

**Contrat de Ville
de Nevers Agglomération
2015 - 2020**

PROJET



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF, loi du 21 février 2014.....	9
PARTIE 1 : LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS.....	11
I.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION.....	11
I.1.1 LES CARACTERISTIQUES DE L'AGGLOMERATION.....	11
I.1.1.1. Les éléments territoriaux.....	11
I.1.1.2. La population.....	12
I.1.1.3. Les éléments socio-économiques	12
I.1.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION	15
I.1.3. LES TERRITOIRES DE VEILLE.....	29
I.1.4. LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE INTEGREE DE NEVERS AGGLOMERATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET TERRITOIRES DE VEILLE.....	30
I.1.5. LA STRATEGIE DE LA VILLE DE NEVERS.....	35
I.2. L'ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	38
I.2.1. Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.....	38
I.2.2. Bilan du Dispositif de Réussite Éducative.....	41
I.2.3. Bilan du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.....	45
I.2.4. Les interventions spécifiques de l'État en faveur de la politique de la ville.....	46
I.2.5. Bilan de l'opération de renouvellement urbain de la Grande Pâturage.....	47
PARTIE 2 : LE PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE.....	51
2.1. LES MODALITES DE PILOTAGE.....	51
2.1.1. L'équipe ministérielle	51
2.1.2. L'équipe interne aux collectivités.....	51
2.1.3. Le comité de pilotage	51
2.1.4. Les comités techniques	52
2.1.5. Les groupes de travail thématiques par pilier	53
2.2. LES CONSEILS CITOYENS.....	54
2.3. LE CALENDRIER D'ELABORATION.....	55

PARTIE 3 : LES AXES D’ACTIONS PRIORITAIRES	57
3.1. LA PRESENTATION DES 4 PILIERS ET PRIORITES TRANSVERSALES	57
3.2. LE PILIER COHESION SOCIALE.....	61
3.2.1. LA PERSEVERANCE SCOLAIRE, REUSSITE EDUCATIVE ET SOCIALE.....	61
3.2.1.1. DIAGNOSTIC.....	61
3.2.1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	64
3.2.1.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS	65
3.2.2. LA PROMOTION DE LA SANTE	73
3.2.2.1. DIAGNOSTIC.....	76
3.2.2.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	78
3.2.2.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	79
3.2.3. LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ET CITOYENNETE.....	84
3.2.3.1. DIAGNOSTIC.....	84
3.2.3.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	86
3.2.3.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS	86
3.3. LE PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE.....	93
3.3.1. DIAGNOSTIC	93
3.3.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	95
3.3.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	95
3.4. LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ACCÈS À LA FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE.....	101
3.4.1. DIAGNOSTIC	102
3.4.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	105
3.4.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	106
3.5. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN.....	111
3.5.1. DIAGNOSTIC	111
3.5.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	113
3.5.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	114
 PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE ET LES CONSEILS CITOYENS.....	 121
4.1. LA GOUVERNANCE.....	121
4.1.1. Le comité de pilotage.....	121
4.1.2. Le comité technique de suivi.....	121
4.1.3. Les commissions de suivi des axes d’actions prioritaires.....	122
4.1.4. Le GIP-DSU de Nevers Agglomération.....	122

4.2.	LES CONSEILS CITOYENS.....	123
PARTIE 5 : LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES.....		125
5.1.	LES MOYENS MOBILISABLES ET LES FINANCEMENTS DE DROIT COMMUN POUR LE CONTRAT DE VILLE.....	125
5.2.	LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE.....	130
PARTIE 6 : LE SUIVI ET L’EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE		131
6.1.	DEFINITION DU SUIVI ET DE L’EVALUATION.....	131
6.2.	LES MODALITES D’ADAPTATION ET D’EVOLUTION DU CONTRAT DE VILLE	132
GLOSSAIRE :.....		133
ANNEXES.....		137
Annexe 1 : Stratégie partagée État / Région Bourgogne en matière de politique de la ville et de politique de cohésion sociale urbaine		138
Annexe 2 : Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain		139
Annexe 3 : Convention intercommunale de gestion et d’attribution de logements sociaux		140
Annexe 4 : Charte d’engagements réciproques entre l’État, les communes et leur groupement, et les organismes HLM.....		141
Annexe 5 : Pacte financier et fiscal de solidarité		142

PREAMBULE

Le contrat urbain de cohésion sociale de Nevers s'est achevé. Il a porté l'ambition d'une approche globale entre l'urbain, l'économique, le social. Une nouvelle étape s'amorce avec le contrat de ville de nouvelle génération tel que prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce nouveau cadre d'action renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville à travers cinq principes fondamentaux :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et ciblée sur les quartiers les plus démunis ;
- un contrat unique intégrant l'ensemble des dimensions économique, sociale, éducative, sociale et urbaine ;
- une politique publique qui se déploie avec l'ensemble des partenaires concernés et où l'intercommunalité joue un rôle majeur ;
- la mobilisation prioritaire des crédits de droit commun sur ces territoires, tant de l'Etat que des collectivités territoriales et partenaires ;
- des modalités innovantes de participation des habitants à la construction des contrats à travers les conseils citoyens.

Le nouveau contrat de ville de Nevers Agglomération place ainsi l'innovation et l'imagination au cœur du dispositif. Regard décloisonné entre les thématiques et communauté d'acteurs élargie en sont les fondamentaux.

Dans cette ardente perspective de réduction des inégalités, de reconquête des talents de chaque habitant, l'innovation est au cœur des priorités du contrat de ville de Nevers Agglomération. Au-delà d'un ambitieux projet de rénovation urbaine notamment dans le quartier du Banlay, quatre axes sont particulièrement stratégiques :

↳ **La réussite éducative et la persévérance scolaire :**

Le fondement de cette conviction réside dans l'appui aux parcours individuels pour que chaque enfant, garçon ou fille, chaque jeune, collégien, lycéen, soit conscient de son talent, de son potentiel, se sente considéré, estimé, soutenu, en confiance. L'acte éducatif n'est pas que scolaire. Il intègre la notion élargie de parcours éducatif à travers la parentalité, les activités extra-scolaire judicieusement réparties entre sport et activités culturelles, les temps périscolaires, les actions de prévention contre les comportements addictifs, la valorisation des valeurs républicaines et citoyennes, la mobilisation contre le décrochage scolaire.

Une attention particulière devra être apportée à la parfaite cohérence entre les actions menées par l'Éducation Nationale et le dispositif de réussite éducative. Le soutien à la parentalité sera également un axe majeur. La mixité entre garçons et filles dans l'ensemble des activités sera une exigence.

↳ **L'insertion professionnelle, le développement économique, l'emploi**

L'insertion professionnelle, le développement économique, l'emploi sont une priorité centrale. Il nous appartient collectivement de placer la valorisation des compétences, de chaque femme et de chaque homme habitant ces quartiers, au centre des politiques publiques. Mettre l'emploi au cœur du dispositif nous oblige :

- à développer l'économie sociale et solidaire,
- à renforcer les chantiers d'insertion,

- à optimiser les dispositifs d'aide à l'emploi et les contrats aidés,
- à développer la palette d'emplois,
- à développer la création et la reprise d'entreprises.

↳ **L'égalité et la citoyenneté : une République en actes**

L'épreuve des attentats de janvier 2015 a révélé l'urgence de se retrouver autour des valeurs de la République. Bien davantage qu'une forme d'organisation du pouvoir, la République est dans notre pays, dans nos territoires sans exception aucune, un ensemble de valeurs et de principes.

Au-delà de la devise, Liberté, Égalité, Fraternité, ces mots façonnent notre quotidien :

- Liberté d'aller et de venir, liberté de croyance et de pensée, liberté d'association... ;
- Égalité devant les lois et règlements, égalité pour l'accès à l'école et aux soins ;
- Fraternité si bien incarnée le 11 janvier dernier lorsque 8 000 citoyens se sont rassemblés dans les rues de Nevers, unis contre le racisme, l'intolérance, la haine de l'autre ; fraternité conjugée au quotidien dans le riche tissu associatif local.

Cultiver cette République forte et généreuse est l'un des axes fondamentaux du contrat de ville. Nous avons à promouvoir inlassablement ses valeurs à travers des actes concrets : parcours citoyens à l'école, développement du service civique, lutte sans répit contre toutes les formes de discrimination...

↳ **La participation citoyenne**

Par leur connaissance des réalités territoriales, les habitants des quartiers prioritaires sont des partenaires incontournables. L'association des citoyens, désormais rendue obligatoire par la loi, nécessite un changement de regard pour sortir d'une logique d'appartenance passive, voire résignée à un quartier, vers une vision porteuse de projet et de dynamisme. L'expérience en 2013 des sites préfigurateurs du nouveau contrat de ville a démontré le potentiel en matière d'imagination, de ressources, de forces de proposition des habitants pour peu qu'ils soient reconnus, écoutés, associés au processus de décision.

L'enjeu des conseils citoyens de Nevers est :

- d'inventer des espaces de proposition ouverts et féconds ;
- de fluidifier les relations entre les habitants, le tissu associatif et les institutions à travers un monde de gouvernance renouvelé ;
- de développer et conforter le tissu associatif en s'appuyant sur les acteurs reconnus, mais aussi en ouvrant des perspectives élargies avec de nouveaux partenaires.

Adossé à un projet structuré de territoire, le contrat de ville de Nevers Agglomération consacre l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Les communes sortantes de la géographie prioritaire de la politique de la ville, Fourchambault (quartiers la Fonderie, la Garenne et Le Pont), Garchizy (quartier Les Révériens) et Varennes-Vauzelles (quartiers Crot Cizeau et Henri Choquet) deviennent territoires de veille et pourront mobiliser davantage les politiques de droit commun.

En mettant en œuvre cette politique de la ville, la lutte contre les logiques d'enfermement et de ségrégation sera désormais plus efficiente. Chaque acteur veillera, plus encore aujourd'hui, à ce qu'aucune discrimination ne stigmatise les populations des quartiers prioritaires.

En rédigeant ensemble ce contrat de ville, les partenaires n'ont jamais perdu de vue le fait qu'ils s'adressaient aux habitants les plus modestes de l'agglomération. Ce contrat ambitieux et réaliste concrétise leur engagement et leur volonté commune d'améliorer la qualité de vie des habitants et de lutter contre les inégalités en s'appuyant sur l'esprit citoyen et les valeurs de la République.

Jean-Pierre CONDEMINE
Préfet de la Nièvre

Denis THURIOT
Président de Nevers Agglomération

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF, loi du 21 février 2014

LA LOI N°2014-173 DU 21 FEVRIER 2014 DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE

L'INNOVATION AU COEUR DU DISPOSITIF

Les contrats de ville nouvelle génération qui succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

En effet, la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a formalisé la volonté de la Nation de concentrer les moyens pour garantir l'égalité, la justice sociale et l'émancipation pour tous.

S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée et unique, centrée sur la concentration urbaine de grande pauvreté, la réforme vise à optimiser les moyens publics mobilisés sur les territoires urbains les plus en difficulté. Elle réaffirme les principes structurants de la politique de la ville que sont le partenariat entre l'État et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation doit être renforcée.

Ce contrat de ville s'appuie sur le bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui met en lumière l'importance du travail engagé.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin, approfondir les actions, maintenir l'effort pour donner aux quartiers politique de la ville les mêmes chances qu'aux autres quartiers. L'État et l'ensemble de ses partenaires réaffirment leur conviction que la politique de la ville constitue un levier d'action pertinent pour répondre aux défis posés.

Ce contrat de ville coïncide avec le temps de la mandature et s'appuie sur une nouvelle géographie de la politique de la ville.

Les nouveaux quartiers prioritaires bien sûr, territoires les plus fragilisés, identifiés comme devant prioritairement bénéficier des engagements nationaux et locaux, constituent le cœur de l'action collective et sont adossés aux quartiers vécus.

Les quartiers de veille active également, dont les réalités de vie ont connu de véritables améliorations grâce à l'action portée par le CUCS et à l'engagement des citoyens, mais dont les situations sont souvent fragiles, doivent faire l'objet d'une vigilance de chaque instant et d'un engagement déterminé.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants au travers des conseils citoyens.



**Le territoire de l'agglomération
de Nevers**

PARTIE I : LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS

I.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

I.1.1 LES CARACTERISTIQUES DE L'AGGLOMERATION

I.1.1.1. Les éléments territoriaux

Les communes de l'agglomération de Nevers sont au nombre de 12 : Challuy, Coulanges-les-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Gimouille, Marzy, Nevers, Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce, Sermoise-sur-Loire, Varennes-Vauzelles.



Située à 2 heures de Paris, à l'entrée de l'autoroute A77, à 3 heures de Lyon et de Dijon, l'agglomération de Nevers a une position centrale, avec un éloignement relatif de ces grandes agglomérations. L'autoroute A77 relie dans d'excellentes conditions la Nièvre et le bassin parisien. Cette liaison est à poursuivre pour pallier le relatif enclavement de la région vers le sud, par une mise à deux fois deux voies de la RN7 jusqu'à la limite sud avec l'Allier dans le cadre du CPER d'ici 2020. La desserte ferroviaire est satisfaisante sur la ligne Paris-Nevers-Clermont et mérite d'être améliorée sur les lignes transversales (Lyon-Nevers-Nantes).

La Nièvre bénéficie d'un environnement et d'une qualité de vie préservée.

1.1.1.2. La population

L'agglomération de Nevers est la première aire urbaine du département, elle compte 68 734 habitants (*INSEE population légale 2011*) soit près d'1/3 de la population du département et 36 210 habitants pour la Ville de Nevers (*INSEE – population légale 2011*). La population est en diminution de manière continue depuis 1999 avec une perte de population jeune (23% de jeunes de moins de 20 ans et 27% de personnes de 60 ans et plus).

La ville de Nevers a perdu 8% de ses habitants entre 1999 et 2009 alors qu'une partie des communes périphériques a une population stable ou en légère augmentation.

La baisse de la taille des ménages est constatée pour l'agglomération de Nevers passant de 2,3 en 1999 à 2,1 en 2011. Ce phénomène s'explique en partie par le vieillissement de la population. Ainsi, dans l'agglomération de Nevers en 2011, une personne sur cinq vit seule et 39% de celles-ci ont plus de 65 ans (Chiffres INSEE).

En 2011, 9% des familles sont des familles monoparentales contre 15% en 2006. Toutefois, même si la part de familles monoparentales est en diminution pour l'ensemble de l'agglomération, elle augmente pour la commune de Nevers passant de 19% en 2006 à 20% en 2011. Cette proportion est fortement portée à la hausse par les quartiers prioritaires (Chiffres INSEE).

Selon l'INSEE, dans l'arrondissement de Nevers en 2011, la population immigrée représente 5% de la population totale

1.1.1.3. Les éléments socio-économiques

L'Agglomération concentre une grande partie de l'activité économique de la Nièvre, tant industrielle que tertiaire (41% des emplois en 2011, source INSEE).

Le revenu médian 2009 (source INSEE) de l'Unité Urbaine de Nevers est de 17 200 € avec des écarts de revenus importants entre les ménages les plus riches et les plus modestes. Il est compris entre 6 900 € et 7 900 € dans les quartiers en politique de la ville pour une population totale de 7 240 habitants.

En 2012, la part des ménages fiscaux imposés est de 56,5% pour la commune de Nevers (Chiffres INSEE). Le taux de pauvreté s'élève à 22% à Nevers contre un taux moyen par commune française de 11,9%.

La Nièvre comporte 80 200 emplois et l'agglomération de Nevers 33 500 pour 2800 entreprises. (Source Insee 2011).

Près de 80 % des emplois de Nevers sont dans le secteur tertiaire contre 73 % dans le département.

Tous les habitants bénéficient d'une connexion haut débit. Les entreprises et parcs d'activités de Nevers Agglomération disposent de 100 Mbits grâce à la fibre optique.

Le département offre un environnement naturel et un potentiel culturel et touristique de qualité. L'Agglomération de Nevers bénéficie de la présence des espaces naturels de la Loire.

↳ Logement

En termes de logement, une partie du parc immobilier est ancien, le taux de vacance moyen de l'agglomération est de 14%.

Le pourcentage de vacance s'élève à 12,7% pour le parc privé et à 14,5% pour le parc HLM.

L'observatoire de l'habitat de Nevers Agglomération constate que la vacance HLM se concentre dans les quartiers de la géographie prioritaire de l'agglomération de Nevers. En effet, lorsqu'on exclut les quatre quartiers prioritaires du calcul du pourcentage de vacance, celle-ci s'élève à 7,7%. A l'inverse, le pourcentage de vacance est de 21 % dans les quartiers de la politique de la ville.

La localisation de la vacance est donc très différente du parc privé pour qui celle-ci se situe principalement dans le centre-ville tandis que pour les bailleurs la vacance en centre-ville est quasiment inexistante.

Un programme local de l'Habitat (PLH) a été mis en place en 2012. Il vise notamment à lutter contre l'Habitat indigne, prévenir la précarité énergétique, diminuer la vacance, moderniser et renouveler le parc HLM, augmenter la mixité sociale.

La date de construction est un critère majeur de la qualité énergétique de l'habitat. Les quartiers d'habitat social de l'Unité Urbaine de Nevers datent d'avant 1980, avant 1960 pour les Bas-Montôts, des années 60 pour « Le Banlay », des années 1970 pour les Bords de Loire. Le quartier de la Grande-Pâtüre a fait l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain et d'une réhabilitation du parc locatif social soutenue par le premier PNRU.

Le pic de population neversoise correspond à la période de construction des grands quartiers d'habitats sociaux des années 60 à 70. Depuis cette période, les besoins et les attentes des ménages quant à leur logement ont évolué.

D'autant qu'aujourd'hui, Nevers cumule les phénomènes de déprise démographique du département et de périurbanisation, ce qui entraîne une baisse régulière de la population.

Se pose donc la question de l'adéquation entre l'offre et la demande des logements.

↳ **Éducation**

Nevers est le 2ème pôle universitaire de Bourgogne avec 2 000 étudiants, 26 formations regroupées dans 14 filières.

Près de 40% des habitants de l'agglomération de Nevers ont au plus le BEPC, tandis que 33% ont le baccalauréat ou un niveau d'études supérieur.

Parmi les jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire, 20% sont peu ou pas diplômés (au plus BEPC) contre 18% en région.

Parmi les jeunes non insérés, 44% sont non diplômés (sans diplôme ou niveau IV et V bis).

↳ **Emploi**

Le taux de chômage dans l'agglomération est plus élevé que dans le reste du département et la région. (13,9% en 2009). Les quartiers en politique de la ville sont particulièrement touchés par le chômage.

15% des jeunes (de 15 à 19 ans) sont demandeurs d'emploi. Les actifs (chômeurs et personnes en emploi) sans diplôme sont plus nombreux dans les ZUS « Le Banlay », « Les Bords de Loire », La Grande-Pâtüre » mais aussi sur Garchizy et sur Fourchambault.

Les jeunes en recherche d'emploi sont plus présents sur les 4 quartiers de Nevers en politique de la ville (taux de chômage des jeunes entre 24 et 30%) ainsi que sur Varennes-Vauzelles (taux proche de 20%).

Le pourcentage des jeunes non insérés est de 24% sur l'agglomération, entre 40 et 45% sur les quartiers de Nevers, et proche de 30% sur certains quartiers de Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Garchizy.

Le secteur du commerce et du service aux entreprises représente 43% de la population active, le secteur administratif – santé - action sociale 37%, l'industrie 11%, l'agriculture 1%.

↳ **Social**

En 2009, 43% des foyers fiscaux du territoire n'étaient pas imposés. Les revenus médians de l'agglomération (17 200 €) étaient supérieurs à la valeur départementale mais inférieurs aux valeurs régionales et nationales. Dans les quartiers en politique de la ville, les revenus médians se situent entre 6 900 € et 7 900 €.

Les taux de bénéficiaires de minimas sociaux, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique sont plus élevés que les taux régionaux et départementaux.

8,6% de la population est bénéficiaire de la CMU soit 6 014 habitants. Ce taux est élevé et dépasse 25% dans les quartiers en politique de la ville.

↳ Santé

Le taux standardisé de mortalité prématurée est significativement supérieur à la moyenne nationale, et on note une surmortalité masculine avec pour origine essentielle cancers et maladies cardiovasculaires. Ce taux pourrait être amélioré par des actions sur les comportements individuels, et autres actions dont un recours plus précoce et plus approprié au dispositif de soins.

L'accès aux services de soins est encore aisé dans l'agglomération malgré les densités de médecins réduites pour certaines spécialités. La desserte en médecins généralistes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes est favorable comparée au niveau régional mais les infirmiers, les kinésithérapeutes et orthophonistes sont moins représentés. Toutefois plus de la moitié des médecins est âgée de 55 ans et plus.

Certains quartiers en politique de la ville présentent une caractéristique d'éloignement des médecins généralistes (La Grande-Pâturée) et les quartiers du Banlay et des Courlis pourraient être concernés en 2015.

↳ Sécurité

2013 a été la huitième année de baisse de la délinquance sur Nevers. Quelques chiffres sur l'évolution de la délinquance en zone police à Nevers (tableau ci-dessous).

Évolution 2012/2013/2014

	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	1686	1372 (- 18,6%)	1701 (+ 24%)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	398	291 (- 26,9%)	385 (+ 32,3%)
Escroqueries et infractions économiques et financières	151	236	223
Violences conjugales	82	46 (- 43,9%)	54 (+ 17,4 %)
Mineurs /majeurs	220 mineurs / 872 majeurs soit 20 %	177 mineurs / 702 majeurs soit 20%	?

Campagne de sondage sur l'image de la Police nationale à Nevers : 80% des habitants de Nevers se sentent en sécurité dans leur ville et 69% dans leur quartier. 47% de personnes interrogées estiment que la Police est insuffisamment présente et visible. Le registre des incivilités se situe avant celui de la délinquance en termes de préoccupation des citoyens, ce qui caractérise le sentiment d'insécurité.

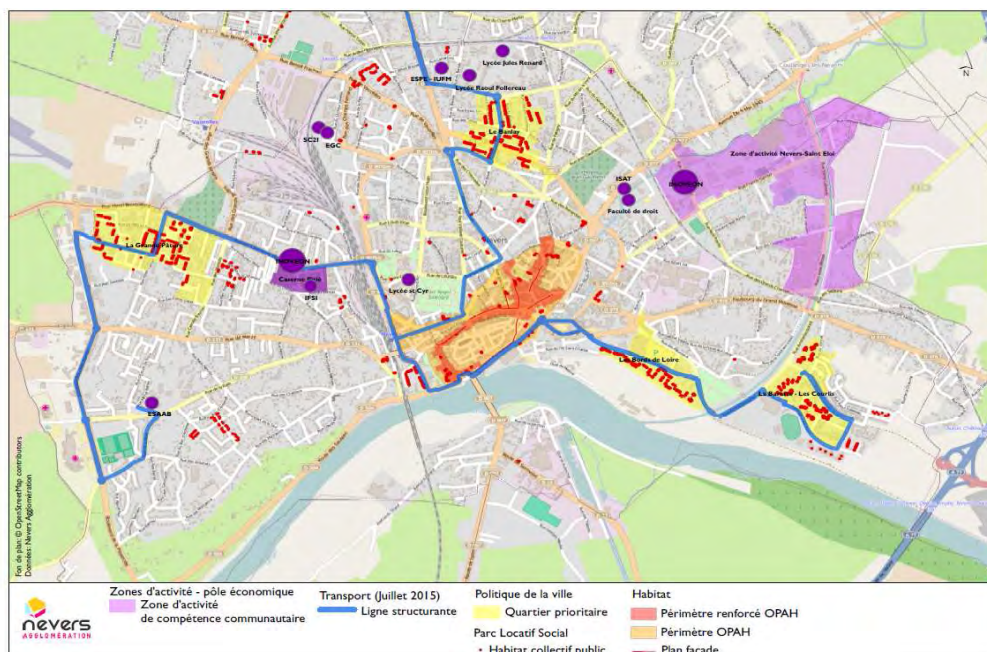
I.1.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération de Nevers compte quatre quartiers prioritaires qui sont tous situés sur la commune de Nevers. Il s'agit de :

- Grande-Pâture - Les Montôts
- Le Banlay
- Les Bords-de-Loire
- La Baratte-Les Courlis



La population des quartiers prioritaires résultant de la nouvelle géographie est de 7 240 habitants, soit 19,9% de la population de Nevers et 10,4% de la population de l'agglomération. Elle représente une baisse de 39,8% par rapport à l'ancienne géographie.



Les quartiers en politique de la ville cumulent les caractéristiques suivantes :

- des revenus peu élevés et une dispersion plus grande
- une plus forte présence de chômeurs
- une plus forte présence de jeunes « non insérés » non diplômés

La présence de familles monoparentales avec jeunes enfants est plus forte dans les quartiers que pour l'ensemble de l'unité urbaine.

Ces quartiers concentrent une grande part de locataires HLM, l'habitat social est important. La vacance de logements est constatée sur tous les quartiers mais avec des différences toutefois notables :

Vacance HLM selon le quartier	En nombre	En %
Grande Pâturage – Les Montôts	202	22%
Banlay	218	18%
Bords de Loire	102	12%
La Baratte - Les Courlis	306	34%
TOTAL	828	21%

Alors que le taux d'absentéisme scolaire dans le département reste contenu, on observe cependant peu de mobilité géographique et des choix d'orientation professionnelle très sexués.

18,8% des jeunes décrocheurs scolaires sans solution et injoignables sont issus d'un quartier sensible.

➤ **Emploi :**

	ZUS NEVERS		Hors ZUS NEVERS	
	Nombre	Données en %	Nombre	Données en %
Nombre de demandeurs d'emploi	801		1706	
Hommes	384	48 %	754	44 %
Femmes	417	52 %	952	56 %
Jeunes – 26 ans	150	19 %	389	23 %
Séniors + 50 ans	169	21 %	338	20 %
Durée d'inscription – 12 mois	477	59 %	1019	60 %
Durée d'inscription + 24 mois	152	19 %	338	20 %
Bords de Loire	373	47 %		
Grande Pâturage	125	15 %		
Banlay	303	38 %		

Demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1,2,3 janvier 2015 sur l'ancienne ZUS (données pôle emploi sur le territoire des ZUS de Nevers).

Le pourcentage des hommes dans les demandeurs d'emploi est plus élevé dans les quartiers que dans le reste de l'agglomération. C'est l'inverse pour les femmes demandeurs d'emploi.

Il n'y a pas de différence notable sur la durée du chômage. C'est sur les Bords de Loire que l'on recense le plus grand nombre de demandeurs d'emploi, suivi du Banlay, et de la Grande Pâtur.

Les institutions de la République sont bien représentées dans les quartiers prioritaires mais leur rôle de service aux habitants n'est pas suffisamment valorisé (ex : mairies de proximité). La diversité culturelle, les difficultés d'ordre linguistiques et le découragement des populations face aux institutions se retrouvent dans ces quartiers.

L'état de santé de la population de ces quartiers est plutôt préoccupant, avec de moins en moins de médecins. En revanche, les pharmaciens sont présents sur les quartiers.

Il existe une offre culturelle, de loisirs et de sports importante avec de nombreuses structures et ressources à proximité des quartiers.

La desserte en transports en commun est satisfaisante en journée mais n'est pas adaptée en cas d'horaires atypiques. (Données de Nevers agglomération - octobre 2014).

La prévention de la délinquance relève de dispositifs locaux portés par la Ville de Nevers (CLSPD, GTSI) qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance signé le 20 février 2014.

Le travail partenarial des acteurs de terrain est solide, leur action est reconnue.

Références INSEE janvier 2014 Unité Urbaine de Nevers - INSEE mars 2011 – CGET octobre 2014 (données à l'iris population 2010)

Données statistiques sexuées par quartiers et par pilier du contrat de ville (Cohésion Sociale – Cadre de vie et renouvellement urbain - Développement économique et emploi) : référence, circulaire du 1^{er} ministre n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération.

Trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Caractéristiques globales des quartiers en politique de la ville :

Quartiers prioritaires	Nombre d'habitants	Revenu médian	Taux de chômage	Nombre de logements HLM	% de vacance HLM
Grande Pâtur-Les Montôts	2440	7 100 €	38% hommes/43% femmes	915	22%
Le Banlay	2090	7 900 €	31% hommes/36% femmes	1237	18%
Les Bords de Loire	1220	7 200 €	34% hommes/32% femmes	836	12%
La Baratte - Les Courlis	1490	6 900 €	34% hommes/31% femmes	911	34%

Source : Observatoire de l'habitat, INSEE 2009

▲ GRANDE PATURE – LES MONTOTS



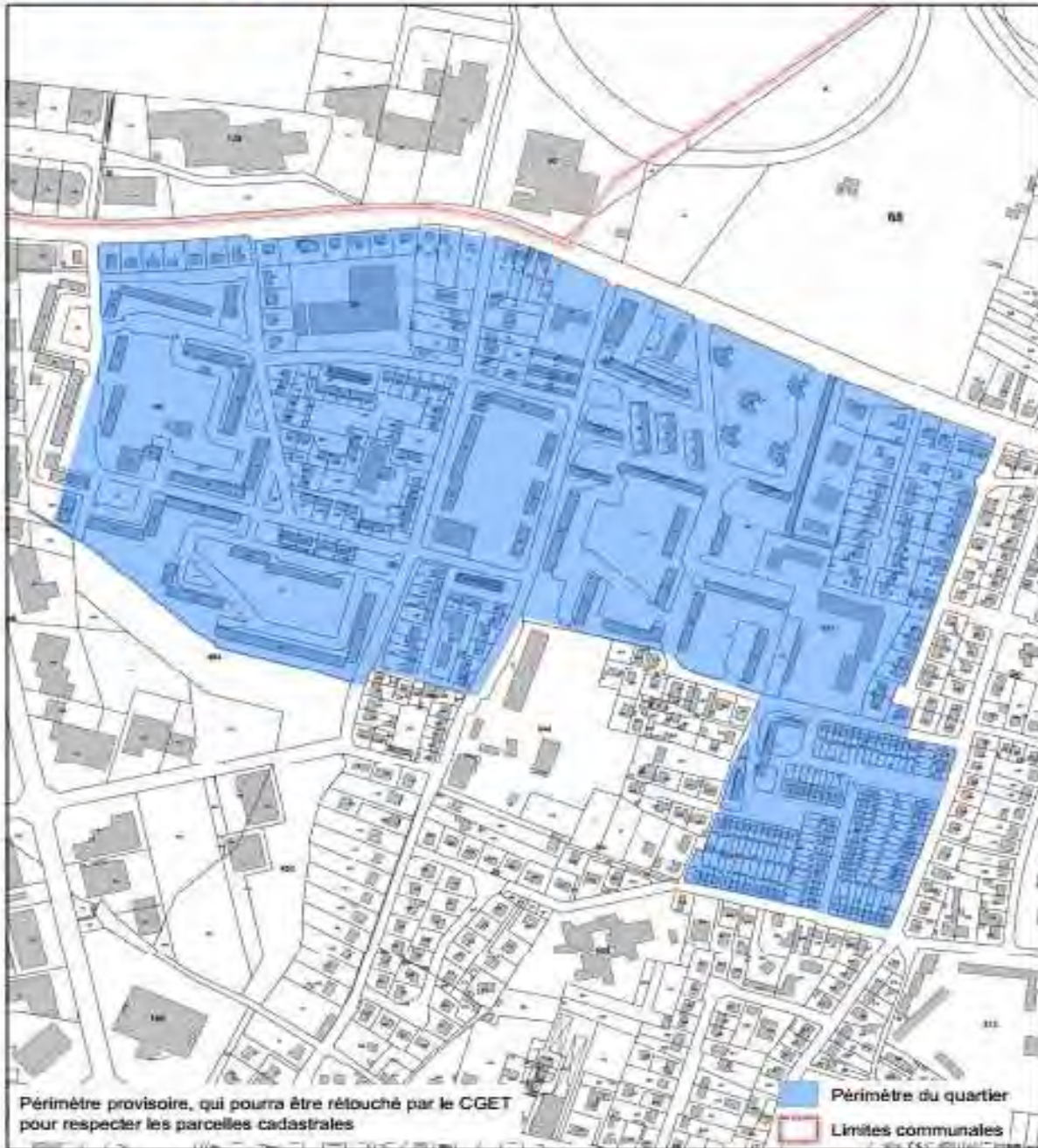
cget

Département : Nièvre

Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : Grande Pâturage-Les Montôts



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 010

↳ Population

Une population plus jeune que dans les autres quartiers :

Sur la Zone Urbaine Sensible de la Grande -Pâture, 51% de la population a entre 0 et 25 ans. 53% sont des femmes.

Deux fois plus de femmes que d'hommes dans la tranche 45 à 59 ans.

Une forte population immigrée : 31,8% d'étrangers sur la ZUS, 17% sur les Bas Montôts pour environ 6% de population immigrée sur l'agglomération.

Une population jeune. Le quartier des Bas Montôts a connu une forte baisse de population.

Une population en grande difficulté :

↳ Éducation (source DSDEN Nièvre -année scolaire 2013/2014)

Le collège des Loges accueille 37,5% d'élèves résidant dans le quartier. Au niveau de la classe de 3ème, 27,8% d'inscrits résidant dans le quartier.

Le taux de réussite au brevet des élèves de QPV est de 40,7%, très faible. A titre de comparaison, le taux de réussite départemental est de 84,5% et le taux de réussite pour les élèves de QPV des collèges de l'Agglomération est de 62,6%.

Le taux d'orientation vers un baccalauréat général est très en-dessous du niveau départemental (33,3% contre 68,5% taux départemental). Peu de mobilité géographique, le choix des lycées professionnels est très sexué (lycée Jean Rostand pour les filles et Pierre Bérégovoy pour les garçons).

Le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans est de 56,3%

- jeunes de 15 à 29 ans non insérés : 43%

- jeunes de 15 à 29 ans non diplômés parmi les non insérés : 54% (INSEE Bourgogne).

La part des non diplômés est plus importante sur le quartier de la Grande Pâture que sur les autres quartiers en QPV (45% de femmes et 50% d'hommes).

La part des familles monoparentales (152 familles monoparentales recensées sur la ZUS soit 21% des locataires), en revanche est inférieure en pourcentage à la ville de Nevers et bien inférieure à celle des autres quartiers. La part des ménages composés d'une personne seule est faible sur la ZUS de la Grande Pâture.

52 enfants de 1 à 5 ans ont été accueillis dans une structure d'accueil collectif.

30 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés sur le secteur Grande Pâture-Les Montôts.

↳ Emploi

Le taux de chômage est particulièrement élevé (38 % pour les hommes et 43 % pour les femmes). Le taux d'activité des 15 à 64 ans est très faible particulièrement pour les femmes (37,8% et 23,9% pour les femmes). Il est plus faible que dans les autres quartiers et particulièrement peu élevé pour les femmes (taux d'activité supérieur à 50% pour les femmes dans les autres QPV).

↳ Santé

Présence de la Maison de la Prévention et de l'accès aux soins (MPAS) - Éloignement d'un médecin généraliste.

↳ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - octobre 2014)

Le quartier de la Grande Pâture compte 915 logements HLM avec une part importante de grands logements.

83% de ces logements appartiennent à Nièvre Habitat.

Le parc de logements de ce quartier est principalement composé de logements de type T3 et T4. Les petites typologies sont quant à elles très peu représentées.

La vacance est importante dans le quartier avec un taux de logements HLM vacants de 22% qui représente environ 202 logements. Cette vacance se concentre essentiellement sur les logements de type T4 et aussi de type T3. Le taux de vacance est particulièrement important pour les logements de type T4.

Le quartier de la Grande Pâture compte 707 ménages. La taille moyenne des ménages du quartier est de 2,36 et est supérieure à la moyenne du parc HLM de l'agglomération qui est de 2,07 occupants par ménage.

Les grands logements sont davantage demandés sur ce quartier (T3 et T4).

Situation familiale des occupants : 37% de couples, 41% de personnes seules et 21% de familles monoparentales. Le quartier de la Grande Pâture est celui où la part des couples est la plus importante.

↳ **Les équipements publics présents sur le quartier**

Espace multi-accueil jeunes enfants Gribouille, école maternelle Albert Camus, école maternelle de Lund, écoles élémentaires Albert Camus A et B, centre social ESGO, Nièvre Habitat, mairie de proximité, Maison de Prévention et d'Accès aux Soins, Caisse primaire d'Assurance Maladie, La Poste.

↳ **Associations**

AFPLI, ADPEP, Centre provisoire d'hébergement (FOL), associations sportives (Olympique Nevers...)

↳ **Artisans et entreprises**

entreprise de création site internet, conseil en gestion des affaires, magasin de matériel de surveillance, menuiseries métalliques, électronique professionnelle, peintre en bâtiment, maçonnerie, production de spectacle. Marché le jeudi matin.

A proximité : zone commerciale.

↳ **Les atouts :**

Un quartier ouest en plein développement (centre hospitalier, zone pavillonnaire, espace culturel Grand-Ouest) bordé par une zone commerciale, caractérisé par des espaces publics de qualité.

Un quartier qui a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre de la convention en 2007 avec l'ANRU. Cette opération a permis d'améliorer significativement le cadre de vie des habitants et généré une évolution positive du quartier. L'espace culturel qui héberge la mairie et le centre social répond aux objectifs de mixité entre les habitants du quartier et ceux de l'extérieur.

La dynamique devra se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique local en cours d'élaboration, afin d'améliorer l'attractivité de ce quartier après la rénovation urbaine. Une stratégie de développement est à définir, levier pour l'investissement privé, l'installation d'entreprises sur les parcelles disponibles.

Le dispositif de réussite éducative est bien implanté sur ce quartier et intervient dans les domaines socio-éducatifs, santé, soutien à la parentalité. Les structures éducatives de ce quartier sont mobilisées dans un travail en partenariat.

La Maison de la Prévention et d'Accès aux Soins destinée aux enfants de 2 à 16 ans va être transformée en centre de santé ouvert à tous les habitants.

L'enquête auprès des habitants des quartiers centre et ZUS de Nevers de décembre 2013 révèle que sur ce quartier :

- **la mobilité, le lien social, et les équipements sont appréciés,**
- **les espaces pour les jeunes et les animations pour les adolescents manquent, particulièrement pour les jeunes filles,**
- **le sentiment présent d'une discrimination à l'emploi chez les jeunes,**
- **la gestion des déchets (propreté des poubelles) est à améliorer,**
- **on déplore l'absence de médecin,**
- **le souhait d'un renforcement de la présence policière, notamment à la sortie des écoles.**

▲ LE BANLAY



cget

Département : Nièvre

Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : Le Banlay



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:3 920

↳ Population

Une ZUS réduite dans la nouvelle géographie prioritaire.

Une population majoritairement féminine (54% de femmes et 46% d'hommes), présence d'une population jeune (- de 20 ans) sur le quartier, 38% de retraités, 63% des ménages du quartier du Banlay sont sans enfants à charge.

La population immigrée représente 13% des habitants.

↳ Éducation (source DSDEN Nièvre -année scolaire 2013/2014)

Sur ce quartier, le collège Adam Billaut accueille 51,8% d'élèves résidant dans le quartier.

Le taux de réussite départemental au brevet des élèves des QPV est de 63,9%, inférieur au taux départemental de 84,5%. Le taux d'orientation vers un baccalauréat général est inférieur au niveau départemental. Peu de mobilité géographique, le choix des lycées professionnels est très sexué.

Taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans : 56,5%.

Parmi les jeunes non insérés, 65 % sont non diplômés.

Le quartier est concerné par les problématiques des jeunes (proximité des lycées).

86 enfants de 1 à 5 ans ont été accueillis dans une structure d'accueil collectif.

35 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés sur le secteur du Banlay.

↳ Emploi

Le taux de chômage est de 35,6% pour les femmes et 31,4% pour les hommes.

Le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) est faible, (13,2% pour les filles et 22,5% pour les garçons)

Le taux d'activité est de 59,8% pour les hommes et de 57,4% pour les femmes.

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) est bas : 38,4% pour les hommes et 35,7% pour les femmes.

La part des non diplômés est de 35,2% pour les femmes et 32% pour les hommes. Parmi les jeunes non insérés, 65% sont non diplômés.

229 familles monoparentales recensées sur la ZUS soit 23% parmi les locataires.

*Le taux de chômage est le pourcentage d'actifs non occupés dans la population active. Pour rappel, la population active comporte les chômeurs (ou actifs non occupés) et les actifs occupés. (formule : (nombre de chômeurs / population active de cette même classe) * 100*

*Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (Formule : (population active d'une classe / population totale de cette même classe) * 100)*

*Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi (actif occupé) au nombre total d'individus dans la classe. Formule : (population active occupée d'une classe / population totale de cette même classe) * 100*

↳ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - 2014)

Un grand nombre de logements HLM sur ce quartier (1237 pour le QPV) appartenant majoritairement à Nièvre Habitat (87%), et Coopération et Famille pour le reste.

Le quartier du Banlay compte 975 ménages et 2026 occupants avec en moyenne 2,1 personnes par ménage. C'est le quartier le plus important en nombre de ménages et d'occupants. Parmi ceux-ci, on trouve une majorité de personnes seules (49%), peu de ménages avec enfants.

Un pourcentage important de personnes âgées : 38 % des titulaires de bail ont entre 60 et 75 ans.

Taux de vacance de logements HLM : 17,6% essentiellement sur les logements de type 4.

Ce quartier est concerné par une demande plus importante de logements HLM, essentiellement de petits logements de type 2 et 3. Toutefois celle-ci ne trouve pas de réponse adaptée aux besoins exprimés. Offre disponible de petits logements malgré l'existence de demandes.

↳ **Santé**

Un médecin généraliste sur le quartier.

↳ **Les équipements publics présents sur le quartier (ou à proximité)**

Crèche Barboulotte, halte-garderie, écoles maternelles et élémentaires Georges Guynemer et Blaise Pascal, collège Adam Billaut, lycées Jules Renard, Raoul Follereau, Jean Rostand, G.R.E.T.A. Loire Morvan, Nièvre Habitat, gymnase Guynemer, Poste, Mairie de proximité, Direction des services académiques, MDPH, maison du temps libre, Centre social, C.A.F., U.R.S.S.A.F, Comité départemental d'éducation à la santé.

↳ **Associations**

Associations d'aide à domicile, Bac FM...

↳ **Artisans et entreprises**

De nombreux commerces de proximité, entreprise de formation continue, assistance et conseils, pompes funèbres, rénovation immobilière, plâtrerie ; maçons, plombiers, charpentier. Marché le jeudi matin.

↳ **Les atouts**

Une situation proche du centre-ville, un grand nombre de logements, de nombreux équipements et commerces sont les points forts de ce quartier. Au Banlay, les équipements, la mobilité, la santé, l'action et les services en faveur de l'enfance sont plébiscités. Un projet de plateforme multimodale (bus, train, car) sera mis en place dans le quartier du Banlay, avec la SNCF, les bus du conseil départemental, et le réseau de transport de l'Agglomération.

La volonté des partenaires est :

- de renforcer le lien social sur ce quartier
- d'engager une opération de rénovation urbaine (le quartier du Banlay est retenu parmi les projets d'intérêt régionaux du PNRU 2) afin de renouveler et réhabiliter le parc de logements HLM le parc de logements et d'améliorer sa qualité énergétique.

L'enquête auprès des habitants des quartiers centre et ZUS de Nevers de décembre 2013 révèle sur ce quartier :

- **des insuffisances en matière d'accessibilité (trottoirs, rampes pour personnes âgées)**
- **des problématiques relevant de la salubrité**
- **le manque de structures publiques pour les enfants**
- **le souhait de renforcer la présence des forces de l'ordre et de ralentir la circulation**

▲ LES BORDS DE LOIRE



cget

Département : Nièvre

Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : Les Bords de Loire



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 010

↳ Population

Une population jeune et majoritairement féminine (55% de femmes et 45% d'hommes). La prédominance des femmes concerne les adultes (de 30 à 44 ans et les personnes âgées).

Les familles monoparentales sont nombreuses sur ce quartier (174 familles monoparentales soit 23% parmi les titulaires de bail).

La proportion de personnes seules est particulièrement importante sur le quartier des Bords de Loire (52% des titulaires de bail) dont une grande majorité de femmes.

63% des ménages résidant sur les Bords de Loire sont sans enfants

Une population en baisse et qui se paupérise plus fortement en comparaison avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

↳ Emploi

Le taux d'activité sur le quartier des Bords de Loire est de 71,5% pour les hommes et de 52% pour les femmes.

Les taux de chômage (15 à 64 ans) sont élevés : 32% pour les femmes et 34,1% pour les hommes. Le quartier est fortement touché par le chômage.

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) est particulièrement faible pour les femmes (22%), nettement plus élevé pour les hommes.

Le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) est faible surtout pour les filles (11,2%) contre 37,8% pour les garçons. On retrouve un faible taux d'emploi des femmes chez les adultes.

La part des non diplômés est de 40,8% pour les femmes et 46,8% pour les hommes.

43% de jeunes non insérés sur le quartier dont 65% sont non diplômés.

Les bénéficiaires de la CMU sont nombreux sur ce quartier (41%).

↳ Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - octobre 2014)

Le quartier des Bords de Loire compte 836 logements appartenant à un seul bailleur : Nièvre Habitat. Ce parc est composé uniquement de logements HLM essentiellement collectifs avec 47 % de type F3. La vacance HLM dans ce quartier (12,2%) est relativement faible en comparaison avec les autres quartiers d'habitat social et inférieure à celle de l'agglomération. Elle concerne essentiellement des logements de type T4 et T3 et est concentrée sur 2 tours. Les loyers dans ce quartier sont relativement faibles.

↳ Les équipements publics présents sur le quartier (ou à proximité)

Piscine municipale, salle polyvalente des Bords de Loire, court de tennis, groupe scolaire Pierre Brossolette, espace passerelle Nougatine, Centre social Accords de Loire, Nièvre Habitat, Conseil départemental site d'action sociale (UTAMS)

↳ Associations

Canoë club nivernais, CIDFF, FED

↳ Artisans et entreprises

Centre commercial avec une pharmacie

A proximité, épicerie solidaire

▲ LA BARATTE - LES COURLIS



cget

Département : Nièvre

Commune : Nevers

CA de Nevers

Quartier : La Baratte - Les Courlis



Source : BD PARCELLAIRE NIGN-CGET

1:3 800

↳ **Population**

Une population majoritairement féminine (55% de femmes et 45% d'hommes) et une population jeune sur les Courlis.

Les familles monoparentales sont nombreuses sur ce quartier (154 familles monoparentales soit 25% parmi les titulaires de bail).

↳ **Emploi**

Le taux d'activité sur le quartier des Courlis est de 67% pour les hommes et de 57,5% pour les femmes.

Le taux de chômage (15 à 64 ans) sur les Courlis est de 31% pour les femmes, inférieur à celui des hommes (34%).

Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) est de 52% pour les femmes et de 58% pour les hommes.

Le taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) est de 27,1% pour les filles contre 24,7% pour les garçons.

La part des non diplômés est élevée pour les femmes (41%).

↳ **Logement (données de l'observatoire de l'habitat de Nevers agglomération - octobre 2014)**

Le quartier de la Baratte-les Courlis compte 911 logements HLM pour un nombre de 610 ménages occupants. Deux bailleurs sont présents : Nièvre-Habitat et Coopération et Famille. Le parc est composé essentiellement de logements de type F3. La vacance dans ce quartier HLM est de 34%, de loin la plus importante des quartiers due à un parc peu attractif et énergivore. Elle concerne essentiellement les logements de type T3 mais aussi une part de logements T4 et T2.

Parallèlement, la demande de logements est très peu importante. Ce quartier connaît une pénurie de demandes externes. L'offre est inadaptée par rapport à la demande.

48% des titulaires de bail sont des personnes seules. La part des célibataires apparaît particulièrement importante dans ce quartier.

↳ **Santé**

Un médecin sur le quartier, cabinet dentaire mutualiste, pharmacie.

↳ **Les équipements publics présents sur le quartier (ou à la périphérie)**

Halte-garderie Frimousse, Relais accueil petite enfance, groupes scolaires Jean Macé et Claude Tillier, Collège Les Courlis, Mairie de proximité, Centre socio-culturel de La Baratte, Centre de loisirs, Centre médico-psychologique, foyer-logement La Roseraie, Nièvre-Habitat, Coopération et famille, CAP emploi/ressources, antenne commissariat, présence du conseil départemental

A proximité : centre des expositions, stade Léo Lagrange, antenne CPAM, caserne gendarmerie

↳ **Associations**

ASEM, INTERSTICE

↳ **Artisans et entreprises, commerces**

Salon de thé, bar-tabac. Pas de commerce d'alimentation de proximité. Présence d'un marché le vendredi matin.

↳ **Les atouts**

Ils ont bénéficié d'une opération de renouvellement urbain en 2007 qui a amélioré le cadre de vie des habitants. L'environnement est de qualité (proximité de la Loire).

La mobilité, les équipements de services, l'accès aux soins sont satisfaisants.

L'évolution est jugée positive sur la durée à l'exception des commerces.

L'enquête auprès des habitants des quartiers centre et ZUS de Nevers de décembre 2013 révèle sur le quartier des Bords de Loire/Baratte :

- **le manque de commerce de proximité**
- **le manque de jeux pour les enfants**
- **le besoin de renforcer le lien social**
- **le souhait de s'exprimer dans des réunions de quartiers**
- **des besoins en matière d'isolation des logements**
- **le souci de ralentir la circulation**

I.1.3. LES TERRITOIRES DE VEILLE

3 communes et au total 6 quartiers sortent de la géographie prioritaire de la politique de la ville :

- **Fourchambault** : quartier la Fonderie, quartier la Garenne et quartier Le pont.
- **Garchizy** : quartier Les Révériens.
- **Varennes-Vauzelles** : quartier Crot Cizeau et quartier Henri Choquet.

Ces quartiers ont une population inférieure au seuil de 1 000 habitants et un revenu médian supérieur au seuil des bas revenus, mis à part le quartier du Pont à Fourchambault qui représente un revenu médian inférieur au seuil.

Territoires de veille	Quartiers de veille	Nombre d'habitants	Revenu médian	Nombre de logements HLM (janv.2015)	% de vacance
Fourchambault	Quartier la Fonderie	510	14900€	115	19%
	Quartier la Garenne	410	12900€	201	30%
	Quartier Le Pont	340	10400€	200	60% (pour démolition)
Garchizy	Quartier les Révériens	370	14600€	145	35%
Varennes-Vauzelles	Quartier Crot Cizeau	450	13900€	236	2%
	Quartier Henri Choquet	800	13400 €	355	2%

Source : Observatoire de l'habitat, janvier 2015

Caractéristiques des territoires de veille :

A Fourchambault,

On observe des poches de revenus faibles, en dessous du seuil de bas revenus notamment sur le quartier du Pont et des situations précaires. En référence aux chiffres de l'agglomération, les situations des familles monoparentales sont plus fréquentes (18,3 % contre 15,8 % dans le reste de l'agglomération), les taux de chômage des jeunes et des femmes sont supérieurs, ainsi que les foyers fiscaux non imposables (43,4%).

On constate :

- **quartier de la Garenne** (revenu 12 900 - 410 habitants) : des revenus qui progressent mais un taux de chômage important (20,4%)
- **quartier de la Fonderie** (revenu 14 900 – 510 habitants) : des revenus qui baissent, un taux de chômage encore important (17,9%) mais en baisse, des difficultés d'accès à un médecin généraliste
- **quartier du pont** (revenu 10 400 – 340 habitants) : une forte baisse de population, des revenus faibles mais qui progressent, moins de chômeurs

Fourchambault est la commune dont les revenus sont les moins élevés de l'agglomération. La commune sort de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'Éducation Nationale et par là même du réseau de réussite scolaire.

A Garchizy,

Le quartier des Révériens a un revenu médian en progression de 14 600 € et une population de 370 habitants. Progression du revenu et moins de chômeurs (9,9%).

A Varennes-Vauzelles,

Le quartier du Crot Cizeau (revenu 13 900 – 450 habitants) et le quartier Henri Choquet ont des dynamiques proches de celles de l'agglomération. A noter le taux élevé de familles monoparentales sur le Crot Cizeau (20%) et un taux de chômage de 13,3%.

I.1.4. LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE INTEGREE DE NEVERS AGGLOMERATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET TERRITOIRES DE VEILLE

La finalité de la stratégie intégrée de développement territorial de Nevers Agglomération pour 2015-2020 est de gagner des habitants et des emplois. Elle se donne donc comme ambition de relever le défi de la reprise démographique, de mettre en valeur ses atouts économiques, culturels et environnementaux et afficher un positionnement marketing territorial efficace qui la singularise. Elle souhaite proposer un cadre de vie agréable pour les habitants par un développement équilibré favorisant le lien social et attirant de nouvelles populations.

La stratégie intégrée de développement territorial de Nevers Agglomération passe par une approche volontairement multisectorielle, un partenariat fort avec tous les acteurs du territoire et le traitement des trois piliers du développement durable.

La stratégie repose **sur 4 ambitions** :

« Un territoire qui affirme son dynamisme économique »

La première ambition de l'agglomération est de répondre à un contexte local particulier qui voit le départ des jeunes étudiants, et le départ des actifs. Il s'agit d'endiguer ces phénomènes de « sorties ».

« Un territoire qui conforte son attractivité »

L'agglomération fait le pari que ses ressources et ses richesses locales constituent de nouvelles pistes de développement permettant de diversifier l'économie et de répondre aux enjeux du développement durable. L'ambition de l'agglomération est de donner envie de venir s'installer sur le

territoire pour y créer son entreprise et développer des activités porteuses de richesses et ancrées le plus possible dans le territoire.

Elle souhaite créer les opportunités et les conditions de nouvelles perspectives de développement.

« Un territoire qui place l'humain au centre des projets »

Les deux premières ambitions de la stratégie d'agglomération visent clairement à créer et développer de l'activité économique à partir de ses forces vives locales (tissu économique local et savoirs faire) mais aussi en explorant de nouvelles pistes à partir de ses ressources et richesses locales (position centrale, tourisme, ressources naturelles) mais jusqu'ici peu exploitées.

La troisième ambition est d'offrir un cadre de vie agréable et attractif, susceptible de retenir, et donner envie de rester habiter et vivre sur le territoire.

« Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques »

Les caractéristiques géographiques du territoire de Nevers Agglomération entraînent une menace constante sur le maintien des activités économiques et la sécurité des habitants obligeant le territoire à maîtriser et prévenir le mieux possible le risque inondation.

Ne pas enrayer le déclin démographique, le manque de notoriété, la baisse du nombre d'emploi pourrait entraîner le territoire dans un cercle vicieux et un risque majeur pour la sécurité des habitants, c'est celui de la désertification médicale. Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de vieillissement de la population.

Ainsi, le développement territorial de Nevers Agglomération passe par une ambition globale de protection des habitants et des activités économiques.

Orientations stratégiques concernant plus particulièrement les QPV

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE NEVERS AGGLOMERATION 2015-2020	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Ambition 1 « Un territoire qui affirme son dynamisme économique »	
1	<p>Multiplier et développer les atouts économiques du territoire par l'innovation, l'adaptation des compétences, l'appui aux entreprises et investisseurs.</p> <p>Objectif 1 : Développer une offre d'espaces économiques adaptée aux différents besoins des entreprises. Objectif 2 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement partenarial des entreprises, notamment en matière d'innovation, de ressources humaines et d'offres de services</p>
2	<p>Favoriser le lien entreprises - formation et encourager l'entreprenariat</p> <p>Objectif 3 : Soutenir la recherche et le transfert technologique Objectif 4 : Accompagner et proposer un accompagnement adapté aux porteurs de projets et créateurs (immobilier et services)</p>
3	<p>Développer et organiser l'offre d'enseignement supérieur en complémentarité avec l'offre de formation régionale et supra régionale.</p> <p>Objectif 5 : Proposer des cursus de formation attractifs et complets Objectif 6 : Garantir une vie étudiante riche et épanouissante.</p>
Ambition 2 « Un territoire qui conforte son attractivité »	
4	<p>Faire de notre position centrale et de nos infrastructures accessibles, des atouts de compétitivité pour l'accueil d'activités numériques.</p> <p>Objectif 7 : Créer un pôle numérique incluant espaces immobiliers et ressources numériques à haut niveau de services. Objectif 8 : Mettre en œuvre un plan d'accueil intégré et une prospection dédiée. Objectif 9 : Veiller à la poursuite de l'aménagement numérique, ferroviaire, et routier du territoire.</p>
5	<p>Prendre appui sur la Loire et les richesses locales pour développer le tourisme et la notoriété du territoire "Loire en Bourgogne".</p> <p>Objectif 10 : Décliner une stratégie touristique intercommunale permettant au territoire de s'inscrire dans la charte "La Loire en Bourgogne" et développer des produits touristiques ciblés Objectif 11 : Accompagner les projets communaux de valorisation des voies d'eau, des espaces naturels. Développer les itinérances</p>
6	<p>Valoriser les ressources naturelles comme des richesses patrimoniales et économiques</p> <p>Objectif 12 : Valoriser les richesses et sous-produits du territoire pour produire de l'énergie et fixer les richesses locales. Objectif 13 : Explorer les potentiels de développement de l'agriculture périurbaine.</p>
Ambition 3 « Un territoire qui place l'humain au centre des projets »	
7	<p>Organiser le développement équilibré et solidaire de tous les territoires de l'agglomération.</p> <p>Objectif 14 : Soutenir le rayonnement de l'agglomération par la redynamisation du centre ville. Objectif 15 : Améliorer le cadre de vie et l'habitat dans les quartiers prioritaires. Objectif 16 : Soutenir les bourgs de l'agglomération dans leur rôle de pôles de proximité.</p>
8	<p>Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble</p> <p>Objectif 17 : Organiser les connexions favorisant le lien entre les territoires, les services et les équipements. Objectif 18 : Organiser et structurer des lieux et des modes d'informations adaptés aux différents pôles du territoire au service du vivre ensemble et du lien social. Objectif 19 : Repenser et restructurer les grands équipements culturels et sportifs de rayonnement intercommunal et départemental.</p>
9	<p>Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun</p> <p>Objectif 20 : Assurer un haut niveau de renouvellement de l'offre de HLM à l'échelle de l'agglomération Objectif 21 : Assurer la réhabilitation énergétique du parc privé et public. Sensibiliser et accompagner les occupants. Objectif 22 : Accompagner tous les habitants dans leurs parcours résidentiels : jeunes, personnes âgées, personnes en précarité...</p>
Ambition 4 « Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économique »	
10	<p>Garantir une offre de santé performante et accessible pour tous</p> <p>Objectif 23 : Faciliter l'accueil des professionnels de santé et accompagner la mise en place de structures de soin coordonnées Objectif 24 : Améliorer les parcours de santé par la prise en compte et le développement d'actions de prévention.</p>
11	<p>Réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation</p> <p>Objectif 25 : Mettre en œuvre la stratégie retenue dans le cadre des travaux d'EGRAN</p>

L'agglomération de Nevers porte une diversité de territoire à la fois urbain et rural, elle est organisée selon trois types de territoire constituant ainsi le maillage urbain : la ville centre, les quartiers prioritaires et les bourgs comme pôles de proximité. La collectivité propose de donner une réponse à chacun et adaptée autour de 4 orientations stratégiques se complétant les unes les autres.

Bien que l'ensemble des actions soit destiné à être mis en application sur tout le territoire de Nevers Agglomération, **certaines orientations stratégiques** (cf. tableau ci-dessus) **sont plus particulièrement adaptées aux publics et problématiques spécifiques des quartiers politique de la ville et des territoires de veille :**

▲ **Orientation stratégique N°7 : Organiser un développement équilibré et solidaire de tous les territoires de l'agglomération**

L'attractivité, et le gain de notoriété du territoire de Nevers Agglomération passe par une démarche concertée et coordonnée de redynamisation du centre-ville favorisant le lien social avec les quartiers périphériques mais aussi les centres bourgs de l'agglomération porteur de services de proximité.

• **Redynamisation du centre-ville de Nevers, cœur d'agglomération :**

L'enjeu de la redynamisation du centre-ville de Nevers est important car son développement contribue au rayonnement de l'agglomération toute entière. Les attributs urbains spécifiques doivent être développés et confortés, le centre-ville doit redevenir attractif. Il est également indispensable de travailler en synergie afin que les actions menées dans le centre-ville contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers et inversement.

Ainsi la ville souhaite développer un projet ambitieux et transversal de redynamisation du « centre-ville de Nevers, cœur d'agglomération ».

Il s'agit de mobiliser et mettre en synergie les outils tels que OPAH-RU, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, tout en pensant les mobilités, et les aménagements urbains associés et la valorisation du patrimoine.

• **Renouvellement urbain d'intérêt régional des quartiers :**

Dans les quartiers, à l'échelle du territoire, l'agglomération souhaite poursuivre avec tous ses partenaires les opérations importantes de renouvellement urbain et contribuant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat : PNRU Banlay et PRU Courlis.

• **Requalification des centralités :**

Mais l'équilibre du territoire passe également par le soutien aux bourgs constituant de véritables pôles d'équilibre et de proximité à l'échelle du territoire. Des projets de centralité ont ainsi été identifiés notamment à Pougues-les-Eaux qui a entamé une réflexion globale, Fourchambault où se localise également l'OPAH-RU et des réflexions sur l'aménagement des bords de Loire, enfin la commune de Marzy, et sa place centrale.

Afin de contribuer au développement équilibré, les bourgs doivent penser des projets « intégrés » qui répondent à toutes les problématiques commerces, habitat, services, loisirs, déplacements etc., dans des formes et des organisations adaptées à leurs de pôles et en complémentarité avec le centre et les quartiers.

▲ **Orientation stratégique N°8 : Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble**

L'agglomération souhaite organiser un développement équilibré dans le cadre d'un maillage centre-ville/quartiers/bourgs. Cet ensemble doit également s'envisager sous l'angle de l'organisation des connexions, afin que tous les services et les équipements soient accessibles pour tous et facilement.

Le nouveau réseau de transport répond à ces objectifs, et tout particulièrement dans un souci de cohérence avec le projet de redynamisation du centre-ville de Nevers. Il a également vocation à rechercher une plus grande complémentarité avec les autres modes de déplacement. Une première

réflexion sur un schéma cyclable est notamment en cours. Il vise également à renforcer les liens avec les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Il s'agit aussi de créer et connecter les lieux de vie et de ressources, les objectifs de la politique de cohésion en cours de réflexion répondront en partie à ces besoins.

Le vivre ensemble passe aussi par le maillage des équipements, l'offre de services et d'accès en matière de loisirs, sport, et culture.

Cette réflexion suppose de repenser le maillage, le rôle des grands équipements du territoire de l'agglomération, dont beaucoup sont vétustes, en fin de vie, nécessitant des travaux de réhabilitation importants. Certains ont un rayonnement départemental, d'autres intéressent l'agglomération entière ou bien seulement deux ou trois communes, d'autres ont un impact purement communal.

Les fonctions de chacun d'eux doivent être réinterrogées et repensées afin de structurer une offre adaptée aux nouveaux besoins des habitants et des professionnels et en fonction du maillage urbain.

▲ **Orientation stratégique N°9 : Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun**

- **Renouvellement HLM**

Comme il est prévu dans le PLH de Nevers Agglomération, il est nécessaire de porter des opérations ambitieuses de réhabilitation du parc HLM afin d'adapter l'offre à la demande sociale et diminuer la vacance, en proposant des produits adaptés aux nouveaux besoins et économes en énergie. Nevers Agglomération soutiendra une politique de renouvellement complémentaire aux PRU Banlay et PRU Courlis.

Elle défend la mise en place d'un réel programme intercommunal de renouvellement HLM, en poursuite de sa politique en la matière. Cette vision spécifique et adaptée au contexte local, a été défendue par l'agglomération dans le cadre d'une démarche nationale de l'Union Sociale pour l'Habitat, destinée à la requalification du patrimoine HLM en marché détendu.

Concrètement, un programme de renouvellement sera poursuivi en diffus sur le territoire de l'agglomération et complétant les grandes opérations dans les quartiers: Montôts et Grande Pâturage à Nevers, Fourchambault Rue du Pont, ...

En parallèle, Nevers Agglomération consolide et renforce sa politique de renouvellement par une programmation locale de réhabilitation thermique du parc HLM. Un programme de 906 logements HLM réhabilités a été élaboré en coordination avec les priorités territoriales de Nevers Agglomération.

- **Renouvellement du parc privé ancien :**

L'OPAH-RU permettra sur certains quartiers de Nevers et Fourchambault une intervention renforcée. Le dispositif opérationnel d'animation commencera à partir d'octobre 2015.

Ce dispositif est complété et mené de manière cohérente avec le PIG départemental, soutenu par Nevers Agglomération et qui permet de garantir une couverture intégrale du territoire communautaire en dispositif programmé.

- **Accompagnement des ménages :**

Enfin parce qu'agir sur les infrastructures ne garantit pas le vivre ensemble, et pour que les retombées de ces travaux bénéficient bien au final aux habitants, l'agglomération souhaite également soutenir des actions d'accompagnement avec des propositions adaptées à tous les publics (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage...) afin de favoriser les parcours résidentiels, sensibiliser les habitants en matière d'économie d'énergie dans l'habitat et dans les usages en général « savoir habiter ».

On peut notamment citer les initiatives sur le territoire telles que le Pack autonomie jeune, l'appartement pédagogique, les actions de sensibilisation de l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN), le concours des Familles à Énergie Positive.....

▲ **Orientation stratégique N°10 : Garantir une offre de santé performante et accessible pour tous**

Le déclin démographique, le manque de notoriété, la baisse du nombre d'emploi entraîne un second risque majeur pour la sécurité des habitants, c'est celui de la désertification médicale. L'enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de vieillissement de la population.

La Communauté d'Agglomération souhaite apporter des éléments de réponse à la problématique de désertification médicale et par conséquent attirer à terme sur le territoire de nouveaux professionnels de santé et paramédicaux et de participer à la création de nouvelles offres de soins coordonnées.

Le futur schéma directeur de santé de l'agglomération de Nevers s'inscrit pleinement dans les objectifs du contrat local de santé animé et piloté par le Pays Nevers Sud Nivernais. Il a pour ambition d'anticiper les mutations qui pourront impacter l'organisation de l'offre de soin, l'offre médico-sociale et sociale dans les prochaines années.

Les actions de l'agglomération porteront à la fois sur les infrastructures et l'accueil de professionnels mais aussi sur les actions d'accompagnement dans les parcours de soins notamment les actions de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées.

Pour le moment **3 axes stratégiques** sont définis dans le schéma directeur :

- **Conforter l'offre de soins de premier et de second recours sur l'agglomération de Nevers,**
- **Réunir l'ensemble des conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux praticiens sur le territoire,**
- **Réduire les inégalités d'accès aux soins s'appuyant notamment sur des parcours de santé optimisés**

Au-delà de la dimension du renforcement de l'attractivité médicale, le schéma directeur de santé souhaite aussi décliner des actions dans le cadre de chacune des compétences de la communauté d'agglomération.

I.1.5. LA STRATEGIE DE LA VILLE DE NEVERS

La stratégie de la Ville de NEVERS pour le contrat de ville s'inscrit pleinement dans celle développée par l'agglomération de Nevers dont elle est la ville centre : redynamisation du centre-ville et renouvellement urbain des quartiers.

Toutefois le traitement urbain et social des quartiers prioritaires, s'accompagne désormais d'un travail en lien sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit de traiter de façon globale les problématiques dans une démarche transversale.

Dédensifier autant que de besoin sur la plan de l'habitat, réinvestir les espaces publics, maintenir, voire accroître les services publics et redynamiser économiquement les territoires sont autant de stratégies de réorganisation urbaine qui doivent permettre un désenclavement des quartiers concernés.

La ville de NEVERS a pour ambition, au-delà du contrat de ville, de développer une stratégie à long terme, de requalification du centre-ville et de l'ensemble du territoire de la commune dans ses dimensions économiques, urbaines, éducatives, culturelles et sociales.

En effet, vouloir limiter aux seuls territoires concernés par le contrat de ville, les efforts consentis par la cité, ne permettait pas d'atteindre l'objectif fixé. C'est d'ailleurs un des principaux écueils des précédentes « politique de la ville ». De même, nous souhaitons et c'est une des conditions exigées dans la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville, faire participer activement tout au long du processus engagé, l'ensemble des acteurs locaux.

L'ambition est d'inverser la tendance face à : la baisse démographique, la déprise commerciale en centre-ville et en périphérie, le taux de vacance des logements sociaux, la faible valorisation du patrimoine historique et paysager, la dégradation du tissu économique.

Pour ce faire, la ville lance de nombreuses opérations pour améliorer durablement la qualité et l'agrément du cadre de vie dans toutes ses composantes : développement économique, habitat, commerces, services, équipements, déplacements, paysages, patrimoine, tourisme...

Après la date d'achèvement du contrat de ville et dans l'ensemble de ses politiques publiques, la municipalité s'attachera à poursuivre un effort financier important pour favoriser et renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire.

La Ville aura de ce fait besoin, que ses partenaires poursuivent également leur soutien financier au-delà du seul contrat de ville.

STRATEGIE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Visa à définir une politique ambitieuse de développement innovant du territoire dans lequel le contrat de ville est un dispositif essentiel et en constitue la 1^{ère} étape
Visa à renforcer l'attractivité de la ville centre au sein du territoire de l'agglomération par des politiques ciblées et adaptées aux besoins des habitants

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

- Visa à réorienter nos politiques urbaines par une réorganisation du territoire : requalification du centre-ville, désenclavement des quartiers prioritaires et dédensification ciblée de l'habitat

Objectif 1 : amélioration du cadre de vie par la rénovation du centre-ville : habitat, espaces publics, commerces et adaptation du parc de logements existants à la demande et au profil des ménages

Objectif 2 : requalification urbaine et commerciale du quartier des Courlis-Baratte et restructuration réaménagement du quartier du Banlay

Objectif 3 : programmation de déconstruction ciblée et de reconstruction structurée et raisonnée sur l'ensemble du territoire de la ville, contribuant à la mixité sociale

Axe de développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'accès à la formation

- Visa à définir une politique innovante en matière de création de pôle de développement et de politique de formation orientée notamment vers le développement du numérique
- Visa à définir une politique équilibrée et structurée en matière d'implantation commerciale

Objectif 4 : incitation à l'implantation d'entreprises innovantes tournées vers le haut débit numérique sur un site dédié (Pittié), valorisation du potentiel économique touristique local, développement des accès à la formation

Objectif 5 : redynamisation du centre commercial des Courlis par une contractualisation en cours avec EPARECA

Redensification de l'offre commerciale du centre-ville (Colbert)

Développement et réorganisation des marchés de plein air de proximité

Axe cohésion sociale

- Visa à adopter de nouveaux objectifs après définition des besoins des habitants, conforter nos politiques partenariales et favoriser la proximité

Objectif 6 : réalisation d'une analyse des besoins sociaux devant conduire à développer une réponse sociale adaptée, à la mise en place de nouvelles politiques publiques petite enfance et séniors

Objectif 7 : intégration de la Stratégie santé de la ville de Nevers dans le cadre du schéma directeur santé de l'agglomération et du contrat local de santé par notamment une adaptation de l'offre de soins, par l'implantation de nouveaux équipements structurants (maison des spécialistes sur le site Colbert et centre de santé/quartier de la Grande Pâturage-Montôts et maison des adolescents/quartier de la gare)

Objectif 8 : priorisation des actions favorisant la participation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap : accessibilité des équipements publics

Objectif 9 : renforcement des politiques partenariales en matière d'éducation et de jeunesse, d'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives (cofinancement des RRS, des classes à PAC, Contrat Local d'Education Artistique, Contrat Enfance Jeunesse, contractualisation avec les équipements sociaux éducatifs structurants sur les quartiers, contrat Territoire Lecture...)

Objectif 10 : définition d'une nouvelle stratégie locale et partagée de prévention de la délinquance et tranquillité publique, favorisant le partenariat et la définition d'un brøogramme global adapté

Axe Valeurs de la République et citoyenneté

- Visa à définir et développer des modes de participation des citoyens à la vie démocratique locale en prêtant une attention toute particulière au maintien et à l'implantation de services publics garantissant l'accueil de tous

Objectif 11 : création d'un conseil municipal junior complémentaire au CME, participation des habitants à la vie démocratique (conseils de quartiers, consultation publique sur des grands projets, Gestion Urbaine de Proximité, soutien à la mise en place des conseils citoyens...)

Objectif 12 : maintien de la présence sur les quartiers prioritaires des services publics de proximité : équipements culturels, scolaires, sportifs, petite enfance/enfance, services personnes âgées, mairies de proximité, police municipale, jardins en partage et service gestion et entretien du patrimoine vivant. Garantie d'un égal accès dans le cadre de la nouvelle charte de laïcité.

I.2. L'ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

I.2.1. Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) passé entre l'État et l'agglomération de Nevers engageait chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement,...).

Élaboré à l'initiative conjointe du Président d'agglomération de Nevers et du Préfet, ce contrat a été signé, initialement, pour une période de trois ans (2007-2009) puis prolongé jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Départemental a été signataire du CUCS, de même que La Caisse d'Allocations Familiales et les bailleurs sociaux : Nièvre Habitat, Coopération et Famille, Logivie, la SA HLM des Régions Sud Est ...

Le contrat s'articulait autour de 3 axes :

- Un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis dans les articles 1 et 2 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003.
- Des programmes d'actions déclinant ce projet sur 5 champs prioritaires : l'accès à l'emploi et développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé.
- Des modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de révision du contrat à mi-parcours.

L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse représentaient des objectifs pris en compte de façon transversale.

Le CUCS de Nevers constituait le volet cohésion sociale du contrat unique de territoire signé en 2008 entre le pays Nevers-Sud nivernais et l'agglomération de Nevers.

Tout au long du contrat, la politique de la ville de l'agglomération de Nevers a bénéficié d'une ingénierie dédiée au travers d'un groupement d'intérêt public de développement social et urbain (GIP/DSU), lieu d'élaboration et d'ingénierie de projet :

- Mise en place d'équipes projets permanentes par thématiques associant les services de l'État et des collectivités concernées
- Souci de clarification et de simplification en direction de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. notamment par :
 - la mutualisation des crédits dans un objectif d'accélération du versement des subventions aux associations des crédits de fonctionnement spécifiques de l'État et de l'agglomération de Nevers
 - Un dossier unique/un guichet unique

↳ Les territoires du CUCS

Quartiers constituant une priorité d'action de niveau 1 (Très prioritaires) : ZUS de la Grande Pâture, intégrant le quartier limitrophe des Bas-Montôts, à Nevers

Quartiers constituant des priorités d'action de niveau 2 (prioritaire) : ZUS des Bords de Loire, intégrant les quartiers des Courlis-La Baratte, à Nevers ; ZUS du Banlay à Nevers ; Quartiers de la Fonderie, la Garenne, du Pont à Fourchambault.

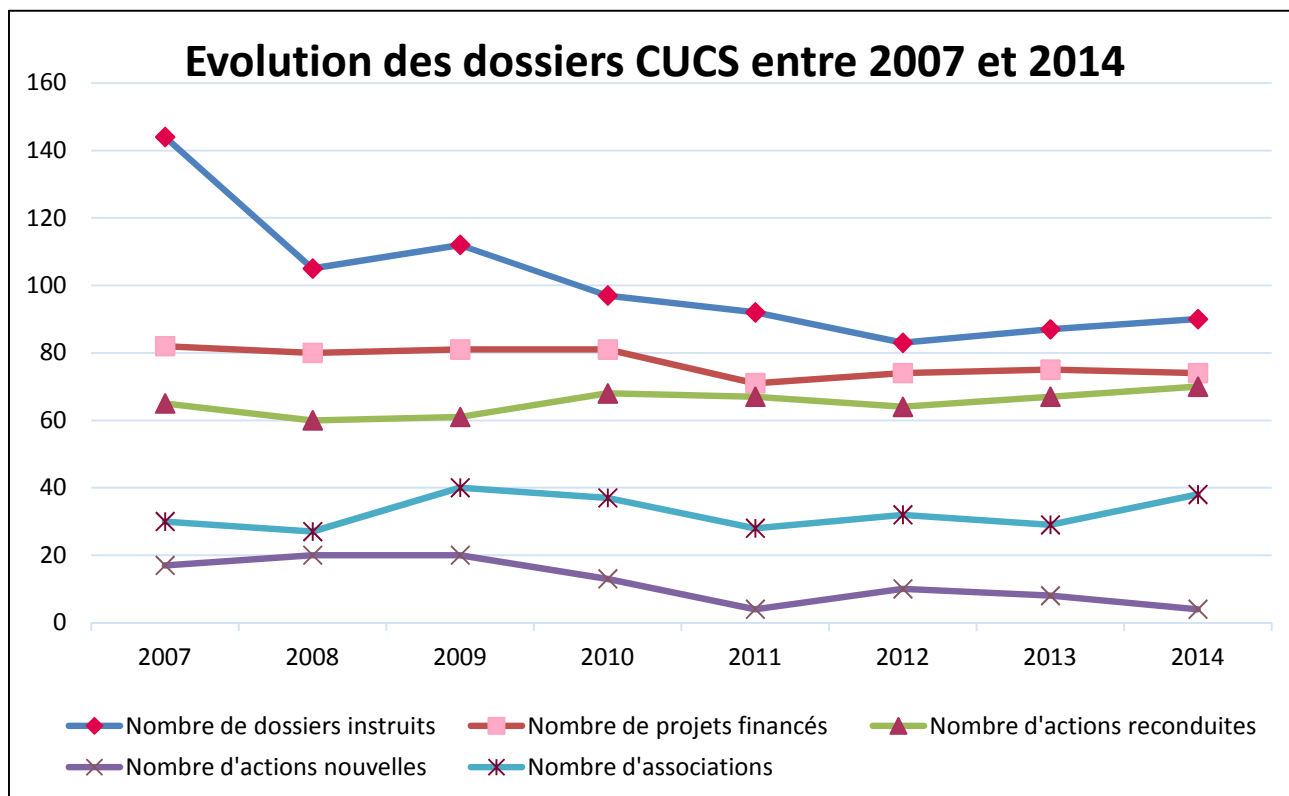
Quartiers constituant une priorité de moindre intensité (priorité 3) : Quartier des Révériens à Garchizy, quartiers Henri Choquet et Crot Cizeau à Varennes-Vauzelles.

↳ La programmation du CUCS

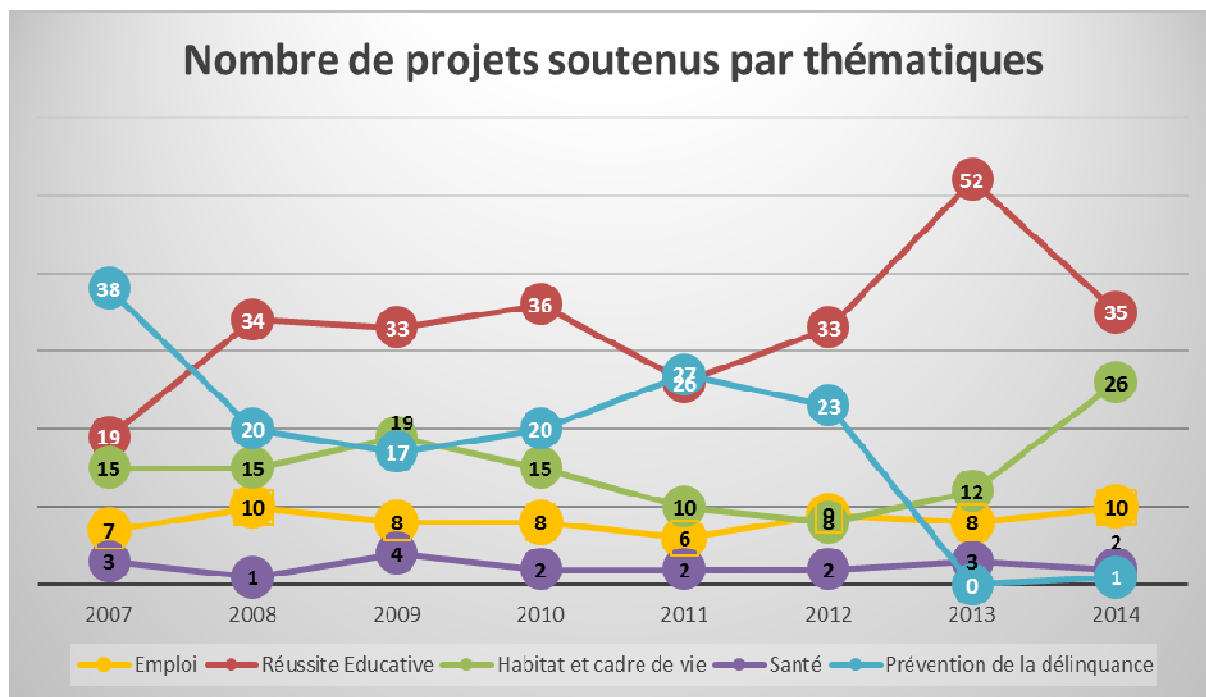
La mise en œuvre des objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est traduite par un appel à projet annuel auprès des associations et d'autres partenaires (collectivités locales...).

↳ Nombre de dossiers CUCS par année de 2007 à 2014

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers instruits	144	105	112	97	92	83	87	90
Nombre de projets financés	82	80	81	81	71	74	75	74
Nombre d'actions reconduites	65	60	61	68	67	64	67	70
Nombre d'actions nouvelles	17	20	20	13	4	10	8	4
Nombre d'associations	30	27	40	37	28	32	29	38



↳ Répartition des actions par thématiques



↳ CUCS – Programmations annuelles 2007/2014

Année	Programmation totale	ACSE	Agglomération de Nevers
2007	580 318	304 409	275 909
2008	589 768	314 109	275 659
2009	612 630	332 109	280 521
2010	689 412	408 891	280 521
2011	539 666	259 145	280 521
2012	511 878	231 357	280 521
2013	453 859	173 338	280 521
2014	453 859	173 338	280 521
Total	4 431 390	2 196 696	2 234 694

Au vu des besoins du territoire de la politique de la ville, des fonds d'aide ont été mis en place dans le cadre du GIP-DSU tels que :

↳ **Fonds de Participation des Habitants**

Le Fonds de Participation des Habitants a été mis en place en 2003. Il a été créé pour soutenir des actions de lien social et d'embellissement du cadre de vie menées par et pour les habitants, dans les territoires prioritaires du CUCS.

Pour la réalisation des projets d'habitants ou d'associations d'habitants, une aide à hauteur maximale de 800 € par projet pouvait être accordée.

Depuis 2003, 53 projets ont été soutenus par ce fonds pour un montant de 37 030 € soit une moyenne de 5 projets par an et de 700 € par projet.

Le FPH a accompagné des fêtes de quartier, des projets d'amélioration du cadre de vie (fleurissement, peinture de bancs,...), des sorties familles, des sorties culturelles,...

↳ **Le Fonds d'aide au BAFA**

Ce fonds a été créé en 2007, au moment de la signature du CUCS. Il a pour objectif d'offrir aux jeunes d'accéder à la formation du BAFA sans contrainte financière. Il intervient financièrement après intervention du droit commun (CAF, DDCSPP).

De 2008 à 2014, 49 jeunes ont pu bénéficier de cette aide financière (20 jeunes du Banlay, 17 jeunes du quartier Courlis/Baratte, 9 jeunes du Grand ouest et 3 jeunes des Bords de Loire), à hauteur de 22 385 €, soit une aide financière par jeune de 457 €.

Sur les 49 jeunes qui ont bénéficié d'une aide financière du GIP, 31 ont eu le BAFA, 8 sont en cours de formation, 10 ont abandonné pour raisons diverses (déménagement,...).

↳ **Fonds d'aide aux structures**

Le fonds d'aide aux structures avait pour objectif de permettre au porteur de projet (structure de quartier ou association intervenant auprès du public ciblé) de pouvoir bénéficier rapidement d'une subvention pour mener à bien des projets devant répondre à une situation urgente ou exceptionnelle. Le Fonds d'aide aux structures, mis en place par le GIP en 2002 a soutenu 72 projets pour un montant de subvention de 204 160 €, soit une moyenne de 6 projets par an et de 2 836 € par projet.

1.2.2. Bilan du Dispositif de Réussite Éducative

Créé par le plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005, ce dispositif vise à donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorisant leur réussite.

Le Dispositif de Réussite Éducative signé en septembre 2005, s'adresse à des enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires.

Il concernait les territoires classés en ZUS situés sur la ville de Nevers (quartier de la Grande Pâture, quartier Baratte/Bords de Loire et quartier du Banlay) et 180 enfants chaque année depuis 2011.

Suite à la volonté d'étendre le dispositif à l'ensemble des communes du CUCS, le DRE a été mis en œuvre sur la commune de Fourchambault de septembre 2007 à juin 2012 et a concerné 89 enfants.

↳ **Domaines d'intervention**

Sous la forme d'un parcours individualisé, le DRE met en œuvre avec les parents un accompagnement des enfants selon 4 axes :

Axe santé : favoriser l'accès aux soins physique et psychique et renforcer la prévention dans le domaine de la santé, mise en place de la Maison de Prévention et d'Accès aux Soins.

Axe socioéducatif : favoriser et faciliter l'accès aux activités socioculturelles et éducatives à travers la mobilisation de toutes les structures associatives ou publiques existantes.

Axe scolaire : faciliter l'accès aux actions d'accompagnement à la scolarité, favoriser le lien école/parents.

Axe familial : accompagner les familles dans leur fonction parentale, mise à disposition d'interprètes.

↳ **Les partenaires du Dispositif de Réussite Éducative**

L'État, Le Conseil Départemental de la Nièvre, La communauté d'agglomération de Nevers, La Caisse d'Allocations Familiales, et L'agence Régionale de Santé.

↳ **La Maison de Prévention et d'accès aux Soins**

A partir des objectifs du DRE et des besoins identifiés pour l'ensemble des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible, le GIP-DSU a confié le 3 septembre 2007 la mise en œuvre du projet de la MPAS à la Mutualité Française de la Nièvre, aujourd'hui Mutualité Française Bourguignonne.

La MPAS est prévue pour accueillir 120 enfants du Dispositif de Réussite Éducative présentant des problèmes de santé qui nuisent à leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel. Elle a reçu les enfants des quartiers Grande Pâturage, Baratte Bord de Loire, Banlay et des quartiers CUCS de Fourchambault jusqu'en 2012.

Cette structure, animée par des professionnels de santé, a pour missions de :

- répondre aux carences qui entravent à la réussite éducative de l'enfant (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie).
- réaliser un bilan de santé complet en lien avec ceux qui ont déjà été effectués (bilan médecin scolaire) avant l'entrée dans le DRE ;
- accompagner les familles dans la démarche « santé » (mise en relation avec les professionnels de santé et suivi des prescriptions)
- participer mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé (hygiène buccodentaire, nutrition...) en partenariat avec les acteurs du territoire.

La MPAS constitue une des réponses aux besoins des enfants repérés lors des bilans médicaux scolaires, souffrant de problèmes de santé non pris en charge (en outre, les soins dentaires et les problèmes de vue) et obérant les capacités d'apprentissage.

Les troubles de l'apprentissage de type dyspraxie sont pris en charge par l'ergothérapeute de la MPAS.

Ces missions sont organisées, chronologiquement, comme suit :

- Établir un recueil de données à l'entrée de l'enfant, c'est-à-dire recueillir les informations concernant les difficultés de l'enfant en matière de santé et lister ce qui a déjà été mis en place antérieurement.
- Déterminer le projet de soin à proposer au vu des difficultés repérées.
- Prioriser les actions santé à mener.
- Orienter les enfants vers la structure de droit commun la plus adaptée.
- Accueillir à la MPAS pour les soins spécifiques non pris en charge à l'extérieur.
- Permettre aux enfants et leur famille de participer aux actions collectives de prévention.

La MPAS dispose de personnel de santé en vacation (Médecin, Ergothérapeute, Orthophoniste, Psychologues) et d'une infirmière et d'une assistante administrative.

↳ Le nombre d'enfants et familles suivis par le DRE par quartier (2013/2014)

L'activité des équipes a porté sur 265 enfants et 193 familles

	Enfants	Familles	Population de référence sur le quartier
Sur Baratte-Bords de Loire	99	79	2 710 habitants
Sur Grande Pâturage / Montôts	91	64	2 440 habitants
Sur Banlay	75	50	1 490 habitants
Total	265	193	7 240 habitants

↳ Nombre d'enfants entrés dans le dispositif par année :

2006/07	105
2007/08	125
2008/09	102
2009/10	157
2010/11	84
2011/12	55
2012/13	87
2013/14	84
Total	799 enfants

↳ DRE – Subventions annuelles 2007/2014

Année	Programmation totale	ACSE	Agglomération de Nevers	ARS	C.A.F	Conseil Départemental
2007	591 613	591 613				
2008	473 892	470 892				
2009	492 000	492 000				
2010	692 000	692 000				
2011	608 240	578 240	30 000			
2012	533 549	497 400	30 000	3 149	3 000	
2013	545 010	462 560	75 000	7 450		
2014	514 820	434 000	75 000	5 820		20 000
Total	4 451 124	4 218 705	210 000	16 419	3 000	20 000

Depuis 2006, 799 enfants représentant 543 familles ont été accompagnés. La durée moyenne des parcours sur le DRE est de 2 ans.

↳ Une évaluation du Dispositif de Réussite Éducative

Elle a été réalisée en 2014 et fait apparaître les conclusions suivantes :

- Une intervention référée à la réussite scolaire (intègre mais déborde de la réussite scolaire).
- Une prise en compte globale de l'enfant (et non pas exclusivement de sa part d'élève) avec un travail mobilisé sur les facteurs environnementaux susceptibles de peser sur l'épanouissement et la socialisation positive de l'enfant.
- Des parents « impliqués » (adhésion préalable / partage des éléments de diagnostic / contributions aux points d'étapes...) et des parents « soutenus » dans l'exercice de leurs fonctions éducatives.
- Un programme qui « complète » et « enrichit » les réponses du droit commun et qui ne s'y « substitue » pas.
- Un programme activé après que le droit commun ait mobilisé ses propres réponses et ait pu observer qu'elles ne suffisaient pas à traiter des fragilités de l'enfant.
- Un traitement pluridisciplinaire des difficultés de l'enfant tant dans le diagnostic que dans l'accompagnement.
- Une intervention dans la durée (notion de parcours) organisée autour d'une fonction de référence très personnalisée qui contribue à l'individualisation des réponses.

↳ Dispositifs spécifiques d'accompagnement des élèves

1) Internat de réussite éducative

En complémentarité avec le Dispositif de réussite éducative (DRE), la loi de cohésion sociale de 2009 a mis en place des internats de réussite éducative. Dans ce cadre a été soutenu un internat de ce type au collège Bibracte de Château-Chinon pendant les années 2007 à 2009 qui a accompagné 36 enfants des quartiers CUCS de Nevers. L'État au travers des crédits de l'ACSE a financé ce dispositif à hauteur de 216 000 €.

2) Internats d'excellence

Le dispositif d'internat d'excellence mis en place par la Dynamique Espoir Banlieue (DEB) en 2008 est destiné à favoriser l'accueil en internat des collégiens et lycéens des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ne disposent pas dans leur famille des conditions matérielles et éducatives leur permettant de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Dans la Nièvre, les établissements labellisés ont accueilli depuis 2009 92 élèves des quartiers CUCS de Nevers. L'État au travers de l'ACSE a contribué au financement de ce dispositif pour un montant 201 000 €.

3) Cordées de la réussite

Lancées le 18 novembre 2008 par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieue, les cordées de la réussite ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations d'excellence. Il s'agit d'aider les élèves, en particulier ceux issus des quartiers politique de la ville, à lever les obstacles psychologiques ou culturels qui pourraient les faire renoncer à s'engager dans des études longues, bien qu'ils en aient les capacités.

La cordée de la réussite de Nevers "Cap vers le sup" portée par le lycée Jules Renard a été mise en place en 2011 en partenariat avec l'ISAT qui apporte une forte valeur ajoutée à la cordée en

permettant aux jeunes, guidés par les étudiants de 3ème année, de participer aux projets internationaux développés par l'école d'ingénieur. En outre, l'ISAT développe un partenariat culturel avec le centre d'art contemporain de Pougues-les-Eaux.

La cordée a accueilli 590 lycéens dont 303 issus des CUCS et 733 collégiens dont 396 issus des CUCS. L'État au travers de l'ACSE a contribué au financement de ce dispositif pour un montant de 82 500 €

1.2.3. Bilan du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Né d'une volonté politique forte et partagée, confortée par une étude diagnostic sur le territoire, le PLIE de l'Agglomération de Nevers a été créé en 2004 et concerne 12 communes en 2015.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), est un dispositif visant à permettre l'accès à un emploi durable et/ou une formation qualifiante à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, ponctuelles ou plus durables, résidant sur le territoire de l'Agglomération de Nevers, grâce à l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle individualisé et à la mise en cohérence des interventions publiques au plan local.

Les axes d'intervention du PLIE étaient les suivants : Accueil suivi et accompagnement, Orientation, Mobilisation, Redynamisation, Ingénierie et Soutien, Formation et Pré qualification, Médiation à et dans l'emploi. Création d'activité, Actions innovantes.

↳ Le public visé

Peuvent être bénéficiaires du plan les personnes **qui habitent sur le territoire de l'Agglomération de Nevers, âgées de plus de 26 ans et en difficulté d'insertion professionnelle.**

Elles doivent adhérer à une démarche volontariste d'insertion professionnelle et présenter un potentiel d'employabilité sur le secteur marchand à court ou moyen terme.

↳ Les prescripteurs

Pôle Emploi et les CCAS des villes concernées.

↳ Les instances

Le Comité de Pilotage, le Comité de Direction opérationnel, le Comité de Suivi des parcours.

↳ L'équipe du Plie

La SAG : un coordonnateur et une assistante de gestion (1.8 ETP)_et la mise à disposition de trois postes de référents de parcours (3 ETP)

↳ Les sorties positives

- Contrat à Durée Indéterminée
- Contrat à Durée Déterminée supérieur à 6 mois
- Formation qualifiante diplôme obtenu
- Création d'Entreprise

Un objectif de sorties positives fixé à 50%, 42 % en emploi et 8 % en formation qualifiante.

↳ Les opérations soutenues par le FSE et les collectivités de 2007 à 2014

Les subventions du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Départemental de la Nièvre, de la Communauté d'Agglomération de Nevers et du FSE ont permis la mise en **place** de 56 actions depuis 2007 pour l'accompagnement des bénéficiaires notamment les postes de référents de parcours Plie, plusieurs chantiers d'insertion, des actions de formation, des actions de remobilisation sur un projet professionnel, des actions de médiation à l'emploi, ou des aides individuelles octroyées aux bénéficiaires dans le cadre du parcours d'insertion.

↳ Quelques chiffres de l'activité du PLIE de 2007 à 2014

- 1028 personnes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique
- 277 personnes en sorties positives avec un taux de sorties positives de 34 %
- 56 % de femmes
- 62 % de bénéficiaires du RSA
- 82 % des accompagnements sont peu ou pas qualifiés

↳ Quelques chiffres en lien avec les résidents de la politique de la ville de 2007 à 2014

- 54 % des personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement au Plie résident dans les quartiers de la politique de la ville
- 57 % des sorties positives concernent des personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville
- 47 % des personnes accompagnées dans les quartiers résident au Banlay (25 %) et sur les Bords de Loire (22 %)

↳ PLIE – Programmations annuelles 2007-2014 :

Année	Programmation totale	FSE	% FSE	Conseil Régional de Bourgogne	% CRB	Conseil Départemental de la Nièvre	% CD	Agglomération de Nevers	% Agglo	Cofinancements indirects	% cofinancements
2007	636 885	300 759	47%	35 576	6%	40 000	6%	25 000	4%	235 550	37%
2008	589 473	208 458	35%	46 650	8%	40 000	7%	25 000	4%	269 366	46%
2009	522 967	201 275	38%	42 850	8%	40 000	8%	25 000	5%	213 841	41%
2010	555 702	210 136	38%	44 551	8%	40 000	7%	25 000	4%	236 015	42%
2011	629 152	208 275	33%	42 295	7%	40 000	6%	25 000	4%	313 583	50%
2012	589 539	208 419	35%	45 050	8%	40 000	7%	25 000	4%	271 071	46%
2013	323 084	180 904	56%	41 169	13%	40 000	12%	25 000	8%	36 011	11%
2014	279 422	140 652	50%	39 500	14%	40 000	14%	25 000	9%	34 270	12%
Total	4 126 224	1 658 877	42%	337 641	9%	320 000	8%	200 000	5%	1 609 706	36%

I.2.4. Les interventions spécifiques de l'État en faveur de la politique de la ville

↳ Dotation de solidarité urbaine

La politique de la ville s'est enrichie, à partir de 1991, d'un volet fiscal fondé sur un système de péréquation des ressources entre les communes. La loi n°91-429 du 13 mai 1991 a, ainsi, institué, au sein de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une dotation de solidarité urbaine (DSU).

Sur la période 2007/2014, 2 communes de l'agglomération de Nevers ont pu en bénéficier :

Collectivités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Nevers	1 639 841	1 829 781	1 866 377	1 888 774	1 917 106	1 949 697	1 983 817	2 134 921	15 210 314
Varenes- Vauzelles	61 050	68 008	34 004	-	-	-	-	-	163 062
Total général	1 700 891	1 897 789	1 900 381	1 888 774	1 917 106	1 949 697	1 983 817	2 134 921	15 373 376

↳ **Dotation de développement urbain**

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation de développement urbain vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers.

En 2014, la ville de Nevers était éligible. Une dotation de 528 481 € a été fléchée sur le projet de la ville consistant à transformer la Maison de prévention et d'accueil aux soins (MPAS), accueillant les enfants du Dispositif de réussite éducative de Nevers, en centre de santé.

↳ **Convention adultes-relais**

Les postes d'Adultes-Relais sont destinés à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles (ZUS).

Pour la période 2007/2014, l'État au travers de l'ASCE a financé 7 postes d'adultes relais sur l'agglomération de Nevers. Ce qui représente une aide forfaitaire aux structures de quartiers, pour la durée du contrat, de 870 000 €.

1.2.5. Bilan de l'opération de renouvellement urbain de la Grande Pâture

Le coût total de l'opération de renouvellement urbain s'est élevé à 63 millions d'euros dont 15 millions € par l'ANRU, 84,5% de la subvention ont déjà été versés, le taux d'engagement est de 100%.

Les 235 logements construits ou acquis sur l'agglomération de Nevers ont été livrés et 221 logements sociaux ont été réhabilités.

La construction de 30 maisons individuelles par « La Foncière Logement », destinées aux salariés du 1^{er} logement, cadres du privé, contribue à la diversification de l'offre de logements sur le quartier.

Les travaux de résidentialisation et ceux afférents aux aménagements sont en cours de finalisation (fin des travaux prévue en décembre 2015).

Les équipements publics prévus par l'opération (centre socio culturel « Stéphane Hessel », microsite sportif) ont été réalisés et inaugurés en 2013. L'espace culturel, qui héberge la mairie annexe et le

centre social, répond largement aux objectifs de mixité entre les habitants du quartier et ceux de l'extérieur, car il est également utilisé par l'ensemble des associations de la ville et constitue un lieu de rencontres et d'échanges entre tous les Neversois.

La convention GUP (Gestion Urbaine de Proximité), signée en mars 2009, a permis de promouvoir les démarches participatives et le développement du lien social (chantier jeunes, sensibilisation au tri sélectif...).

54 684 heures d'insertion ont été réalisées pour un prévisionnel de 25 568 heures. L'insertion concerne 132 personnes et 26 chantiers. Avec un taux d'insertion de 16%, l'objectif de 7% fixé initialement est largement dépassé. La raison de ce succès est dûe au partenariat développé avec le bailleur social, Nièvre Habitat, et les entreprises nivernaises.

Les conditions de poursuite de la dynamique engagée pour la transformation profonde et globale du territoire concerné, devra s'inscrire dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Local (PSL) en cours d'élaboration.

Aussi, ce processus doit être amplifié et devra prendre en compte les points suivants :

des terrains inclus dans l'opération ANRU n'ont pu être commercialisés faute de promoteurs. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la stratégie de diversification des fonctions en relocalisant les activités commerciales, artisanales ou tertiaires (maison de santé, bureaux, commerces, hôtel d'entreprises..) au sein du quartier. De même, il convient de définir une stratégie de développement qui constitue un levier pour l'investissement privé, permettant l'installation des entreprises sur les parcelles encore disponibles.

sur les 30 maisons individuelles construites par « La Foncière Logement », 5 sont encore inoccupées et le promoteur se heurte aux difficultés inhérentes à l'image véhiculée par les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS), relative notamment à l'insécurité.

D'une enquête réalisée en 2013 par le Groupement d'Intérêt Public/Développement Social et Urbain (GIP/DSU), il ressort que les habitants de la Grande Pâturée se sentent majoritairement en sécurité dans leur quartier pour 77% d'entre eux et semblent plutôt satisfaits de leur lieu de vie.

Cependant, le manque de professionnels de santé a été soulevé à plusieurs reprises. La transformation de la MPAS en centre de santé permettra de pallier cette difficulté.

L'ensemble de ces évolutions doit permettre d'assurer la pérennité de l'opération de rénovation urbaine qui nécessite une gestion urbaine efficace, mais aussi une mobilisation des politiques publiques sur les thématiques de l'emploi et de l'éducation notamment.

▲ Éléments chiffrés sur la rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâturée

↳ Situation financière au moment de l'avenant de sortie de convention

Montant TTC de l'opération	66,5 M€
Base subventionnable déclinée comme suit :	63 M€
• ANRU	15,4 M€
Ville de Nevers	5,3 M€
Nevers-Agglomération	0,5 M€
Conseil Départemental	2,5 M€
Conseil Régional	6,5 M€
FEDER	0,85 M€
Autres	3,7 M€
• Bailleurs HLM (fonds propres, prêts CDC et CIL)	28,7 M€
Paiements ANRU effectués	13,1 M€

↳ État des livraisons

Famille d'opérations	Date de la dernière livraison	En cours de travaux (date estimée de fin de travaux)
Démolition	01/06/2008	
Production de logements sociaux	15/04/2014	
Réhabilitation	17/06/2011	
Résidentialisation		Fin 1 ^{er} semestre 2015
Aménagements		Fin 1 ^{er} semestre 2015
Équipements publics	18/10/2013	
Équipements d'espaces commerciaux ou artisanaux	01/03/2009	

↳ Bilan sur le statut des relogements

Nombre de ménages restés dans le parc du bailleur Nièvre Habitat	148
Nombre de ménages ayant quitté Nièvre Habitat :	
• pour un autre bailleur social	8
pour louer un logement du parc privé	29
Nombre de ménages ayant accédé à la propriété	6

↳ Bilan sur les localisations des relogements

	Nombre	En %	Dont ZUS	En %
Relogements sur le site de la Grande Pâtur	56	29,5	56	29
Relogements hors site mais dans la commune de Nevers	100	52,5	25	13
Relogements hors commune mais dans l'agglomération de Nevers	9	5	0	
Relogements hors agglomération mais dans le département de la Nièvre	12	6	0	
Relogement hors du département	14	7	0	
Total	191	100	81	42 %

↳ Bilan sur l'évolution de la typologie (avant/après) des logements

Relogements avec une typologie « plus » (d'un T2 à un T3 par exemple)	20 %
Relogements avec une typologie « moins »	16 %
Relogements avec une typologie « égale »	64 %
<i>Le relogement a été pour certains locataires l'occasion d'accéder à une typologie plus adaptée à l'évolution des ressources et à la situation de la famille</i>	



**Le processus d'élaboration
du contrat de ville**

PARTIE 2 : LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La présente partie s'articulera autour de quatre points afin de définir les modalités d'élaboration du contrat de ville.

2.1. LES MODALITES DE PILOTAGE

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la politique de la ville,
- favoriser un système d'aller-retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

2.1.1. L'équipe ministérielle

Dans le cadre du processus d'élaboration du contrat de ville, un comité stratégique des services de l'État a été mis en place.

Ce comité stratégique réuni le 8 janvier 2015 sous l'autorité de Monsieur le Préfet était composé de l'ensemble des directions départementales interministérielles et les unités territoriales.

L'objectif de ce comité stratégique était de définir, sur la base d'éléments de diagnostic le point de vue de l'État et les principaux enjeux et priorités d'interventions par quartiers.

En amont, un comité inter-services de l'État s'est également réuni à deux reprises les 26 juin et 6 octobre 2014 sous la présidence du Secrétaire Général.

Ces réunions avaient pour objectif de présenter la loi du 21 février 2014 à tous les services de l'État et notamment les modalités pour mobiliser le droit commun dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville.

Ce travail préparatoire interne à l'État a permis de procéder à la désignation des référents au comité de pilotage et au comité technique.

2.1.2. L'équipe interne aux collectivités

Une équipe technique a été constituée à l'initiative des élus de Nevers Agglomération et de la ville de Nevers pour les assister dans l'élaboration du contrat de ville 2015 - 2020. Elle est composée de :

- l'équipe du GIP DSU
- la chargée de mission politique de la ville de la ville de Nevers
- la direction générale de Nevers Agglomération

Les membres de cette équipe « collectivités » ont participé à l'ensemble des groupes de travail et apporté leur contribution à la mise en forme du contrat de ville au sein des comités techniques.

2.1.3. Le comité de pilotage

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. Par le biais de cette gouvernance, les différents partenaires vont ainsi se doter d'un ensemble de règles à respecter pour assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du contrat de ville.

Un comité de pilotage placé sous la co-présidence du Préfet et du Président de Nevers Agglomération, également Maire de la commune de Nevers, a été institué.

Cette instance était chargée d'arrêter les grandes orientations, de valider le projet de contrat, de prendre les arbitrages politiques et financiers en rassemblant l'ensemble des signataires du futur contrat (l'État, la Communauté d'Agglomération de NEVERS, la ville de NEVERS, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Départemental, le procureur de la République, le recteur d'Académie, le directeur régional de Pôle Emploi, de l'ARS et les autres acteurs institutionnels habilités, au regard de l'article 6 de loi du 21 février 2014, à signer le contrat : bailleurs sociaux, CDC, CAF, chambres consulaires) et de nombreux acteurs locaux du monde associatif ainsi que des représentants des habitants.

Il s'est réuni à trois reprises :

- le 4 février 2015 : rappel de la méthode, désignation des co-pilotes des groupes de travail, définition de la composition de ces derniers, rappel des objectifs à atteindre et communication du rétroplanning.
- le 30 mars 2015 : validation des orientations stratégiques formulées à partir des principaux enjeux territoriaux.
- le 1^{er} juin 2015 : validation des différents plans d'actions, définition des modalités de suivi et d'évaluation d'objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville.

2.1.4. Les comités techniques

↳ **Le comité technique État/Collectivités**

Le comité technique a été mis en place conjointement au comité de pilotage.

Il est présidé par le Secrétaire général de la préfecture et composé d'élus et de techniciens de Nevers Agglomération, du GIP-DSU et des communes (50 % État – 50 % Collectivités). Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage, prépare les décisions du comité de pilotage, assure le suivi des décisions de celui-ci et organise les réunions des différents groupes de travail thématiques des quatre piliers du contrat de ville.

Il est chargé des travaux de synthèse à l'occasion des différentes phases d'élaboration du contrat de ville.

Il s'est réuni à trois reprises :

- le 27 mars 2015 : validation des enjeux et orientations stratégiques du futur contrat de ville présentés par les pilotes des groupes de travail en vue de la réunion du comité de pilotage du 30 mars 2015.
- le 30 avril 2015 : préparation de la rédaction du contrat de ville après le retour des travaux relatifs aux objectifs opérationnels remis par les groupes de travail avant le 27 avril 2015.
- le 29 mai 2015 : finalisation du contrat de ville pour présentation au comité de pilotage

↳ **Le comité de rédaction du contrat de ville**

Lors des réunions du comité technique, l'État et Nevers Agglomération ont prévu de mettre en place un comité de rédaction composé de représentants des collectivités, du GIP-DSU et des services préfectoraux.

A compter du mois d'avril 2015, le comité technique de rédaction s'est réuni tous les mercredis de 14h à 16h afin de faciliter et harmoniser le travail de synthèse et de rédaction du contrat de ville.

2.1.5. Les groupes de travail thématiques par pilier

Les groupes de travail ont été organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville en intégrant les trois axes transversaux (égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations)

Ils sont constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, il s'agit pour chaque groupe de travail d'établir un diagnostic, des objectifs à atteindre à l'échéance du contrat qui se traduiront par un plan d'actions actualisé chaque année.

Les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises pour chaque phase à savoir :

- du 4 au 13 février 2015 : invitation pour les premières réunions des groupes de travail
- du 16 février au 30 mars 2015 : élaboration d'un diagnostic territorial participatif et détermination des orientations stratégiques.
- du 8 au 27 avril 2015 : finalisation des objectifs opérationnels et des plans d'action qui structureront le contrat de ville.

Les groupes de travail ont été organisés selon les modalités suivantes :

↳ **PILIER COHESION SOCIALE**

Compte tenu de l'importance des champs concernés (éducation, lien social, culture, santé, etc.), deux sous-groupes ont été mis en place.

Groupe de travail n°1 : « Persévérance scolaire, réussite éducative et sociale »

Copilotage : Directeur académique / Maire-adjointe de Nevers en charge de l'enfance et de l'éducation.

Sous-groupe de travail n°1 : « Promotion de la Santé »

Copilotage : Directeur de l'Agence Régionale de Santé / Adjoint au maire de la ville en charge de la santé et lien intergénérationnel

Groupe de travail n°2 : « Prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté »

Copilotage : Chef du bureau du cabinet et de la communication interministérielle – Préfecture / Maire-Adjointe de Nevers en charge des quartiers sud.

↳ **PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE**

Groupe de travail n°3 : « Valeurs de la République et citoyenneté »

Copilotage : Directeur Départemental de la cohésion sociale et protection des populations / 1^{er} Adjoint au Maire de Nevers.

↳ **PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ACCES A LA FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI**

Groupe de travail n°4 : « Formation, insertion professionnelle, emploi et développement économique »

Copilotage : Directrice Adjointe de l'UT DIRECCTE / Vice-présidente de l'Agglomération de Nevers et conseillère municipale en charge de l'action sociale et de la solidarité.

↳ **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Groupe de travail n°5 : « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Copilotage : Directeur Départemental des Territoires / Maire-Adjoint de Nevers en charge du développement urbain.

2.2. LES CONSEILS CITOYENS

La réforme de la politique de la ville a profondément rénové le cadre participatif des habitants des quartiers prioritaires, qui se traduit désormais dans un cadre de référence garantissant les conditions nécessaires de mobilisations citoyennes à l'échelle d'un quartier.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée ainsi les « conseils citoyens ».

Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels est la première mission des conseils citoyens qui contribuent ainsi à une démarche de co-construction du contrat de ville.

Les élus ont souhaité associer les habitants dès le début des travaux d'élaboration du contrat de ville, sans attendre la constitution effective des conseils citoyens. A ce titre, des représentants de structures représentatives existantes ont pu être associés à la co-construction du contrat de ville via les instances du comité de pilotage politique. Un accompagnement à la structuration et à l'animation de ces nouvelles instances participatives s'est traduit par la mobilisation de 4 jeunes volontaires en service civique.

Ils ont été recrutés au sein du GIP-DSU de Nevers agglomération pour informer les habitants des quartiers sur la mission et le rôle des conseils citoyens, les accompagner dans la définition de leur place dans les conseils citoyens, associer les acteurs des quartiers dans la mise en œuvre des conseils citoyens et être force de propositions dans la définition de projets œuvrant pour la participation des habitants.

Une campagne d'information et de communication a été réalisée par la ville de Nevers au travers de la distribution de flyers permettant ainsi aux 4 jeunes de prendre contact avec les habitants et/ou locataires de chaque quartier et susciter des candidatures volontaires. Cette campagne a été complétée par des affiches mises chez les commerçants et auprès des associations. Un article de presse dans le magazine municipal d'information de la ville de Nevers « Nevers ça m'botte » publié en juin « la parole aux citoyens » a consacré 4 pages à la mobilisation citoyenne autour de la constitution des conseils citoyens, suivi d'une interview de la Conseillère municipale de Nevers, vice-présidente de Nevers-Agglomération, déléguée à la Cohésion sociale et la Santé et présidente du GIP-DSU de l'agglomération.

Il est fort probable que la structuration juridique des conseils citoyens sera mise en place après signature du contrat de ville, courant 2015.

Les conseils citoyens sont associés à toutes les étapes d'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participeront à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain, aux programmes de réussite éducative, aux ateliers santé ville etc... Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la ville de Nevers à savoir :

- Le quartier Grande Pâturée- Les Montôts ;
- Le quartier Bords de Loire ;
- Le quartier la Baratte-Les Courlis ;
- Le quartier du Banlay.

Chacun des 4 conseils citoyens est composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants répartis de la manière suivante :

6 représentants titulaires et suppléants pour le « **collège des habitants** » dans le respect de la parité hommes et femmes soit :

- 1/3 tirés au sort à partir des listes électorales,
- 1/3 tirés au sort à partir des listes des bailleurs,
- 1/3 tirés au sort parmi les candidats volontaires.

et 6 représentants titulaires et suppléants pour le « **collège des associations et des acteurs locaux** » qui peuvent être des associations, des artisans, des commerçants, des professions libérales, des parents d'élèves... et répartis comme suit :

- 1/3 tirés au sort à partir des listes électorales,
- 1/3 tirés au sort à partir des listes des bailleurs,
- 1/3 tirés au sort parmi les candidats volontaires.

Le tirage au sort des membres des premiers Conseils citoyens s'est effectué le Mercredi 17 juin de 13h30 à 15h00 au Palais ducal, en présence du Maire de Nevers et Président de Nevers Agglomération. Un dossier de presse a été réalisé à cette occasion.

2.3. LE CALENDRIER D'ELABORATION

Le contrat de ville nouvelle génération doit être élaboré avant le 30 juin 2015.

L'élaboration du contrat de ville est prévue suivant 4 phases :

- ✓ Phase 1 : travail interne à l'État et aux collectivités (entre le 8 janvier et le 4 février 2015).
- ✓ Phase 2 : constitution d'un comité de pilotage, comité technique et des groupes de travail thématiques « piliers ». (entre le 4 février et le 30 mars 2015)
- ✓ Phase 3 : élaboration du diagnostic et validation des orientations stratégiques par le comité de pilotage. (entre le 16 février et le 30 mars 2015)
- ✓ Phase 4 : travail des groupes thématiques sur les plans d'actions et les engagements de droit commun. Validation par le comité de pilotage. Formalisation du contrat de ville avant le 30 juin 2015 et signature fin septembre/début octobre 2015.



**Les axes d'actions
prioritaires**

PARTIE 3 : LES AXES D'ACTIONSPRIORITAIRES

3.1. LA PRESENTATION DES 4 PILIERS ET PRIORITES TRANSVERSALES

Comme le prévoit l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les nouveaux contrats de ville sont signés à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État représenté par le préfet du département, et d'autre part, le président de l'Établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées.

Aussi, la loi prescrit la signature du contrat de ville par la Région et le Département, à tout le moins au titre de leurs compétences d'attribution et le cas échéant au titre d'engagements volontaires sur le renouvellement urbain et la cohésion sociale.

Le contrat de ville mobilise en outre une large communauté d'acteurs, parmi lesquels le Procureur de la République, le recteur d'académie, les bailleurs sociaux, l'Agence Régionale de la santé, la Caisse d'Allocations familiales, la direction territoriale de la Caisse des dépôts, Pôle Emploi et les missions locales, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, les principaux acteurs économiques, le tissu associatif local et les habitants...

Dans le cadre du Contrat de ville de Nevers Agglomération, chaque signataire a activement participé à l'élaboration du contrat de ville.

En effet, la politique de la ville est une des actions du volet territorial du Contrat de Plan État-Région (CPER), à travers la conclusion des contrats de ville, démontrant la volonté commune de l'État et de la Région d'agir ensemble pour améliorer la situation des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Ainsi, État et Région poursuivent des objectifs communs liés aux enjeux d'attractivité, d'accès à l'emploi et d'amélioration du cadre de vie. Les deux institutions sont intervenues de façon complémentaire à partir d'une stratégie locale de cohésion sociale et urbaine.

De même, le Conseil départemental est particulièrement concerné par l'élaboration du contrat de ville.

Ce dispositif s'intéresse à des territoires départementaux qui même s'ils font l'objet d'une reconnaissance spécifique de la part de l'État dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la ville, sont des espaces nivernais.

Les thématiques abordées dans le contrat de ville chevauchent des compétences départementales (collège, habitat, insertion, prévention spécialisée,...) mobilisées au quotidien pour répondre aux besoins des territoires concernés et de leurs habitants.

Les contrats de ville visent à répondre à des difficultés touchant des publics privilégiés du Conseil Départemental puisque relevant souvent des divers dispositifs d'accompagnement social dont il a la charge.

Le contrat de ville est avant tout un projet de territoire global relevant des communes. C'est une stratégie de développement durable privilégiant l'entrée par les bénéficiaires.

Pour l'ensemble des partenaires, les démarches collectives et les visions stratégiques partagées permettront d'agir positivement pour le territoire grâce à la mise en œuvre du contrat de ville.

Par circulaire n° 5729/SG du 30 juillet 2014, le Premier ministre a précisé que les contrats doivent être construits **autour de quatre piliers**:

Pilier « cohésion sociale » ; Tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la

délinquance, de la santé et du sport. Assurant la définition d'une stratégie territoriale d'accès aux droits, il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du "choc de simplification".

La Région est particulièrement attentive à la création, au maintien ou au développement de lien social en lien avec l'aménagement du cadre de vie qui fait partie du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le Conseil Départemental est fortement présent dans ces quartiers par des services publics (sites médico-sociaux, implantation administrative, ...) mais aussi par des soutiens financiers importants aux communes, dans la mise en place de leurs équipements de proximité et dans les actions culturelles ou sportives favorisant le développement du lien social.

Par ailleurs, le Conseil Départemental souhaite qu'un conseil départemental de prévention de la délinquance puisse être réuni pour offrir un cadre commun aux réflexions engagées sur les thèmes de la prévention de la délinquance et valeurs de la République.

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ; En ayant comme objectif l'amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il est attentif à la question de l'amélioration des relations entre la police et la population des quartiers. Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, les contrats de ville doivent fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation de ces projets.

Par ce volet, la Région entend favoriser la qualité des logements et des équipements publics et réduire la consommation d'énergie ainsi que l'attractivité des quartiers par l'aménagement du cadre de vie.

Le Conseil départemental s'intéresse également aux opérations de renouvellement urbain compte tenu de son implication forte dans les territoires concernés.

Pilier « développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle » ; ce pilier doit veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires, la présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers tout en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus de ces quartiers dans lesquels, par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

L'objectif est la réduction de moitié sur la durée des contrats des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.

La Région entend plus précisément favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi en levant les freins annexes, à la formation et à l'emploi ; en allant à la rencontre des jeunes des quartiers ; en facilitant l'accès à l'orientation professionnelle ; en facilitant la création d'activités.

Le Conseil départemental était également présent au sein du groupe de travail afin d'apporter sa pleine contribution grâce notamment à la participation des travailleurs sociaux en partenariat avec le Pôle emploi pour faciliter un retour à l'emploi et un meilleur accompagnement.

Pilier « valeurs de la République et citoyenneté » ; Ce pilier a pour objectif de lutter contre le malaise démocratique dont la France souffre depuis quelques années. Cette souffrance s'est malheureusement intensifiée depuis les attentats de janvier 2015. Il s'agit alors de réaffirmer les valeurs de la République et de redonner confiance aux citoyens par une République ferme et bienveillante, forte et généreuse au travers de réalisations concrètes en faisant vivre l'égalité et renforcer la citoyenneté.

Ce pilier veillera à la mise en place de mesures concrètes définies lors du comité interministériel du 6 mars 2015 piloté par le Premier Ministre telles que le parcours citoyen, le droit universel au service civique, la réserve citoyenne, réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique. Ces actions pourront être développées par l'intermédiaire de l'école, du sport, de la culture.

Pour l'ensemble des partenaires, il s'agit avant tout d'une concertation commune afin de mobiliser les actions utiles et nécessaires à mettre en œuvre.

A ces quatre piliers s'ajoutent trois priorités transversales obligatoires:

- **la jeunesse**
- **L'égalité femmes/hommes**
- **La lutte contre les discriminations**

Elles traduisent l'engagement des partenaires signataires en faveur des valeurs républicaines : citoyenneté, laïcité, lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La circulaire du Premier Ministre n° 5729/SG du 30 juillet 2014 précise que les contrats doivent faire l'application d'une " clause du territoire le plus favorisé " par une mobilisation des outils de droit commun supérieure à la moyenne et la recherche, pour les projets de renouvellement urbain contractualisés avec l'Anru, de l'excellence numérique et environnementale.

Enfin, la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 a réaffirmé l'enjeu de cohérence globale du contrat et rappelé les facteurs essentiels de réussite de la nouvelle contractualisation :

- mobilisation prioritaire du droit commun
- mobilisation de moyens financiers
- mobilisation de l'offre de services
- adaptation qualitative des dispositifs, moyens et actions de droit commun pour prendre en compte les spécificités d'un territoire ou des publics.
- caractère intégré du contrat élaboré en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires avec l'enjeu de leur participation tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville.

Les priorités transversales ont été directement intégrées dans les piliers du contrat de ville.



Le pilier cohésion sociale

3.2. LE PILIER COHESION SOCIALE

3.2.1. LA PERSEVERANCE SCOLAIRE, REUSSITE EDUCATIVE ET SOCIALE

Le rôle de l'école et de toute la communauté éducative est de former des citoyens responsables et de transmettre aux jeunes des connaissances et une culture commune basée sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect.

La notion de réussite ne se limite pas au cadre scolaire. Et l'école ne peut faire face seule aux conditions sociales et familiales et aux difficultés socio-éducatives qui agissent, notamment, sur la réalité scolaire. La réussite éducative, développée dans le cadre de la politique de la ville, doit mettre l'accent sur l'ensemble des aspects socio-éducatifs, qui touchent aux conditions matérielles des familles et qui ont un impact sur la scolarité, la socialisation et l'intégration.

Cet engagement est affirmé avec force par le Préfet, l'Académie, l'Agglomération, la Ville de NEVERS et les autres partenaires du contrat.

La réussite scolaire et éducative est un facteur déterminant d'épanouissement, d'insertion sociale et professionnelle dont il faut que chaque jeune soit pleinement acteur.

Dans le cadre du contrat de Ville, chaque institution, éducation nationale, collectivité, partenaires associatifs, a un rôle à jouer pour faire vivre et transmettre au quotidien les valeurs de la République, accompagner chaque jeune dans la construction de son avenir en tant que citoyen autonome et responsable.

Au titre du rôle participatif des partenaires, trois chartes d'entreprises et quartiers (convention régionale d'engagement pour la région Bourgogne) ont été signées avec l'Etat.

Les entreprises signataires sont CARREFOUR, ENGIE et le GROUPE LA POSTE.

Dans les cadre des conventions d'engagement, les trois entreprises s'engagent à mieux faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers aux élèves, enseignants et parents d'élève et de développer l'accueil, l'accompagnement, le tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants.

Les entreprises CARREFOUR, ENGIE et le GROUPE LA POSTE s'engagent :

- A accueillir des élèves de 3^{ème} issus des quartiers politique de la ville pour les stages découverte (classes de collège)
- Organiser une rencontre d'une demi-journée pour faire découvrir les métiers.
- A accueillir des lycéens de la voie professionnelle issus des quartiers prioritaires pour les périodes de stage en milieu professionnel, tout en précisant que ce stage pourra également concerner des niveaux de qualification de l'enseignement supérieur.
- Informer les établissements scolaires des évolutions technologiques, économiques et organisationnelles des métiers du champ professionnel des trois entreprises.
- A proposer dans le cadre d'actions d'informations des enseignants, des interventions de professionnels sur des savoirs concrets et opérationnels et accueillir des enseignants et conseillers d'orientation sur les sites.
- A partager un réseau international ou européen de professionnels pour la mise en œuvre de projet à dimension européenne ou internationale, des établissements scolaires avec lesquels elle collabore.

3.2.1.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX ET DONNEES CHIFFREES

Sur le plan général, le constat fait état d'une population jeune, féminine, majoritairement monoparentale sur Les Courlis et Bord de Loire, plus âgée sur le Banlay et une plus grande proportion d'immigrés sur La Grande Pâture.

Le taux d'emploi est faible notamment chez les jeunes.

Le parc de logement comporte une forte vacance notamment sur le quartier Les Courlis.

L'accès aux soins est favorable, mais un état de santé des personnes plutôt préoccupant.

↳ **Éléments chiffrés de la population scolaire :**

- **sur le nombre d'élèves issus des QPV :**

Il y a **1 233 élèves dans le 1^{er} degré** en Quartier prioritaire de la ville qui se répartissent dans 7 écoles au travers des différents quartiers.

Dans le second degré, **466 élèves** sur 1 048 élèves scolarisés dans les 3 collèges sont issus des quartiers prioritaires de la ville soit 44,5%.

- **résultats au diplôme national du Brevet (DNB)**

62,6% des élèves de 3^{ème} résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ont obtenu le DNB.

Le taux de réussite départemental est de 84,5%.

- **orientation**

43 élèves sur 91 soit 47,2 % ont obtenu une décision d'orientation favorable vers la seconde GT contre 68,5% au niveau départemental.

Sur les 43 élèves, **3** ont fait une demande d'affectation en 2nde professionnelle.

40 élèves ont obtenu une décision d'orientation vers la 2nde professionnelle et **8** une décision d'orientation en 1^{ère} année de CAP.

Conclusions :

Peu de mobilité géographique : le choix des élèves demandant la voie professionnelle est donc marqué par le désir de ne pas s'éloigner de l'agglomération de Nevers, ce qui occulte certains projets professionnels, dont les diplômés ne se préparent pas sur Nevers.

Des choix très sexués : les filles demandent le lycée professionnel Jean Rostand tandis que les garçons demandent le lycée professionnel Pierre Bérégovoy.

- **Décrochage scolaire**

Dans le cadre de la campagne de novembre 2013, 64 jeunes injoignables de la liste de la PSAD de NEVERS, **12 jeunes dépendaient des quartiers prioritaires de la ville soit 18,8%**.

- **Éléments relatifs aux conseils de discipline, infractions en milieu scolaire et absentéisme**

21% des conseils de discipline organisés dans le département (2012-2014) ont concerné 2 des 3 établissements publics situés en QPV de NEVERS, alors que les effectifs de ces 3 établissements représentent 11,5 % des effectifs globaux du département.

Concernant les infractions et incidents en milieu scolaire, **16 %** de la totalité des faits déclarés sur l'ensemble du département, soit **5 faits sur 31** issus des 3 collèges de NEVERS dans les QPV.

Concernant l'absentéisme, il est de 1,06 % pour l'ensemble du département tous niveaux confondus.

A l'école élémentaire, il concerne **5 élèves** en école politique de la ville.

Au collège, le taux est de **0,53%** en établissements politiques de la ville contre 1,57 % sur le département.

L'absentéisme reste contenu car des moyens mis en place prouvent leur efficacité.

Concernant le harcèlement, **3 faits recensés** dans les QPV contre 26 sur le département.

↳ **Accès au droit et à l'éducation**

Un constat est établi sur le soutien à la parentalité, l'action sociale, l'accès aux soins et l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture.

- **Pour le soutien à la parentalité**

Il existe un dispositif piloté par la CAF correspondant à une demande des familles intitulé REAAP/CLAS.

Il ressort des éléments de diagnostic, une concentration des actions sur Nevers/Agglomération avec des effets positifs constatés en raison d'une dynamique de participation et de valorisation des parents.

Il peut aussi être retenu des actions politique de la ville telles que l'AFPLI, les Centres sociaux QPV et le Dispositif de réussite éducative.

- **Pour l'action sociale menée par le Conseil Départemental**

Par l'intermédiaire de l'Aide sociale à l'enfance, des actions de prévention des difficultés éducatives ont été mises en place.

De même, le Conseil départemental a pu assurer un système d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et situations de crises.

Une démarche contractualisée avec les parents pour une intervention à domicile pour protection de l'enfant est appliquée.

Enfin, le Conseil départemental participe aux frais d'inscription aux concours d'entrée dans les écoles de formation : 6 jeunes bénéficiaires issus des QPV.

- **Pour l'accès aux soins**

L'Accès aux soins est difficile pour certaines familles et il y a une liste d'attente importante dans les structures de droit commun.

Les difficultés résident également par l'absence de médecins généralistes ou spécialistes et des départs à la retraite des médecins dans les quartiers.

En parallèle, des actions positives ont été mises en place telles que la création d'une maison de la prévention et de l'Accès aux soins en 2007 en lien avec la Mutualité Française Bourguignonne dans le cadre du dispositif de réussite éducative, un contrat local de santé finalisé sur le territoire du Pays Nevers-Sud Nivernais, ou encore la création d'un centre de santé afin de favoriser l'accès aux soins pour les habitants des QPV.

Enfin, la consultation des nourrissons est mise en place dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser l'accès aux soins.

- **Pour l'accès au sport, aux loisirs et à la culture**

Le constat est le suivant : Existence et fréquentation des infrastructures,

Grâce au dispositif de réussite éducative, mise en place d'un accompagnement vers les activités socio-culturelles et sportives.

Distribution de coupons sport

J'BOX 58 pour les 14/25 ans : il s'agit d'un dispositif de la politique jeunesse du Conseil départemental pour favoriser une dynamique d'initiatives et de responsabilisation des jeunes et il concerne 139 jeunes issus des QPV.

▲ **ATOUTS ET FAIBLESSES**

Atouts communs aux quartiers :

De **nombreuses actions de soutien à la scolarité** et à la parentalité avec des partenaires qui travaillent en réseau.

Des actions spécifiques pour **rapprocher les familles des établissements scolaires** et agir sur la réussite et l'orientation des élèves.

Une **action sociale implantée dans les quartiers**.

Des services de soins de proximité et hospitalier proches.

Des actions de prévention et de promotion de la santé.

Une offre culturelle, de loisirs et de sports importante avec de nombreuses structures et ressources à proximité des quartiers.

↳ **Atouts pour les quartiers du BANLAY et BORDS DE LOIRE/COURLIS**

Au Banlay, forte implication dans le dispositif CLAS en cohérence avec celui de la réussite éducative des actions familles adaptées à la problématique du quartier.

Pour le quartier Bords de Loire - les Courlis, il existe un centre socio-culturel, une association de prévention avec 4 éducateurs, une classe passerelle « Nougatine » et deux écoles primaires avec un accompagnement scolaire, un collège avec des actions importantes (accompagnement scolaire avec le CSCB, ouvrir l'école aux parents, adulte relais, UNSS, FSE)

Il existe également un équipement sportif (gymnase, terrain de sport, tennis de table, boulodrome).

La Loire et un espace naturel sont à proximité du quartier.

Le centre social a une forte action sur les enfants et les jeunes du quartier. La ludothèque est un outil intéressant et qui permet un fort rapprochement avec les écoles.

Il y a également une forte implication du référent familles dans les actions CLAS.

↳ **Faiblesses communes aux quartiers**

Implication des familles difficile dans la scolarité des enfants.

Pas de lieu structurant de proximité dédié à la lecture publique.

Pas de formalisation de l'offre culturelle en partenariat avec la DRAC, la Communauté d'Agglomération et l'éducation nationale sur temps scolaire, périscolaire ou hors temps scolaire.

Peu de propositions d'activités culturelles situées en dehors du quartier.

Peu de réseau de transports urbains le soir.

Diminution du financement des actions CLAS qui en limite le développement.

Un état de santé des populations préoccupant.

↳ **Faiblesses constatées pour le quartier BORDS DE LOIRE / COURLIS**

Éloignement du centre-ville et des commerces pour les Courlis-bord.

Éloignement des structures culturelles.

3.2.1.2. **ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Prenant la pleine mesure de ces constats, en cohérence et en complémentarité avec la politique d'éducation prioritaire, le contrat de Ville met en œuvre les principes suivants :

- ↳ **la complémentarité et la coopération éducatives, pour une meilleure articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en veillant à la cohérence des actions menées pendant les différents temps de vie de l'enfant.**

Favoriser la scolarisation des – 3 ans

Développer le dispositif « Plus de maîtres que de classes »

Maintien des RASED

Lutter contre l'illettrisme : dispositif d'auxiliaire éducatif en classe de CP

Généraliser les classes passerelles pour prévenir le décrochage et sécuriser les parcours.

Développer l'offre locale d'études professionnalisantes et/ou supérieures

Accompagnement des étudiants et des familles

- ↳ **la mobilisation et l'implication des enfants et des jeunes, acteurs de leurs parcours de compétences, et l'accompagnement des parents dans leur rôle de co-éducateurs.**

Favoriser les échanges entre les parents et l'école

Créer des Espaces Parents

Développer l'interprétariat pour les parents non francophones

Développer les liens des partenaires éducatifs et sociaux

- ↳ **le développement de l'éducation artistique et culturelle.**

Ouverture aux arts et à la culture

Ouverture à l'international

Compréhension citoyenne : Favoriser la visibilité de l'action publique et des institutions

Connaissance et rencontre de l'autre : Développer les espaces de rencontre et d'échange.

3.2.1.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et orientations stratégiques, plusieurs axes majeurs sont retenus à savoir :

- Créer les conditions favorables à la réussite.
- Soutenir la réussite et susciter l'ambition.
- Donner des repères pour réussir

De ces axes majeurs, 7 objectifs sont définis :

Objectif n°1 : Prendre soin de soi et des autres = **cf fiches objectifs Promotion de la santé**

Objectif n°2 : Vivre ensemble, s'ouvrir aux autres, valoriser les pratiques et les compétences

Objectif n°3 : Aider à la scolarité et permettre des parcours adaptés

Objectif n°4 : Susciter l'ambition et permettre des parcours adaptés

Objectif n°5 : Comprendre et partager les valeurs de la République

Objectif n°6 : Comprendre les attentes de l'école et construire une relation de confiance

Objectif n°7 : Favoriser la diversification des parcours et conjuguer culture et territoire

Objectif n°1 Prendre soin de soi et des autres	Persévérance Scolaire et Réussite Éducative
Données clefs et contexte La démographie médicale et paramédicale constitue un enjeu fort en matière de santé sur la ville de Nevers. La vocation des maisons et centres de santé est de faciliter l'identification des ressources locales par les habitants, d'améliorer la prévention mais également de rendre les conditions d'installation des personnels de santé plus faciles.	
<p style="text-align: center;">SE REPORTER AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA PROMOTION DE LA SANTE 3.2.2.3</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> Quartiers prioritaires : Grande pâture (priorité 1 pour l'implantation d'une maison de la santé), Baratte-Courlis, Banlay, Bords de Loire	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à faire évoluer : oui • Nouvelles à initier : créer une dynamique de regroupement des professionnels de santé et aboutir à leur implantation coordonnée en QPV ; développement de la prévention entre acteurs de la prévention et du soin ; 	
Publics ciblés Les professionnels de santé, établissements de soins, opérateurs de prévention, habitants des quartiers politique de la ville	
Pilote : Mairie de Nevers Partenaires mobilisés : Professionnels de santé, Etablissements de soin, Opérateurs de prévention, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, PNSN, MPAS, Centre de santé communautaire, Résadia, IREPS,	
Calendrier prévisionnel -durée du contrat local de santé	

Objectif n°2 : Vivre ensemble, s'ouvrir aux autres, valoriser les pratiques et les compétences	Persévérance Scolaire et Réussite Educative Créer les conditions favorables à la réussite
<p>Données clefs et contexte</p> <p>La jeunesse neversoise déplore souvent le manque de dynamisme de son territoire ainsi que le manque d'offre culturelle, sportive ou de loisir correspondant à ses attentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En accentuant le partenariat avec les structures culturelles soutenues par la DRAC bien implantées sur le territoire, l'offre culturelle gagnera en pertinence au regard des publics jeunes visés. - En favorisant la pratique artistique sur le temps scolaire et en dehors de celui-ci, les élèves pourront bénéficier d'expérimentations culturelles variées, leurs goûts pouvant alors évoluer vers une plus grande ouverture. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> - Elargir le champ des pratiques culturelles sportives et de loisir des jeunes des quartiers - Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté par le biais de l'action associative - Amener les jeunes à adhérer plus largement à l'offre culturelle, sportive ou de loisirs de l'agglomération - Mettre la lecture et l'accès au savoir au centre des pratiques culturelles et éducatives • Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'implication des jeunes des quartiers dans la vie culturelle et associative de l'agglomération, les inciter à adhérer à un projet collectif - Valoriser l'expression des jeunes émergeant des pratiques artistiques et culturelles, les aider à expérimenter d'autres émotions, à élargir leur regard - Accroître et diversifier leurs pratiques culturelles, sportives et de loisirs • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre davantage en cohérence des acteurs de la vie culturelle et mieux faire connaître l'offre, proposer une offre tarifaire adaptée aux jeunes, via un passeport culturel jeunes - poursuivre les classes à projet artistique et culturel (PAC) - sur le temps scolaire, maîtrise de la langue (aide individualisée, axe important du projet d'école) - hors temps scolaire, politique de lecture publique (médiathèque) - valorisation des langues d'origine (laboratoire de langues à la médiathèque, enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO)) • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Soutien aux structures culturelles, associations, crédits + financement des collectivités locales... • Plans et schémas mobilisables : • Critères d'évaluation : Nouveaux participants aux activités, % filles garçons, réalisations, presse, fréquentation des spectacles, nombre de junior associations créées 	
Territoires concernés	
<p>Quartiers prioritaires : Tous Territoires de veille active : Tous Autres territoires :</p> <p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à faire évoluer : Soutenir, promouvoir et faciliter l'action collective des jeunes et leur permettre de s'associer pour apprendre à devenir des citoyens à part entière • Nouvelles à initier : Permettre l'expérimentation des pratiques artistiques et culturelles diverses pour évoluer vers une plus grande ouverture ; Développer la communication autour de l'offre locale culturelle, sportive et de loisirs 	
<p>Publics ciblés Tous les jeunes</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés Ville de Nevers - FOL – Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)</p>	
<p>Calendrier prévisionnel Durée du contrat de ville, action à pérenniser</p>	
<p>Liens avec</p>	

<p align="center">Objectif n°3 Aider à la scolarité Et permettre des parcours adaptés</p>	<p align="center">Persévérance scolaire, Réussite éducative Soutenir la réussite et susciter l'ambition</p>
<p>Données clés et contexte</p> <p>Afin de soutenir la réussite scolaire, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement individualisé des jeunes dans une prise en charge globale de l'enfant. Cet aide à la scolarité s'accompagne d'actions collectives qui permettent aux enfants de bénéficier de parcours adaptés dans leur scolarité.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Prévenir le décrochage scolaire en proposant un engagement civique, en favorisant l'accès aux administrations pour effectuer des stages, et permettre un accompagnement individualisé dans le cadre d'une prise en charge globale de l'enfant en lien avec les acteurs de l'éducation, des loisirs et de la santé. • Impacts attendus : Rendre les parents et les enfants acteurs de leur parcours scolaire ; Lutter contre le décrochage scolaire en permettant un parcours adapté favorisant l'engagement des jeunes ; Aider à la scolarité les élèves de 3ème pour la réalisation de leur stage d'observation en administration. • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation du Dispositif de Réussite Educative - Proposer un engagement civique et citoyen ou un Service Civique à de jeunes décrocheurs - Recenser les services des administrations de l'État susceptibles d'être un lieu de stage intéressant pour les jeunes de 3ème des établissements en QPV. • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, Conseil Départemental, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers, CAF, ARS • Critères dévaluation : Nombre d'enfants accueillis par le DRE ; Nombre de jeunes en Service Civique ; Nombre d'élèves accueillis en stage d'observation. 	
<p align="center">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâturage, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p align="center">Exemples d'actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Pérennisation du DRE ; Accueil de jeunes de 3ème en stage d'observation en administration ; • Existantes à faire évoluer : Le Service Civique pour lutter contre le décrochage scolaire (expérimenté en 2014) Proposer aux jeunes décrocheurs par le biais de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), une mission de service civique portée par des valeurs citoyennes (reprenre une activité, connaître les valeurs associatives, redonner des perspectives pour l'avenir) • Nouvelles à initier : 	
<p>Publics ciblés : Elèves des QPV – Elèves de 3ème des QPV - Jeunes décrocheurs issus des QPV -</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : GIP-DSU - FOL 58 – Education Nationale – CD 58 - CAF</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 – 2020</p>	
<p>Liens avec : Valeurs de la République et citoyenneté</p>	

Objectif n° 4 Susciter l'ambition et permettre des parcours adaptés	Persévérance scolaire, Réussite éducative Soutenir la réussite et susciter l'ambition
Données clefs et contexte	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : L'Education Nationale doit développer la capacité de notre système éducatif à adapter les parcours des élèves et à remédier à leurs difficultés. • Impacts attendus : Les dispositifs proposés sont des outils susceptibles d'enrichir les propositions d'orientation car ils visent à accompagner un élève en difficulté dans la construction d'un projet constructif et réaliste avant qu'il ne soit en rupture avec le système scolaire, mais aussi à favoriser l'ambition et l'orientation vers une formation d'un niveau supérieur. • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Reconstitution du dispositif Classe Relais pour lutter contre le décrochage scolaire - Maintien du dispositif Internat de la Réussite - Mise en œuvre des classes passerelles pour les élèves de lycées généraux et technologiques (LGT) qui souhaitent rejoindre une formation en lycées professionnels - Maintien des "Cordées de la Réussite" pour favoriser l'engagement vers l'enseignement supérieur • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : FSE, CGET, Education Nationale, Conseil Départemental, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers • Critères d'évaluation : Bilan annuel de la Classe Relais ; taux de réussite aux examens et poursuites d'études des élèves ayant opté pour un changement de parcours ou étant suivi dans les Cordées de la Réussite ; 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâturage, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires :	
<p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Reconstitution de la Classe Relais – Maintien du dispositif Internat de la Réussite - Pérennisation du dispositif Classes Passerelles - • Existantes à faire évoluer : Poursuite des Cordées de la réussite et élargissement des partenariats avec l'enseignement supérieur : Faculté de Droit • Nouvelles à initier : 	
Publics ciblés : Elèves des QPV – Elèves de 3 ^{ème} des QPV – Jeunes décrocheurs issus des QPV -	
Pilote et partenaires mobilisés : Education Nationale – Université de Bourgogne – ISAT – IFSI – Entreprises privées	
Calendrier prévisionnel : 2015 – 2020	
Liens avec :	

Objectif n° 5 comprendre et partager les valeurs de la République	Persévérance Scolaire et Réussite Educative Donner des repères pour réussir
Données clefs et contexte Le besoin de repères forts et fédérateurs a été identifié par l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques des établissements de l'agglomération de Nevers.	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Eduquer à la citoyenneté, sensibiliser à des valeurs fortes « liberté égalité fraternité » respect des droits humains Doter les acteurs éducatifs (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs...) de ressources spécialisées sur ces thématiques et permettre aux jeunes et leur famille de s'approprier et connaître le fonctionnement des institutions • Impacts attendus : Stimuler la discussion des échanges sur les notions de fraternité, de solidarité, les notions de la devise de la république • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Opération « jouons la carte de la fraternité » envoi de cartes postales par des élèves et des jeunes, à des destinataires choisis de manière aléatoire. Les images choisies représentent la diversité et invitent chacun à s'interroger sur ses préjugés. Les messages peuvent prendre diverses formes (poème, acrostiche, recette...) Les destinataires peuvent répondre à l'aide d'un coupon. - Création d'un centre de ressources spécialisé autour de la thématique des valeurs républicaines - Mise en place de manifestations ou d'actions sur la thématique des droits humains - Mobiliser les enseignants des QPV autour de la participation au CNRD - Conseil Municipal des jeunes et des enfants - Alternative aux sanctions disciplinaires • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Ville, DRAC, ONAC, conseil départemental, partenaires privés • Plans et schémas mobilisables : • Critères dévaluation : Nombre et type d'actions ; Nombre d'utilisateurs du centre ressources ; Nombre d'enfants impliqués 	
Territoires concernés	
Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâture, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires : Pays Nevers Sud Nivernais	
Exemples d'actions proposées	
<ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Opération "Jouons la carte de la fraternité" – Centre de ressources spécialisé – Education à la citoyenneté et aux droits humains (Festival des Droits Humains) – Sensibiliser à la mémoire, l'engagement et aux valeurs du monde combattant (Concours National de la résistance et de la déportation) – Favoriser la connaissances des institutions : Conseil municipal des enfants et des jeunes • Existantes à faire évoluer : • Nouvelles à initier : Créer un parcours citoyen comme alternative aux sanctions disciplinaires en établissement scolaire 	
Publics ciblés : Enfants et adolescents – Professionnels de l'éducation	
Pilote et partenaires mobilisés FOL – Ville de Nevers – Education Nationale – ONAC - Associations	
Calendrier prévisionnel 2015 – 2020	
Liens avec : Valeurs de la République	

Objectif n° 6 Comprendre les attentes de l'école, construire une relation de confiance	Persévérance scolaire, Réussite éducative Donner des repères pour réussir
Données clefs et contexte La scolarisation précoce comme l'accueil pendant les vacances scolaires ou l'ouverture aux parents sont un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles et linguistiques.	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Ouvrir l'école permet de compenser les inégalités, changer le regard porté par les jeunes sur leur établissement, initier une relation de confiance entre les jeunes et les adultes, mais aussi des parents envers l'équipe pédagogique. Soutenir la parentalité. • Impacts attendus : Favoriser la réussite scolaire des élèves en incitant à l'implication des parents au sein de l'école. • Moyens à mettre en œuvre : Développer les structures de type "espace passerelle Nougatine" sur Nevers, favoriser l'accueil des moins de 3 ans, reconduire les opérations "Ecole Ouverte" et favoriser l'ouverture de l'école aux parents. Faciliter les rencontres entre parents ainsi que les rencontres parents-professeurs. Soutien à la parentalité. • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État Ministère de l'Intérieur – Education Nationale – Ville de Nevers- DRAC- Financements européens. • Plans et schémas mobilisables : Projet d'école ou d'établissement – Plan de refondation de l'école – Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité. (REAAP) • Critères dévaluation : Nombre d'enfants accueillis ; Nombre de parents inscrits 	
Territoires concernés Quartiers prioritaires : Tous Territoires de veille active : Tous Autres territoires : Education Prioritaire	
Exemples d'actions proposées <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Scolarisation des enfants de moins de 3 ans ; Ecole Ouverte au Collège Les Loges ; Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants ; la Mallette des Parents, Café des parents (Centres sociaux) • Existantes à faire évoluer : Développer les espaces passerelles type "Nougatine" des Bords de Loire sur les autres QPV ; • Nouvelles à initier : Espaces parents au sein des établissements scolaires 	
Publics ciblés Enfants de 20 mois à 3 ans ; Collégiens des QPV ; Parents étrangers primo-arrivants	
Pilote et partenaires mobilisés Education Nationale – Ville	
Calendrier prévisionnel Sur la durée du contrat de ville	
Liens avec : Prévention de la délinquance et tranquillité publique	

<p>Objectif n° 7 Favoriser la diversification des parcours Conjuguer culture et territoires</p>	<p>Persévérance scolaire, Réussite éducative Donner des repères pour réussir</p>
<p>Données clefs et contexte Inscrire les arts et la culture dans les processus de transformation sociale et de revalorisation des quartiers pour plus d'équité sociale et éducative en vue de l'affirmation de la dignité de chacun et de la construction de passerelles de cohésion sociale. A partir d'enjeux forts tels que le partenariat, la transversalité, la participation des habitants et le rôle des artistes, il s'agit de penser les espaces de rencontres entre l'œuvre et le public et d'envisager les conditions d'appropriation de l'action culturelle par la population et sa valorisation dans et hors des quartiers. Ouvrir les élèves sur le monde permet d'éclairer leurs perspectives et leurs ambitions.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Développer l'accès à la pratique et à la création artistiques et renforcer la diffusion culturelle. Donner de l'ambition aux espaces culturels locaux et favoriser les politiques de circulation entre territoires. Favoriser la mobilité internationale. • Impacts attendus : développement de l'attractivité du territoire et accroissement du désenclavement des quartiers et de leur ouverture sur le reste de la ville. Réduction des inégalités territoriales d'accès à la culture tout en favorisant la mobilité. • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la coopération entre les différents partenaires par la contractualisation : contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), contrat territoire lecture (CTL), notamment l'Éducation nationale durant les temps scolaires, péri et hors scolaires, - développer les résidences d'artistes avec des projets en co-construction, - Mobiliser les équipements culturels structurant locaux, départementaux et régionaux (scènes nationales, scènes conventionnées, musées, médiathèques). - Solliciter les services éducatifs des lieux culturels structurants, - Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers pour faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants. Développer les actions de collectes orales, - Soutenir les médias de proximité et développer l'éducation aux médias. Mise en place de dispositifs d'accompagnement aux médias, - Promouvoir la maîtrise du français et les apprentissages linguistiques en lien avec les pratiques culturelles, - Développer les échanges internationaux • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Des crédits conjugués politique de la ville et droit commun (DGD bibliothèque programme 129). Institutions culturelles (scènes nationales, scènes conventionnées, musées, médiathèques).) • Plans et schémas mobilisables : Contrats territoire lecture (CTL) – Contrat locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA) _ Dispositifs nationaux : passeurs d'images, Les Portes du Temps Label Ville d'Art et d'Histoire, • Critères d'évaluation : Qualité des partenariats, longévité des projets, équilibre qualité artistique /qualité de la médiation. Une pondération des critères permet d'évaluer plus finement les projets. 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : La Grande Pâtur et les Bas Montots – Le Banlay – Les Bords de Loire – La Baratte Territoires de veille active :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Les actions co-construites avec l'association Alarue : Festival Zenfantillage, Service Volontaire Européen Existantes à faire évoluer : Les actions de l'association D'Jazz Nouvelles à initier : « Les Portes du Temps » de Bibractes, Les classes des Mots à la Cité des Mots de la Charité-sur-Loire</p>	
<p>Publics ciblés : jeunes et adultes des quartiers NPV</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : ville de Nevers, Education nationale, centre sociaux, bailleurs de fonds Acteurs ressources : Association Alarue, BM de Nevers, Maison de la Culture et de la Nièvre (Nevers), Association D'Jazz, Café Charbon, Archives départementales de la Nièvre (service aux usagers), association Sceni Qua Non, Bibracte « Les portes du Temps » La Cité du Mot de La Charité sur Loire, Centre d'art contemporain de Pougues-Les-Eaux</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville</p>	
<p>Liens avec :</p>	

3.2.2. LA PROMOTION DE LA SANTE

Le volet santé du contrat de ville doit permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé.

Il a vocation à s'articuler avec les dispositifs existants :

- ✓ le contrat local de santé du Pays Nevers Sud Nivernais
- ✓ le schéma directeur de l'agglomération de Nevers.

Certaines actions du Contrat Local de Santé (CLS) et du schéma directeur intègrent la dimension politique de la ville.

↳ **Le Contrat Local de Santé du Pays Nevers Sud Nivernais**

Pour rappel, le Pays Nevers Sud Nivernais a décidé de s'engager dans une démarche de contractualisation pour la mise en œuvre d'actions qui tendent à améliorer l'état de santé des habitants.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la politique de santé menée par le pays et l'agglomération de Nevers.

Le CLS du PNSN, signé le 12 décembre 2014, a été élaboré avec les partenaires institutionnels suivants : le Pays, l'ARS, l'Agglomération de Nevers, le Conseil Départemental de la Nièvre et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 58.

Il décline sur le territoire les axes déterminés dans le Projet Régional de Santé, ses différents schémas et programmes, qui ont été arrêtés par l'ARS de Bourgogne le 29 février 2012, la mise en œuvre du Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État ainsi que les actions des partenaires ayant souhaité valoriser d'autres actions résultant également de démarches locales de santé.

↳ **Le Schéma directeur de l'Agglomération de Nevers**

L'amélioration de l'état de santé de la population et de l'offre de soin constituera pour la période 2015 - 2017, l'un des fils conducteurs de l'ensemble des actions initiées par la communauté d'agglomération de Nevers et ce quelques soient les compétences communautaires concernées.

• **Les ambitions du schéma directeur de santé :**

Plus particulièrement, l'agglomération de Nevers à travers son schéma directeur de santé s'est donnée pour ambition de :

- Réduire les inégalités d'accès aux soins (organisation de l'offre de soins, accompagnement vers le soin...),
- Renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé,
- Renforcer la coordination et la coopération entre les professionnels de santé,
- Apporter des réponses aux besoins de santé de la population (lutte contre l'obésité, bilan de santé, lutte contre les addictions...),

En complément de ces objectifs stratégiques, le schéma directeur de santé a également pour ambition de développer avec les acteurs du territoire, un espace d'observation et de dialogue autour de la « santé ». Cet espace constituera un organe de démocratie sanitaire pour l'Agglomération de Nevers.

Ces ambitions viennent compléter celles portées par le Contrat Local de Santé de Nevers Sud Nivernais auquel participe l'Agglomération de Nevers.

- **Les actions développées dans le cadre du schéma directeur de santé :**

Ces ambitions se sont traduites par la rédaction des fiches actions suivantes :

Instaurer une gouvernance locale de la santé :

1. Développer un service territorial de santé au public,
2. Développer un observatoire local et partenarial de la santé,

Développer des équipements structurants :

3. Accompagner le projet de maison des spécialistes de Nevers,
4. Développer un centre local de santé sur l'agglomération de Nevers,

Réduire les inégalités d'accès aux soins :

5. Développer un projet pilote d'accompagnement de la population vers le soin,

Promouvoir les actions en santé environnementale :

6. Engager des actions de sensibilisation en santé environnementale,

Renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé :

7. Accompagner l'installation des professionnels de santé sur l'agglomération de Nevers,
8. Renforcer l'attractivité de l'agglomération de Nevers auprès des stagiaires,
9. Développer un plan de communication à destination des professionnels de santé et des internes,
10. Développer un schéma local d'organisation de l'offre de soin de premier recours,

S'appuyer sur la santé, levier d'innovation et de création d'emplois :

11. Développer une pépinière d'entreprise spécialisée en santé (living lab),
12. Favoriser l'émergence d'un groupement d'employeurs spécialisé dans le domaine de la santé,

↳ **Le contenu du volet santé du contrat de ville**

Au total, le volet santé du contrat de ville prévoit 9 actions structurées autour de 5 axes stratégiques :

- **La création d'un centre de santé sur l'agglomération de Nevers**

Depuis 2007, la Maison de Prévention et d'Accès aux Soins (MPAS) est en activité dans le quartier de la Grande Pâturage. Cette structure, animée par des professionnels de santé, a comme missions de :

- répondre aux carences qui entravent à la réussite éducative de l'enfant (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie).
- réaliser un bilan de santé complet en lien avec ceux qui ont déjà été effectués (bilan médecin scolaire) avant l'entrée dans le DRE ;
- accompagner les familles dans la démarche « santé » (mise en relation avec les professionnels de santé et suivi des prescriptions)
- participer mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé (hygiène buccodentaire, nutrition...) en partenariat avec les acteurs du territoire.

La MPAS constitue une des réponses aux besoins des enfants repérés lors des bilans médicaux scolaires, souffrant de problèmes de santé non pris en charge (en outre, les soins dentaires et les problèmes de vue) et obérant les capacités d'apprentissage. A partir des objectifs du DRE et des besoins identifiés sur ce territoire, besoins similaires pour l'ensemble des quartiers classés en Zone

Urbaine Sensible, le GIP-DSU a confié le 3 septembre 2007, la mise en œuvre du projet de la MPAS à la Mutualité Française de la Nièvre, aujourd'hui Mutualité Française Bourguignonne.

Le projet de Centre de Santé consiste à faire évoluer les missions et le champ d'intervention de la MPAS.

Pour faciliter l'accès aux soins pour tous en lien avec le Projet Régional de Santé de Bourgogne 2012-2016, équipement qui ne serait plus que réservé aux enfants et familles du DRE (MPAS) mais ouvert à tous les habitants, réponse à la faible présence médicale sur les quartiers, **pour** permettre de développer des activités de prévention, d'éducation et de lutte contre la précarité, **pour** renforcer l'offre de soins dans les quartiers, **pour** lever les obstacles financiers dans l'accès aux soins par la pratique du tiers payant de tous les professionnels de la santé, **pour** faciliter la prise en charge des personnes bénéficiaires de la CMU.

- **La création d'un outil de communication de cartographie des ressources locales de santé**

Cet outil vise à favoriser la connaissance des ressources locales en matière de santé auprès des habitants des quartiers politique de la ville.

Manger, Bouger pour une meilleure en santé:

L'objectif attendu ici est le renforcement des actions de prévention autour de la nutrition en milieu scolaire et hors milieu scolaire ainsi que le développement à l'accès à l'activité physique.

Le déploiement et la mise en œuvre d'un programme de développement des compétences psychosociales :

Il s'agit ici de favoriser la formation et l'accompagnement des professionnels des quartiers à la mise en place de projets de promotion de la santé visant à favoriser le développement de projets de compétences psychosociales.

- **La création d'un conseil local en santé mentale avec des actions spécifiques sur les quartiers prioritaires**

Ce conseil vise à coordonner les différents acteurs de la santé mentale au bénéfice des usagers et de la population. Ces acteurs sont multiples : médecins généralistes aux psychiatres, travailleurs sociaux et psychologues du champ médico-social, associations de familles, associations de malades, Groupe d'Entraide Mutuelle mais aussi élus, bailleurs sociaux, forces de police et professionnels de la justice. Il s'agit donc ici de mettre en réseau ces acteurs afin qu'ils puissent élaborer des réponses concertées à des situations complexes; favoriser l'accès aux services du territoire à tous, sans discrimination à l'égard des personnes atteintes de troubles psychiques et adopter des attitudes adaptées face aux individus touchés par une souffrance psychosociale plus ou moins aiguë ou ayant un trouble mental.

La formation des professionnels de premier niveau au repérage et à la gestion de la souffrance psychique et de la crise suicidaire :

Cette action vise notamment à renforcer les pratiques quotidiennes des professionnels à travers l'amélioration de la prévention, de la détection et de la prise en charge de la souffrance psychique des individus.

Développer des projets de prévention sur la vie affective et sexuelle auprès des jeunes :

Il s'agit principalement ici de renforcer les actions en promotion de la santé sur la thématique de la vie affective et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes du PNSN.

- **Le développement des projets de prévention des addictions auprès des jeunes :**

Il s'agit ici de renforcer les actions en promotion de la santé sur la thématique des addictions auprès des adolescents et jeunes adultes.

- **Le Développement des projets de prévention sur la vie affective et sexuelle auprès des jeunes :**

Il s'agit principalement ici de renforcer les actions en promotion de la santé sur la thématique de la vie affective et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes du PNSN.

Mise en place d'actions de repérage des logements insalubres et d'actions de sensibilisation auprès des habitants :

Cette action vise ici à améliorer la connaissance du public cible sur les dispositifs existants pour améliorer la qualité de leur habitat.

La promotion de la santé (définition de l'organisation mondiale de la santé OMS) est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.

Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.

Accompagner, donner les moyens et soutenir la population pour agir **sur les déterminants de santé** s'avèrent des plus pertinents dans les quartiers prioritaires concernés par le contrat de ville, car ces habitants y sont plus particulièrement touchés par les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ces déterminants sont de plusieurs ordres :

- **Déterminants personnels :** ressources physiques, psychologiques, sociales, habitudes de vie ayant un rapport avec la santé (alimentation, tabac, alcool, activité physique...),
- **Déterminants environnementaux** (qualité de l'air et de l'eau, habitat, transports, urbanisme, conditions de travail...),
- **Déterminants sociaux** (niveau d'éducation, insertion sociale, milieu culturel, accès aux services publics) et économiques (niveau de revenu, statut professionnel...),
- **Déterminants liés au système de santé** (accès aux soins, qualité et sécurité des soins, accès au progrès technique).

La volonté exprimée par les membres signataires du Contrat de Ville de Nevers Agglomération est de développer et s'appuyer sur **une démarche de santé communautaire**, processus par lequel « les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités » (MANCIAUX M. et DESCHAMPS J.P. *La santé de la mère et de l'enfant*. Paris, Flammarion Médecine Sciences, 1978, p.31)

3.2.2.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

Le contrat local de Santé sur le Pays Nevers Sud Nivernais a été signé en décembre 2014. Dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du CLS PNSN, il a pu être mis en exergue certains points relatifs à la promotion de la santé.

Tout d'abord, l'accessibilité aux services de soins de proximité et hospitaliers **est globalement favorable**.

Cependant, l'Accès aux soins est difficile **pour certaines familles** et il y a une liste d'attente importante dans les structures de droit commun.

Les difficultés résident également par l'absence de médecins généralistes ou spécialistes et des départs à la retraite des médecins dans les quartiers.

De même, il est constaté que sur le Pays Nevers Sud Nivernais, **près de 40 % des résidences principales ont été construites avant 1949**.

De plus, 20 % du parc privé du PNSN est potentiellement indigne.

23 % des Nivernais consacrent plus de 15 % de leurs revenus à des dépenses énergétiques.

Or, l'habitat a une influence sur la santé des Habitants du Pays.

Il s'agit donc d'une problématique prioritaire en matière de santé.

En parallèle, **des actions positives ont été mises en place** telles que la création d'une maison de la prévention et de l'Accès aux soins en 2007 en lien avec la Mutualité Française Bourguignonne dans le cadre du dispositif de réussite éducative, un contrat local de santé finalisé sur le territoire du Pays Nevers-Sud Nivernais, ou encore la création d'un centre de santé afin de favoriser l'accès aux soins pour les habitants des QPV.

Enfin, la consultation des nourrissons est mise en place dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser l'accès aux soins.

▲ **ATOUTS ET FAIBLESSES**

↘ **Les atouts**

Les principaux atouts du système de santé existant dans les quartiers prioritaires de la ville sont l'accessibilité globale aux services de soins et les actions menées depuis quelques années sur les quartiers telles que :

- les conduites addictives avec le GIP-DSU, Mouvement vie Libre, Mutualité française Bourgogne
- la nutrition avec l'association nivernaise d'accueil et de réinsertion, Sport initiative et Loisir Bleu
- la sexualité, VIH SIDA, IST avec AIDES et IREPS
- l'éducation à la santé, promotion de la santé (BAC FM)

La Maison de Prévention et d'Accès aux Soins (MPAS) basée sur le quartier de la Grande Pâturage mène également des actions importantes et positives comme l'alimentation du jeune sportif, la nutrition et la lutte contre la sédentarité, la sensibilisation et la lutte contre les addictions et la sensibilité et accès aux soins.

↘ **Les faiblesses**

Les quartiers repérés affichent des **déterminants de santé relativement dégradés**. On note, en effet, un état de santé global de la population de la Nièvre et plus particulièrement sur ces quartiers plutôt préoccupant :

- **une santé mentale de la population relativement fragile** au regard du taux de tentative de suicide observé sur le territoire et niveau d'admission en ALD pour affections psychiatriques,
- **une mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale (+4 %).**

- **une proportion importante de décès imputée à des ruptures de prise en charge** (14 % des décès prématurés).

Aucun des quartiers prioritaires de la ville de Nevers ne bénéficie d'un pôle de services de santé de premier recours à l'intérieur de son périmètre.

Le quartier du Banlay est proche de l'un de ces pôles et le quartier « La Grande Pâturage –Les Montôts » bénéficie de la proximité du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers.

Il faut cependant noter la présence sur le quartier des Courlis d'une antenne du centre médico-psychologique pour enfants et adolescents.

Les différents professionnels sont particulièrement concentrés dans les villes centres de l'agglomération de Nevers. Les chirurgiens-dentistes et les kinésithérapeutes sont peu présents voir absents des quartiers prioritaires.

Seuls les pharmaciens sont présents sur chaque quartier.

3.2.2.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au préalable, il est à noter que l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de ville sont d'ores et déjà intégrées dans le Contrat Local de Santé du Pays Nevers Sud Nivernais.

Compte tenu des éléments présentés, le contrat de ville s'appuiera sur les orientations stratégiques suivantes :

- ↳ **Améliorer la connaissance de la situation des quartiers prioritaires de la ville en matière de santé :**

Création d'un outil de communication de cartographie des ressources locales de santé à destination des habitants des QPV.

Permettre aux habitants des quartiers de connaître les structures locales et professionnelles de santé.

Favoriser l'accès à la prévention et aux soins.

- ↳ **Création d'un centre de santé communautaire sur un quartier prioritaire de la ville :**

Faciliter l'accès à l'information, prévention et exercice.

Installation et coordination.

- ↳ **Promouvoir des environnements favorables à la santé : Lutte contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie :**

Sensibiliser les habitants, les acteurs institutionnels et professionnels sur les risques de l'habitat indigne et les démarches à suivre.

Accompagner financièrement et techniquement les habitants dans l'amélioration et la rénovation de leur logement.

Intégrer la dimension de la santé dans la lutte contre l'habitat indigne.

↳ **Améliorer le parcours de santé :**

Développer des actions de prévention dès le plus jeune âge dans le domaine de la nutrition dans les quartiers prioritaires.

Prévenir les conduits à risque via le développement des compétences psychosociales, le repérage et l'orientation des jeunes en situation de mal-être, l'information et la sensibilisation sur les risques en matière d'IST, le renforcement de la prévention des consommations à risque des produits psychoactifs.

Accompagnement et mise en place d'actions de prévention à destination du public précaire (Parcours des personnes en situation de précarité, pacte territorial d'insertion et plan départemental d'insertion du Conseil Départemental de la Nièvre).

3.2.2.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques 4 grands objectifs peuvent être retenus à savoir :

- Objectif n°1 : Améliorer la connaissance de la situation des quartiers politique ville en matière de santé
- Objectif n°2 : Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers
- Objectif n°3 : Lutter contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie.
- Objectif n°4 : Création de structures de soins coordonnées

Objectif n°1 Améliorer la connaissance de la situation des quartiers politique de la ville en matière de santé	Promotion de la santé
<p>Données clefs et contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Favoriser la connaissance des ressources locales en matière de santé auprès des habitants des quartiers politique de la ville • Impacts attendus : Permettre aux habitants des quartiers de connaître les structures locales et professionnelles de santé - Favoriser l'accès à la prévention et aux soins • Moyens à mettre en œuvre : Création d'outils de communication des ressources locales de santé à destination des habitants des quartiers politique de la ville (cf Fiche action ci-jointe) • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : A déterminer en fonction du coût de l'action (graphiste du service communication de la mairie de Nevers, impression des documents réalisée par un service extérieur) • Plans et schémas mobilisables : Contrat local de santé Schéma directeur de Nevers Agglomération • Critères d'évaluation : - Fichier de suivi des fiches structures remplies - Fichier de suivi des demandes d'annuaire - Bilan 2016 en vue d'un réajustement - Nombre de requêtes sur le site internet de la ville - Nombre d'outils de communication diffusés 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâturage, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Il s'agit de réaliser des outils de communication recensant les principales ressources locales de santé existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cartographie informatisée et imprimable des ressources locales en santé - Mode de diffusion de l'outil : format papier (pour les habitants des quartiers politique de la ville) et sur le site internet de la ville de Nevers - Mode de réactualisation de l'outil : à définir 	
<p>Publics ciblés Les professionnels de santé, établissements de soins, opérateurs de prévention, habitants des quartiers politique de la ville</p>	
<p>Pilote : Mairie de Nevers</p> <p>Partenaires mobilisés : Professionnels de santé, Établissements de soin, Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, Opérateurs de prévention, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, PNSN, MPAS, Centre de santé communautaire, Société de communication retenu via le marché public</p> <p>Pour le Conseil Départemental : des moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales définies dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021. Sa contribution, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur une offre sanitaire, sociale et médico-sociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance. Pour conduire ces missions, les équipes sont réparties au sein de 3 sites d'action médico-sociale territorialisée (Emile Combes, Vauban, Bords de Loire), une antenne du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), du Centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), un Centre de vaccination et une Maison de la Promotion de la Santé à rayonnement départemental.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel -Mobilisation des partenaires, récolte des données, mise en forme : 2015/2016 -Edition et diffusion de l'outil : 2016/2017</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif n°2
Renforcer les initiatives de
prévention dans les quartiers

PROMOTION DE LA SANTE

Données clefs et contexte

- **Buts à atteindre :**
Développer des actions de prévention dès le plus jeune âge dans le domaine de la nutrition dans les quartiers prioritaires ([fiche action n°2.9 du CLS](#))
Prévenir les conduites à risque via les axes suivants :
 - le développement des compétences psychosociales
 - le repérage et l'orientation des jeunes en situation de mal-être
 - l'information et la sensibilisation sur les risques en matière d'IST
 - le renforcement de la prévention des consommations à risque des produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis...)

- **Impacts attendus :**

Cf fiches actions du CLS n°2.9, 3.3, 2.1, 2.5, 2.7, 2.3

- **Moyens à mettre en œuvre :**

- **Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :**

- **Plans et schémas mobilisables :**

Programme National Nutrition Santé 3
Plan cancer 2014 – 2019
Projet Régional de Santé
SROS 2012-2016

- **Critères d'évaluation :**

Cf fiches actions du CLS n°2.9, 3.3, 2.1, 2.5, 2.7, 2.3

Territoires concernés

Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâtur, Bords de Loire Ville de Nevers
Territoires de veille active :
Autres territoires :

Exemples d'Actions proposées

Existantes à reconduire :

- Développer des actions de prévention
 - Déploiement et mise en œuvre d'actions de sensibilisation des enfants et des parents sur leurs pratiques alimentaires (MPAS, IREPS et Réséda)
 - Accompagnement des professionnels des quartiers dans la mise en place d'actions nutritionnelles auprès des enfants (MPAS, IREPS et Réséda)
- Prévenir les conduites à risque
- Déploiement et mise en œuvre d'un programme de développement des compétences psychosociales sur les quartiers (MPAS et IREPS : [fiche action n°3.3 du CLS](#))
- Création d'un conseil local en santé mentale avec des actions spécifiques sur les quartiers prioritaires (Animatrice santé CLS PNSN : [fiche action n°2.1 du CLS](#))
- Mise en œuvre de formation des professionnels (éducatif, social et médicosocial) au repérage des jeunes en situation de mal-être (IREPS : [fiche action n°2.5 du CLS](#))
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de la vie affective et sexuelle (MPAS, BIJ, CPEF, Activ'G, Bac FM : [fiche action n°2.7 du CLS](#))
- Mise en œuvre d'actions de prévention autour des consommations à risque (MPAS, ANPAA, Mutualité, Bac FM : [fiche action n°2.3 du CLS](#))

Publics ciblés

Pilote et partenaires mobilisés

Acteurs ressources : Agence Régionale de Santé, IREPS, Fédération des Centres Sociaux, Réséda, Inspection académique de la Nièvre, CPAM, Conseil général de la Nièvre, UNSS, Maison des adolescents

Acteurs opérationnels : UFOLEP, Siel Bleu, IREPS, Etablissements scolaires, centres sociaux, centres hospitaliers, Maisons de Santé, professionnels de santé, Maison des adolescents.

Pour le Conseil Départemental : des moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales définies dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021.

Sa contribution, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur une offre sanitaire, sociale et médico-sociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance. Pour conduire ces missions, les équipes sont réparties au sein de 3 sites d'action médico-sociale territorialisée (Emile Combes, Vauban, Bords de Loire), une antenne du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), du Centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), un Centre de vaccination et une Maison de la Promotion de la Santé à rayonnement départemental.

Calendrier prévisionnel

Tout au long du CLS

Liens avec :

Objectif n°3 Lutter contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie	PROMOTION DE LA SANTE
Données clefs et contexte	
<p>Sur le Pays Nevers Sud Nivernais, près de 40% des résidences principales ont été construites avant 1949. De plus, 20% du parc privé du Pays est potentiellement indignes. 23% des Nivernais consacrent plus de 15% de leurs revenus à des dépenses énergétiques.</p> <p>L'habitat a une influence sur la santé des habitants du Pays. Lors des groupes de travail, la lutte contre l'habitat indigne a été définie comme une problématique prioritaire en matière de santé.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Lutter contre l'habitat indigne en donnant aux habitants les moyens d'agir sur leur environnement au quotidien afin de limiter l'impact sur leur santé et d'améliorer leur vie au quotidien. • Impacts attendus : Sensibiliser les habitants, les acteurs institutionnels et professionnels sur les risques de l'habitat indigne et les démarches à suivre Accompagner financièrement et techniquement les habitants dans l'amélioration et la rénovation de leur logement Intégrer la dimension de la santé dans la lutte contre l'habitat indigne • Moyens à mettre en œuvre : • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : • Plans et schémas mobilisables : Plan National Santé Environnement (PNSE) ARS : Schéma Régional de Prévention Objectif général 4 : Améliorer la qualité de l'habitat Objectif spécifique 4.1 : Lutter contre l'habitat indigne Conseil Général : Plan Départemental de l'habitat Programme d'Intérêt Général (PIG) Stratégie Départemental de l'Energie Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) • Critères d'évaluation : Nombre de logements signalés Nombre et nature des partenariats Nombre de dossiers accompagnés 	
Territoires concernés	
<p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâtur, Bords de Loire Ville de Nevers</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires : Pays Nevers Sud Nivernais</p>	
Exemples d'Actions proposées	
<ul style="list-style-type: none"> – Existantes à reconduire : – Existantes à faire évoluer : – Nouvelles à initier : Mise en œuvre d'actions de repérage des logements insalubres sur les quartiers et d'actions de sensibilisation auprès des habitants (Animatrice santé CLS PNSN : fiche action n°3.7 du CLS) 	
Publics ciblés	
Pilote et partenaires mobilisés Acteurs ressources : Conseil Général, Agence Régionale de Santé, Pays Nevers Sud Nivernais, Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, le Préfecture de la Nièvre, l'ANAH, la CAF, professionnels de santé Acteurs opérationnels : Espaces Info Energie, Communes, Communauté de Communes et d'Agglomération, centres sociaux, opérateurs de prévention, bailleurs sociaux, professionnels de santé, professionnels de l'habitat, les CCAS	
Calendrier prévisionnel Tout au long du CLS	
Liens avec :	

**Objectif n°4
Création de structures de soins
coordonnées**

PROMOTION DE LA SANTE

Données clefs et contexte

La démographie médicale et paramédicale constitue un enjeu fort en matière de santé sur la ville de Nevers. En effet, le vieillissement des professionnels de santé n'est pas compensé par des installations. 14 médecins ont plus de 65 ans et 36 ont entre 60 et 65 ans. De plus, les zones urbaines doivent anticiper la pénurie de l'offre constatée en milieu rural.

L'outil proposé pour répondre à cette problématique est le regroupement de professionnels. La vocation des maisons et centres de santé est de s'engager dans le développement de soins de premier recours et d'actions de santé publique.

• **Buts à atteindre :**

Améliorer l'offre et l'accès aux soins par la création de structures coordonnées.

• **Impacts attendus :**

- Apporter des réponses aux besoins de santé de la population
- Renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé
- Développer des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé

• **Moyens à mettre en œuvre :**

- Mise en place d'étude faisabilité
- Création de structures coordonnées
- Accompagnement de la mise en œuvre des projets, leur suivi et leur évaluation.

• **Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :**

A déterminer en fonction du coût des projets (constructions, études, fonctionnement, achat de matériel,...)

• **Plans et schémas mobilisables :**

Contrat Local de Santé
Schéma directeur santé

• **Critères d'évaluation :**

Nature des projets développés
Nombre de partenaires mobilisés
Nombre d'habitants suivis

Territoires concernés

Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis-Banlay-Grande Pâturage-Bords de Loire, Ville de Nevers

Territoires de veille active :

Autres territoires :

Exemples d'Actions proposées

- Existantes à reconduire :
- Existantes à faire évoluer :
- Nouvelles à initier :

Il s'agit d'impulser des projets de regroupement de professionnels de santé :

- Etudier l'opportunité de procéder à la création de centres ou maisons de santé pluridisciplinaires,
- Accompagner la création de maisons ou centres de santé (réunion d'informations, animation de rencontres entre les professionnels de santé, aide au montage des projets)
- Aider à la conduite du projet
- Développer de la coordination et du partenariat
- Ecrire les projets de santé

Publics ciblés

Les professionnels de santé, établissements de soins, opérateurs de prévention, habitants

Pilote :

Mairie de Nevers

Partenaires mobilisés :

Professionnels de santé, établissements de soins, centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, opérateurs de prévention, Nevers Agglomération, Pays Nevers Sud Nivernais, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, CPAM

Calendrier prévisionnel :

Montage des projets : 2015

Création d'une structure coordonnée : 2016-2017

Liens avec :

3.2.3. LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ET CITOYENNETE

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière même si elle se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion socio-professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Elle a profondément évolué, elle s'appuie désormais sur des approches plus individualisées et est complétée ces dernières années par une approche situationnelle.

Le partenariat en constitue un des facteurs essentiels de sa réussite.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un cadre législatif, des dispositifs et des outils :

- **Création du Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance** (17 janvier 2006).
- **Promulgation de la Loi du 5 mars 2007** relative à la prévention de la délinquance donnant au maire la responsabilité en matière de prévention de la délinquance et mettant à sa disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.
- **Création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance** en application de la Loi du 5 mars 2007.
- **Décret du 23 juillet 2007** relatif au Conseil Local et Intercommunal de Prévention de la Délinquance et au Plan de prévention de la délinquance dans les départements.
- **Circulaire du 30 juillet 2012** relative à la mise en place des Zones de Sécurité Prioritaires.
- **Circulaire du 19 juin 2014** relative à la prévention de la délinquance dans les zones de sécurité prioritaires.

3.2.3.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

↳ L'évolution de la délinquance

L'année 2014 a vu une recrudescence de la délinquance par rapport à 2013, année exceptionnellement basse. Le niveau de délinquance se rapproche de celui enregistré en 2012 : hausse des atteintes aux biens (cambriolages ; vols à l'étalage, vols à la tire, vols à la roulotte ; destructions de biens publics, de véhicules...), hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (vols de téléphones portables...).

La ville de Nevers est peu touchée par la délinquance de passage. Les auteurs sont souvent connus des enquêteurs. Les mêmes auteurs sont donc régulièrement interpellés pour des faits similaires et portés à la connaissance de la Justice.

On retrouve une population pauvre, désœuvrée, touchée par le chômage et la misère sociale et sujette à une consommation excessive d'alcool. Les troubles de voisinage et les différends familiaux se produisent souvent sur fond d'alcool et le nombre d'ivresses Publiques et Manifestes ne cesse de croître mettant en lumière la précarisation d'une frange de la population.

Le choix a été fait de ne faire aucune différenciation considérant que les mêmes problématiques se retrouvent, peu ou prou, d'un quartier à l'autre, que la délinquance s'interconnecte d'un quartier à l'autre.

L'idée est d'avoir une approche plus globale, **avec une stratégie de prévention adaptée**, tout en faisant face aux situations explosives (violences urbaines).

On assiste ainsi, depuis 2014, à une reprise inquiétante des épisodes de violences urbaines. Ce phénomène a pris de l'ampleur **en début d'année 2015 dans les quartiers du Banlay et des Bords de Loire mais aussi dans celui de la Grande Pâture.**

Ces événements qui se sont produits en 2015 suscitent des interrogations sur les moyens à mettre en œuvre sur le long terme, en dehors de la réponse judiciaire et de l'action des forces de l'ordre.

↳ **Le sentiment d'insécurité**

Le sentiment d'insécurité doit être traité à part entière. Le fait de travailler sur ce « sentiment » ne minimise en rien l'importance qui doit être accordée à l'insécurité.

La présence de regroupements de jeunes, même non hostiles, la montée des vols et des cambriolages, la progression des incivilités provoquent chez la population un sentiment d'insécurité que les chiffres de la délinquance constatée ne confirment pas toujours. L'impression par ailleurs que les pouvoirs publics ne font rien participe également de ce sentiment d'insécurité.

Des dispositifs existent, notamment la gestion urbaine de proximité (GUP). L'association des habitants aux actions qui se mettent en place, le rapprochement entre institutions, services de proximité et la population sont autant de pistes à creuser.

↳ **Des publics spécifiques, des problématiques spécifiques**

Il ne s'agit en aucun cas de ne prendre en compte qu'une seule catégorie de la population. Aussi, ont été identifiés plusieurs publics susceptibles d'être accompagnés, suivis, même ponctuellement :

- **les jeunes de 12-25 ans** (prévention de la délinquance ; raccrochage citoyen et social...) notamment en améliorant leur suivi en dehors du cadre scolaire (après 17h00, le mercredi après-midi et les vacances scolaires)
- **les parents** (aide à la parentalité ; travail sur les logiques de non recours à l'offre publique, aux prestations)
- **les personnes vulnérables, fragiles** (prise en compte de la souffrance psychique, comportements dangereux à gérer, conduites addictives...)

↳ **Une stratégie globale : s'appuyer sur les dispositifs existants et renforcer le maillage, la coordination entre acteurs**

Le travail des acteurs de terrain est solide, leur action est reconnue.

Les dispositifs locaux portés par la ville de Nevers (CLSPD, GTSI) s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance signé le 20 février 2014.

La ville de Nevers souhaite mettre en place **une stratégie locale de prévention de la délinquance**, en partant notamment du diagnostic déjà établi pour l'élaboration du contrat de ville. Son objectif est de concrétiser la nécessaire interface et coordination entre les actions et les acteurs de terrain.

▲ **ATOUTS ET FAIBLESSES**

↳ **Les atouts**

- Un travail partenarial solide et une bonne implantation des associations dans les quartiers (DRE, Mission locale, Actions des centres sociaux...).

Une stratégie locale de la prévention de la délinquance (GTSI, Rencontres sur la sécurisation de l'habitat collectif)

Une gestion urbaine de proximité (Diagnostic en marchant, cellule de veille)

Un plan départemental de prévention de la délinquance (prévention du décrochage scolaire, TIG...)

↳ **Les faiblesses**

- Sentiment d'insécurité, le manque de cohésion, de lien social et de citoyenneté (squat d'hall d'immeubles, véhicules ventouses, incivilités)

Troubles à l'ordre public (délitement des rapports, agressivité grandissante de certains individus, harcèlement par les réseaux sociaux)

Contexte socio-économique (chômage, exclusion sociale)

Santé et conduites addictives (personnes vulnérables souffrant notamment de troubles psychologiques et/ou placées sous tutelle)

Défaillances éducatives et citoyennes (soutien à la parentalité, souffrance des parents, monoparentalité qui fragilise davantage la cellule familiale, non recours aux dispositifs existants)

Moyens insuffisants des associations et autres structures (moyens financiers, humains, matériels) ; sentiment d'isolement.

3.2.3.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

De ce diagnostic découlent un certain nombre d'enjeux et d'orientations stratégiques qui seront inscrites dans le contrat de ville 2015-2020.

↳ **Réduction du sentiment d'insécurité**

Renforcer la présence humaine

Soutenir la participation des habitants

Favoriser la communication sur les actions existantes

↳ **Coordination des partenaires (rompre l'isolement) :**

Favoriser le travail en réseau

Renforcer la connaissance des compétences de chacun

↳ **Repérage des jeunes exposés à la délinquance**

Il faudra également prendre en compte la prévention de la récidive, la prise en charge des victimes de violence, la lutte contre les conduites addictives, les échanges d'informations autour des personnes vulnérables, des situations plus compliquées à gérer.

3.2.3.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques 6 grands objectifs peuvent être retenus :

Objectif n°1 : Coordination des partenaires

Objectif n°2 : Échanges d'informations autour de personnes vulnérables

Objectif n°3 : Réduction du sentiment d'insécurité.

Objectif n°4 : Prévention et lutte contre les conduites addictives

Objectif n°5 : Actions à destination des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance

Objectif n°6 : Prise en charge des victimes de violences

Objectif n°1: coordination des partenaires	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Malgré les échanges entre professionnels, que ce soit dans le cadre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ou en dehors, ceux-ci indiquent être parfois démunis face à des situations dépassant leurs domaines de compétences et ne savent pas vers qui orienter les jeunes ou les familles pour trouver la solution la mieux adaptée à la situation</p>	
<p>- Buts à atteindre : renforcer la connaissance des compétences de tous les intervenants sur les champs de la prévention, de l'accompagnement individuel ou collectif Impacts attendus : favoriser l'accessibilité et la fluidité des connaissances interprofessionnelles et des informations partagées Rompre le sentiment d'isolement professionnel Moyens à mettre en œuvre : Instances de coordination du CSLPD Dispositifs existants sur le territoire : conseil départemental de la parentalité, etc</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Ville de Nevers, Conseil départemental, Conseil Régional, Centre sociaux, CAF, Services de l'État...</p> <p>Plans et schémas mobilisables : Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance, plan départemental des violences faites aux femmes, conseil départemental de la parentalité, etc</p> <p>Critères d'évaluation : mobilisation, mutualisation du partenariat autour d'un projet unique Amélioration de la réponse dans le suivi de situations individualisées</p>	
<p>Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : Ville</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Groupes thématiques du Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (C LSPD) (dont Groupe Territorial de Suivi Individualisé)</p> <p>Existantes à faire évoluer : Formation commune aux différents professionnels</p> <p>Nouvelles à initier : Fiches pratiques de présentation des partenaires, comité de pilotage transversal</p>	
<p>Publics ciblés : les différents professionnels intervenant auprès de la population « Politique de la Ville »</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville de Nevers, GIP/DSU, Conseil Départemental, services de l'État</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif n°2: Échanges d'informations autour de personnes vulnérables	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Des personnes en situation de fragilité économique et/ou psychologique sont repérées soit comme victimes (logement squatté, violences à leur encontre), soit comme auteurs de troubles à l'ordre public (hygiène, salubrité, crise liée à la pathologie psychologique). Les bailleurs sociaux sont démunis face à ces difficultés constatées et ne savent pas vers quel(s) service(s) se tourner pour alerter et faire en sorte que la situation puisse être prise en compte.</p> <p>Buts à atteindre : repérer le plus précocement possible les situations individuelles à risque afin que des informations puissent être partagées entre travailleurs sociaux (assistantes sociales, organismes de tutelle, CMP, bailleurs sociaux notamment)</p> <p>Impacts attendus : Repérer et prévenir avant la situation de crise</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : constitution d'un groupe de travail spécifique réunissant tous les partenaires concernés par le suivi de personnes fragiles</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Conseil départemental, ville de Nevers, bailleurs sociaux, services de l'État (ARS...)</p> <p>Plans et schémas mobilisables : contrat local de santé, missions des assistantes sociales, missions des services de tutelle, hygiène et salubrité publique, stratégie locale de prévention de la délinquance</p> <p>Critères d'évaluation : Nombre de personnes entrant dans le dispositif Réactivité de la prise en compte de la situation Amélioration des notions de tranquillité pour les bailleurs</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : agglomération</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : partir de la charte de l'échange d'informations du Groupe Territorial de Suivi individualisé des jeunes et de leur famille comme modèle pour bâtir celle pour les personnes vulnérables</p> <p>Existantes à faire évoluer :</p> <p>Nouvelles à initier : Charte de partage d'informations pour les personnes vulnérables Création d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville de Nevers, CCAS, Conseil Départemental, services de tutelle, CMP, bailleurs sociaux, services de l'État...</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Renouvellement urbain et cadre de vie</p>	

Objectif n°3 : Réduction du sentiment d'insécurité	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Les acteurs de terrain (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, de proximité...) dressent le même constat : les incivilités régulières dans les parties communes des immeubles, dans l'espace public, les regroupements de jeunes, le non-respect du code de la route, les troubles sonores, les injures et menaces, les déchets et encombrants déposés sur la voie publique alimentent au sentiment d'insécurité. Ceci contribue pour partie à un taux de vacance important des logements. Les habitants expriment par ailleurs un sentiment d'abandon de la part des institutions ; certains peuvent s'isoler.</p>	
<p>Buts à atteindre : réduction du sentiment d'insécurité</p> <p>Impacts attendus : Améliorer le bien-être et l'ambiance dans les quartiers Recréer un lien de confiance entre services de proximité et la population</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : Renforcement de la présence humaine sur ces territoires, soutenir la participation des habitants, favoriser la communication sur les dispositifs existants et les domaines de compétence des différents partenaires, favoriser l'égalité par la promotion du sport et la culture</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Ville de Nevers, Nevers-Agglo, État, bailleurs sociaux, Conseil départemental, Conseil Régional, Centres sociaux</p> <p>Plans et schémas mobilisables : Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance ; Gestion Urbaine de Proximité</p> <p>Critères d'évaluation : Retour des habitants, commerçants et participants aux différentes instances participatives (GUP, Conseils de citoyens, conseils de quartier) Engagement des habitants : actions participatives, fêtes de quartier, etc</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : /</p> <p>Autres territoires : /</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : activités proposées par les mairies de proximité, adultes relais, Gestion Urbaine de Proximité, projets des centres sociaux portant sur le resserrement des liens entre habitants</p> <p>Existantes à faire évoluer : Éducation spécialisée (Interstice), lien polices/population, Médiation Création de nouveaux services aux usagers dans les mairies de proximité : permanences, mise à disposition des habitants de divers documents (compte-rendu des conseils de quartiers), journaux de quartier</p> <p>Nouvelles à initier : Marche exploratoire des femmes, rencontres institutionnelles au pied des immeubles, fiches pratiques de présentation des partenaires, utilisation des médias sociaux ; action intergénérationnelle et envers les aînés.</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers politique de la Ville</p> <p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville de Nevers, GIP/DSU, services de l'État, bailleurs sociaux, centres sociaux, Nevers Agglo, associations de proximité....</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p> <p>Liens avec : Renouvellement urbain et cadre de vie. Persévérance scolaire, réussite éducative et sociale</p>	

Objectif n° 4 : Prévention et lutte contre les conduites addictives	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte : problématique soulevée notamment par les bailleurs sociaux qui s'inquiètent des possibles trafics de stupéfiants dans les halls d'immeubles et autres, et de certains comportements addictifs (alcool, drogues...) préjudiciables à la tranquillité des habitants. Par ailleurs, renforcer éventuellement les actions de sensibilisation et de prévention envers tous les publics.</p>	
<p>Buts à atteindre : sensibilisation et prévention des conduites addictives dès le plus jeune âge en complément des dispositifs mis en place sous l'égide de l'ARS (protocole territorial – continuité du parcours de soins en addictologie ; projet régional de santé)</p> <p>Impacts attendus : réduction des comportements à risques ; prise de conscience chez les jeunes et sensibilisation des familles</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : la ville de Nevers souhaite mettre en place une stratégie de prévention et de lutte contre les conduites addictives</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : politique de la ville ; MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) ; financements de l'ARS ; ville de Nevers</p> <p>Plans et schémas mobilisables : protocole territorial – continuité du parcours de soins en addictologie ; projet régional de santé</p> <p>Critères d'évaluation : nombre d'actions conduites par les partenaires (Éducation Nationale, ANPAA, police nationale...) évaluation de la coordination à mettre en place</p>	
<p>Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : agglo.</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : sessions de sensibilisation dans les établissements scolaires par l'ANPAA, la police nationale... ; actions des infirmières scolaires ; livret explicatif édité par le Conseil départemental d'Accès au droit (CDAD) ; actions prévention auprès des jeunes hors milieu scolaire, publics précaires, en entreprises... ; éducation pour la santé (développement des compétences psychosociales)</p> <p>Existantes à faire évoluer :</p> <p>Nouvelles à initier : mise en place d'un groupe de travail par la ville de Nevers avec l'ARS pour engager une action spécifique sur les quartiers politique de la ville ; actions de prévention de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : préfecture et ville de Nevers, ARS, police nationale, Education Nationale, ANPAA, associations, CPAM, CDAD...</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Promotion de la santé</p>	

Objectif n°5: Actions à destination des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Cet objectif reprend l'un des axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance, lui-même repris dans la stratégie locale de prévention de la délinquance.</p>	
<p>Buts à atteindre : prévention secondaire (avant basculement dans la délinquance) et prévention de la récidive</p> <p>Impacts attendus : réduction de la délinquance des jeunes ; assurer la tranquillité publique en luttant notamment contre les incivilités et dégradations commises par certains groupes</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : resserrer le suivi et l'accompagnement des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance (avant basculement), en cassant notamment l'emprise du groupe ; prévention de la récidive par une prise en charge globale</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : ville de Nevers, services de l'État – financements du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance</p> <p>Plans et schémas mobilisables : plan départemental de prévention de la délinquance, stratégie locale de prévention de la délinquance, Groupe territorial de Suivi individualisé</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retours des actions soutenues par le FIPD Mesures prises par le Groupe Territorial de Suivi Individualisé <p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : agglomération</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p>	
<p>Existantes à reconduire : passerelle entre le milieu fermé et le milieu ouvert portée par la mission locale de Nevers (prévention de la récidive)</p> <p>Existantes à faire évoluer : action de l'association Interstice (éducation spécialisée) à étendre à l'ensemble des quartiers</p> <p>Nouvelles à initier : mise en place d'une cellule de suivi individualisé (CSI) ; d'un Parcours citoyen (Education Nationale), deux actions initiées dans le cadre du FIPD 2015. Egalement : stages de citoyenneté SPIP et sessions de sensibilisation citoyenneté en milieu carcéral</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville, en particulier les jeunes de 12-25 ans</p> <p>Pilote et partenaires mobilisés : préfecture et ville de Nevers ; PJJ, SPIP, Education Nationale, Mission locale, Interstice, Conseil Départemental</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p> <p>Liens avec :</p>	

Objectif n°6 : Prise en charge des victimes de violence	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte La prise en compte des victimes de violence et d'atteintes aux biens constitue un autre axe des plans concourant à la prévention de la délinquance. La victime doit être accompagnée dans sa démarche de réparation juridique et sur sa propre reconstruction avec un accompagnement psychologique. Les habitants des quartiers apparaissent les plus démunis sur les questions d'accès au Droit et de réparation : méconnaissance du milieu judiciaire, de leurs droits, (non dépôt de plainte par peur de représailles, isolement pour les femmes victimes de violence conjugale et crainte que leurs enfants soient retirés si elles dénoncent ces violences)</p> <p>Buts à atteindre : renforcer la question de l'accès au Droit et protéger les victimes</p> <p>Impacts attendus : favoriser l'égal accès au Droit, à la défense et à la réparation pour tous.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : poursuivre les permanences dans les quartiers prioritaires des partenaires intervenant sur le Droit et l'accompagnement des victimes comme le CDAD, l'ANDAVI, le CIDFF, l'AFED. Renforcer les activités des centres sociaux mises en œuvre pour les habitants Prévoir des actions de prévention sur les notions de violence, harcèlement auprès des élèves des établissements scolaires et des habitants des QPV (ex de la journée internationale des violences faites aux femmes)</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Services de l'État (Justice, éducation nationale, DDCSPP, sécurité publique), ville de Nevers, conseil départemental de la Nièvre, CAF, ARS</p> <p>Plans et schémas mobilisables : Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes Stratégie Départementale de prévention de la Délinquance Stratégie Locale de Prévention de la délinquance</p> <p>Critères d'évaluation : Développement des permanences dans les quartiers politique de la Ville Nombre de personnes issus des QPV faisant appel aux permanences des différents partenaires S'appuyer sur l'observatoire des violences faites aux femmes et les critères d'évaluation du Plan Départemental des violences faites aux femmes</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : permanences dans les centres sociaux et mairies de proximité</p> <p>Existantes à faire évoluer : participation aux activités des centres sociaux sur les questions d'accès au Droit Favoriser la mobilisation et la réflexion des habitants QPV sur les questions de violences.</p> <p>Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Services de l'État, conseil départemental, ANDAVI, CIDFF, AFED, Ville de Nevers, Centres sociaux, REAPP, CAF, ARS</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	



**Le pilier valeurs de la République
et citoyenneté**

3.3. LE PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville de Nevers pour la période 2015-2020, trois piliers ont été créés.

Au mois de février 2015, à la suite des événements nationaux du début d'année, il est apparu nécessaire de constituer un quatrième pilier portant sur les valeurs de la République et la citoyenneté.

La France, dans son ensemble, fait face à un profond malaise social et démocratique : sentiment de relégation des Français, sentiment d'inégalité devant la loi « deux poids, deux mesures », défiance des Français vis-à-vis des institutions, crise des valeurs : incivilités récurrentes dans l'espace public, trafics, délinquance, violence, antisémitisme, intolérance, etc., incompréhension du principe fondamental de la laïcité : certains le vivent comme une attaque à leur liberté religieuse alors que la laïcité protège justement cette liberté.

Pour mieux appréhender ce malaise social et démocratique dans le cadre du contrat de ville, il apparaît essentiel de rappeler les définitions fondamentales de la République, la Laïcité et la citoyenneté.

Il sera rappelé que **la République**, telle que définie à **l'article premier de la Constitution de 1958** est **indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Suivant **la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789**, les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La devise de la République Française est **Liberté, Égalité, Fraternité** (article 2). Cela renvoie aux droits et libertés, à l'égalité des droits et au renforcement du mieux vivre ensemble.

La Laïcité est définie comme un « *principe d'organisation de l'État dont le pouvoir est exercé par des autorités laïques indépendamment des autorités religieuses...* », la laïcité, **c'est la liberté de conscience** liée à l'égalité de traitement du croyant et du non-croyant.

La citoyenneté définit le rôle et le statut du citoyen dans la cité et comporte deux axes fondamentaux : **DROITS ET DEVOIRS** (accès aux droits et exercice des devoirs).

3.3.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

Le diagnostic a été élaboré sur la base de deux principaux éléments à savoir le constat national du comité interministériel « Égalité et citoyenneté : la République en actes » du 6 mars 2015 et un constat territorial grâce à un questionnaire réalisé et diffusé via les centres sociaux des quartiers prioritaires.

Le constat national est que la France fait face à un profond malaise social et démocratique.

Concernant l'enquête dans les quartiers prioritaires de la ville, elle a été établie à l'appui d'un questionnaire composé de 3 questions fermées, une semi-ouverte et une ouverte.

L'objectif de cette enquête est de déterminer le ressenti des habitants des quartiers prioritaires par rapport à la devise de la République ainsi que sur certaines valeurs telle que la laïcité, la citoyenneté ou encore la solidarité.

112 répondants dont 76% femmes et 36% hommes âgé(e)s de 14 à 25 ans pour 52% d'entre eux et de 26 à 83 ans pour 48% d'entre eux.

↳ **Question 1 : Avez-vous le sentiment de croire et de penser en toute liberté ? Si non, pourquoi ?**

4/5ème des répondant(e)s s'estiment libres de croire et de penser.

↳ **Question 2 : En règle générale, vous sentez-vous libre de vous exprimer ?**

14% des répondant(e)s n'estiment pas pouvoir s'exprimer librement, ce manque de liberté est ressenti plus souvent au travail.

↳ **Question 3 : Pensez-vous être, ou avoir été, victime d'une ou plusieurs formes de discrimination (par l'adresse, par le nom, par le physique, etc.) ?**

Les formes de discrimination les plus souvent mentionnées sont de l'ordre de « ethnique, religieux ou sexiste », notamment s'agissant de l'accès à l'emploi.

↳ **Question 4 : Que vous soyez homme ou femme, cela a-t' il été une cause de discrimination à un moment de votre vie ?**

A noter que dans l'ensemble des quartiers, 83% des répondant(e)s estiment ne pas subir cette forme de discrimination.

Au Courlis et à la Baratte, ce taux se situe seulement à 66% des répondant (e)s.

↳ **Question 5 : Que faire pour développer le sentiment « d'appartenir » toutes et tous à la France et pour améliorer le « vivre-ensemble » ?**

La lutte contre toutes les formes de discrimination. L'égalité d'accès aux droits (éducation-emploi-formation-activités socioculturelles). Création de moments de partage et de communication. Sensibilisation et information sur la citoyenneté (accès aux droits et devoirs). Demande de plus de compréhension de la part des politiques.

▲ **ATOUTS ET FAIBLESSES**

↳ **Les atouts**

La République est **bien représentée dans les quartiers prioritaires via les institutions** (écoles, conseils d'écoles, conseils citoyens, équipements sportifs, etc.).

On y trouve également des centres sociaux et des offres d'activités socioculturelles et sportives, des adultes relais et des mairies de proximité qui jouent **un rôle important de communication et d'accompagnement des populations**.

Dans certains quartiers, **une action importante de valorisation de la jeunesse**, et notamment de la jeunesse méritante, est mise en place.

Exemples : prix pour le civisme de la jeunesse, prix de l'éducation citoyenne, créés par l'ANMONM.

Ces actions doivent être développées.

↳ **Les faiblesses**

Il est remarqué un grand déficit de communication et de lien entre les institutions présentes dans les quartiers et les services offerts aux habitants.

Il faudrait renforcer le rôle des mairies de proximité et valoriser le rôle de la République par le biais de ces services.

Il existe une diversité culturelle importante dans les quartiers (difficultés d'ordre linguistique, etc.).

Enfin, il est constaté un découragement de la population des quartiers prioritaires face aux institutions avec ce sentiment que « rien ne va changer ».

3.3.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A l'appui du diagnostic territorial, plusieurs enjeux et orientations stratégiques sont ressortis :

↳ **Faire vivre l'égalité et renforcer la mixité :**

Lutter contre les discriminations (à l'accès à l'emploi, ethnique, religieuse et sexiste)

Promouvoir l'égalité des chances

Favoriser la mixité (à l'école, dans les entreprises, etc.)

Favoriser l'égalité par la promotion du sport

↳ **Renforcer la citoyenneté :**

Développer l'accès aux droits des citoyens et l'exercice des devoirs

S'appuyer sur la laïcité pour renforcer le socle commun de la République : promouvoir la langue française, la culture, le sport,...

↳ **Améliorer le vivre ensemble et le lien social :**

Développer la transparence et la communication entre les institutions et les citoyens

Susciter l'intérêt des citoyens pour les valeurs républicaines de respect et de solidarité

↳ **Prendre en considération la jeunesse :**

Susciter l'expression, l'engagement et la participation des jeunes à la vie publiquement

Développer le service civique dans les territoires prioritaires

Favoriser l'inclusion sociale des jeunes

3.3.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques 4 grands objectifs peuvent être retenus à savoir :

Objectif n°1 : Promouvoir l'égalité sociale au travers d'actions culturelles et sportives

Objectif n°2 : Donner un sens aux valeurs citoyennes par le biais de l'éducation

Objectif n°3 : Créer des outils et instances ayant pour but de renforcer le lien social

Objectif n°4 : Valoriser et encourager l'engagement et l'expression des jeunes

Objectif n°1 Promouvoir l'égalité sociale au travers d'actions culturelles et sportives	Valeurs de la République et citoyenneté
<u>Données clefs et contexte</u>	
<p>Dans un contexte national et local où coexistent les sentiments d'exclusion sociale et d'inégalité devant la loi, il apparaît nécessaire de faire vivre l'égalité sous toutes ses formes et de renforcer notamment la mixité par une sensibilisation des populations dans les quartiers politique de la ville.</p>	
<p>Buts à atteindre : Obtenir une nette diminution des discriminations vécues et réelles à l'accès à l'emploi, ethnique, sexiste ou religieuse.</p>	
<p>Impacts attendus : Créer un sentiment d'égalité sociale et d'égalité devant la loi, sensibilisation de la jeunesse sur les questions de mixité et d'égalité.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi confrontés à des réponses négatives pour parer le sentiment de discrimination ; - Sensibiliser les jeunes et les adultes à la question de la mixité par le biais d'actions culturelles et sportives. 	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p>	
<p>Financements Politique de la ville, Droits des femmes et mobilisation des financements de droit commun.</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : COPEC ; Charte départementale prévention et lutte des violences faites aux femmes.</p>	
<p>Critères d'évaluation :</p>	
<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p>	
<p>Quartiers prioritaires : : les 4 quartiers prioritaires de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p>	
<p>Territoires de veille active : Oui</p>	
<p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p>	
<p>Existantes à reconduire : Favoriser la mixité en combattant les stéréotypes de genre avec des animations et événements tels que le « tournoi de la citoyenneté ».</p>	
<p>Existantes à faire évoluer : Accompagner les espaces d'expression et de débat public ouverts à tous dans les quartiers prioritaires et dans la ville.</p>	
<p>Nouvelles à initier : Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi confrontés à une réponse négative de la part de l'employeur ; proposer des rencontres sportives mixtes gratuites ouvertes à tous ; développer la pratique de la course d'orientation en milieu naturel ou en milieu urbain adaptable à tous, y compris aux personnes handicapées, pour favoriser l'égalité par le sport ; doter les acteurs éducatifs de ressources pédagogiques spécialisées dans la thématique de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations.</p>	
<p>Publics ciblés : les populations des quartiers prioritaires de Nevers, adultes et jeunes.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : BJJ 58, Association Alarue, Café Charbon, Centres sociaux, F.O.L. 58, DMD 58, NORD 58, ASEM, USEP, les services de l'État, ville de Nevers, Conseil Départemental, le CDOS 58.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p>	
<p>Liens avec : La « lutte contre les discriminations » est un axe transversal qui concerne tous les piliers.</p>	

Objectif n°2 Donner un sens aux valeurs citoyennes par le biais de l'éducation	Valeurs de la République et citoyenneté
<p>Données clefs et contexte Le citoyen français se définit par ses droits, mais aussi par ses devoirs. La notion de citoyenneté doit donc être comprise et renforcée pour permettre à tous les Français d'accéder à leurs droits et de connaître leurs devoirs. Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la France et de promouvoir les valeurs citoyennes qui fondent la République, il apparaît primordial de rendre accessibles et compréhensibles les notions de laïcité, de droits et de devoirs, et de renforcer les valeurs communes à tous les citoyens : la langue française, la culture, le sport, etc...</p>	
<p>Buts à atteindre : Une meilleure connaissance des principes fondateurs de la République : laïcité, droits et devoirs et une réappropriation par les populations des valeurs citoyennes.</p> <p>Impacts attendus : Compréhension et acceptation des principes citoyens, sentiment d'appartenance à un collectif.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner plus de sens aux valeurs citoyennes ; - Sensibiliser les jeunes, par le biais de l'éducation, aux principes républicains et notamment à la laïcité qui est souvent incomprise ; - Favoriser l'apprentissage de la langue française et lutte contre l'illettrisme. <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p> <p>Financements Politique de la ville et mobilisation des financements de droit commun.</p> <p>Plans et schémas mobilisables :</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : : les 4 quartiers de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active : Oui</p> <p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Développer les stages de citoyenneté.</p> <p>Existantes à faire évoluer : Faire évoluer les cérémonies de la citoyenneté en leur donnant davantage de rayonnement et de contenu ; formation spécifique des acteurs éducatifs sur la notion de laïcité, son histoire, ses déclinaisons et son actualité.</p> <p>Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés : population des quartiers prioritaires et population de la ville de Nevers.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : F.O.L., SPIP, DMD58, AFPLI, les services de l'État, ville de Nevers.</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p> <p>Liens avec : Pilier « Cohésion sociale ».</p>	

Objectif n°3 Créer des outils et instances ayant pour but de renforcer le lien social	Valeurs de la République et citoyenneté
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Améliorer le vivre-ensemble au niveau national nécessite en premier lieu de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre au niveau local, au cœur des quartiers politique de la ville où les habitants ressentent au quotidien des difficultés à vivre en harmonie.</p> <p>Buts à atteindre : Obtenir une plus grande lisibilité et une meilleure communication entre les institutions présentes dans les quartiers prioritaires et leurs habitants.</p> <p>Amener les personnes à réfléchir sur les fondements du vivre ensemble, sur les valeurs de fraternité et de respect.</p> <p>Impacts attendus : Avoir davantage de lien et de partage entre les habitants des quartiers prioritaires, mais aussi entre ces derniers, l'ensemble de la population de Nevers et ses institutions.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : - Créer des outils visant à favoriser au quotidien un meilleur vivre ensemble et une meilleure connaissance de l'action publique ; - Développer, par le biais d'activités culturelles, l'intérêt des populations pour l'échange, le lien et la solidarité.</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p> <p>Financements Politique de la ville et mobilisation des financements de droit commun.</p> <p>Plans et schémas mobilisables : les instances participatives de la ville de Nevers : Conseils de quartiers, Conseil municipal d'enfants et Conseil municipal junior, la gestion urbaine de proximité.</p> <p>Critères d'évaluation :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : les 4 quartiers prioritaires de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active : Oui</p> <p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Développer l'intérêt des populations pour l'échange et le lien, par le biais d'activités culturelles, d'ateliers participatifs, d'événements tels que des festivals, notamment sur les droits humains et sur la notion de « fraternité ».</p> <p>Existantes à faire évoluer : « Rallye de la mémoire » : sensibilisation d'élèves de primaire et de collège à la notion d'engagement et à la mémoire de la seconde guerre mondiale.</p> <p>Nouvelles à initier : Animer au sein du conseil citoyen, et dans un premier temps dans celui du Banlay, un atelier d'écriture d'une « Charte du mieux vivre ensemble » ; favoriser la meilleure connaissance des rites républicains.</p>	
<p>Publics ciblés : Population des quartiers prioritaires de Nevers et habitants des autres quartiers de Nevers.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : F.O.L., ASEM, ONAC, Café Charbon, BIJ 58, Association Alarue, Centres sociaux, les services de l'État, ville de Nevers.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p>	
<p>Liens avec : Pilier « Cohésion sociale », Pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie ».</p>	

Objectif n°4 Valoriser et encourager l'engagement et l'expression des jeunes	Valeurs de la République et citoyenneté
<p>Données clefs et contexte :</p> <p>La jeunesse représente une part essentielle des quartiers prioritaires de Nevers. Il est primordial de la valoriser, de la soutenir et de susciter chez elle l'engagement dans la vie publique, afin de créer pour demain des citoyens actifs et intégrés dans la vie quotidienne.</p> <p>Buts à atteindre : Une plus grande participation des jeunes dans la vie publique, dans la sphère associative et communale. Avoir moins de jeunes en voie d'exclusion et plus de jeunes actifs (formations, stages, service civique, etc..). Susciter l'expression culturelle des jeunes pour favoriser leur inclusion.</p> <p>Impacts attendus : Une jeunesse engagée, participative, qui s'exprime davantage dans la sphère publique. Un recul du sentiment d'abandon de la jeunesse par les institutions et un recul du nombre de jeunes « décrocheurs ».</p> <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative, dans les instances publiques, dans le bénévolat ; - Proposer aux jeunes des missions diverses au service de la population (exemple : service civique) ; - Favoriser grâce à des activités culturelles l'information et l'expression des jeunes. <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p> <p>Financements Politique de la ville et mobilisation des financements de droit commun.</p> <p>Plans et schémas mobilisables :</p> <p>Critères d'évaluation : évolution du pourcentage des jeunes volontaires en service civique issus des quartiers prioritaires, évolution du nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires s'engageant dans les instances participatives.</p>	
<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : les 4 quartiers prioritaires de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active : Oui</p> <p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Action « SYNERGIE » pour rendre possible l'expression culturelle des jeunes ; Chantiers jeunes.</p> <p>Existantes à faire évoluer : Développer les juniors associations ; susciter l'engagement des jeunes « décrocheurs » dans des missions de service civique soit classiques, soit en alternance en suivant des cours dans un établissement ; inciter les jeunes de 13 à 16 ans à devenir sapeurs-pompiers volontaires.</p> <p>Nouvelles à initier : développer, au sein du conseil municipal jeunes, des thématiques de réflexion sur nos lois, nos droits et nos obligations ; développer l'information des jeunes sur l'utilisation des réseaux sociaux.</p> <p>Publics ciblés : les jeunes (jusqu'à 30 ans) des quartiers prioritaires de Nevers à titre principal, mais aussi les jeunes issus des autres quartiers de Nevers.</p> <p>Pilote et partenaires mobilisés : SDIS, UDSP, ANMONM 58, Police Nationale, DMD 58, F.O.L., Café Charbon, BIJ 58, Association Alarue, les Centres sociaux, les services de l'État, ville de Nevers, Conseil départemental.</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p> <p>Liens avec : La « jeunesse » est un axe transversal qui concerne tous les piliers.</p>	



**Le pilier développement économique, emploi
accès à la formation et insertion
professionnelle**

3.4. LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ACCÈS À LA FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le développement économique des quartiers prioritaires de la ville de Nevers ainsi que l'insertion professionnelle de leurs habitants dans le tissu économique local et régional constituent une priorité pour élever le niveau de vie de leurs populations et gommer à moyen terme les disparités territoriales à l'échelle de l'agglomération neversoise.

L'insertion économique de ces populations est en effet une composante essentielle de leur insertion dans la société (vie sociale, accessibilité bancaire, couverture assurantielle...) de même que de la création de richesse dans ces quartiers, marqués par un fort niveau de pauvreté. Il est à ce titre capital que ces quartiers bénéficient pleinement des politiques publiques engagées à l'échelle de l'agglomération et des retombées du Pacte pour l'emploi et l'innovation élaboré à son échelon.

Sans faire abstraction de leur grande diversité et de leurs richesses propres, les quartiers prioritaires situés sur l'Agglomération de Nevers offrent des terrains propices à ce développement économique, pour autant que trois enjeux soient relevés à l'horizon de ce contrat de ville.

Si les dispositifs d'appui au développement économique de ces quartiers sont nombreux, il est donc à ce stade essentiel d'opérer un changement de cadre et d'échelle.

Il s'agit en premier lieu de privilégier un développement endogène, plaçant les entreprises – de toute nature (y compris les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire), et quelle que soit leur implantation (dans ou hors des quartiers de la géographie prioritaire) – au cœur de cette dynamique. Ces entreprises sont facteurs d'emplois. Elles ont un rôle considérable à jouer tant en ce qui concerne la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, qu'en matière de formation (alternance, stage...) ou d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit par ailleurs de structurer l'offre d'accompagnement en direction des publics cibles. Cette offre doit être appréhendée dans sa globalité, au stade de la formation, de l'accompagnement dans l'emploi ou encore dans une démarche de création d'activité.

- La qualification de ces publics est fondamentale, qu'il s'agisse de l'acquisition des savoirs de base ou de concevoir des outils de formation adaptés aux compétences dont a besoin le tissu entrepreneurial localement ;
- La qualité et la lisibilité des actions engagées dans le domaine de l'insertion dans l'emploi doivent faire l'objet d'approfondissements ;
- L'offre d'accompagnement à la création ou reprise d'activité doit être renforcée, du stade de l'idée et de la sensibilisation à l'entreprenariat, à celui du suivi post-crédation.

Les leviers qui précèdent permettent à ce stade d'envisager des pistes d'action opérationnelles pour renforcer et pérenniser le développement économique dans les quartiers prioritaires de la ville.

- ✓ **La Caisse des Dépôts**, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Nevers Agglomération. Elle pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant le volet économique du contrat de ville, elle s'organisera autour de trois axes :
 - L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
 - Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
 - Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

Dans le cadre des conventions régionales d'engagement pour la région Bourgogne, trois entreprises (CARREFOUR, ENGIE et le GROUPE LA POSTE) ont signé des chartes entreprises et quartiers.

Ces trois entreprises sont déjà impliquées dans plusieurs dispositifs et avec différents partenaires pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle.

Elles s'engagent à maintenir et développer des actions dans ce domaine, et plus particulièrement en direction des personnes qui résident en quartier prioritaire de la ville.

A ce titre, les trois entreprises s'engagent :

- à développer leurs relations avec les écoles de la 2^{ème} chance,
- à faire partager aux jeunes leurs expériences du monde de l'entreprise (parrainage d'une promotion de jeunes, organisation de visites d'entreprises, préparation à l'entretien avec les entreprises, intégration des jeunes dans le cadre des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), intégration sous forme de contrats courts en fonction des besoins (CDD, intérim, CIE,...))
- à développer davantage l'alternance avec une attention particulière aux personnes résidant en quartier prioritaire de la ville.
- A assurer l'information, la promotion et l'incitation à tous les dispositifs de l'Etat avec pour objectif de développer les contrats aidés.
- A sensibiliser et former les managers, recruteurs, ressources humaines, tuteurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.
- A favoriser les liens avec les membres du service public de l'emploi dans les différents bassins et à participer, selon les besoins du recrutement, aux forums emploi, job dating organisés plus particulièrement au sein des quartiers prioritaires.
- A développer le partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI, entreprises d'insertion, régies de quartiers...)

3.4.1. DIAGNOSTIC

Le diagnostic de l'emploi dans les quartiers prioritaires montre de fortes similitudes, ainsi que, sur certains aspects, des disparités d'un quartier à l'autre. Il conviendra donc d'apporter des réponses diversifiées en fonction des différentes problématiques posées par territoire.

Tout d'abord, on constate un taux de demandeurs d'emploi par rapport à la population active plus élevé dans les quartiers que dans l'ensemble de la commune. Toutefois, l'ampleur est plus ou moins conséquente en fonction des secteurs. De ce point de vue, la Grande Pâture se distingue particulièrement avec un écart de plus de 12 points par rapport à l'ensemble de la ville. Les Bords de Loire sont également impactés avec un écart de plus de 9 points, et dans une moindre mesure, le Banlay avec un écart de moins 2 points.

La Grande Pâture se distingue, de plus, par un taux d'activité extrêmement faible (37,8% au regard de celui de la commune de 66,8%). Bien que les autres quartiers soient en dessous du pourcentage de la ville, la tendance est cependant moins marquée (61% pour les Bords de Loire et 59,8% pour le Banlay).

Le fort taux de demandeurs d'emploi, conjugué au faible taux d'activité, a des conséquences sur les revenus des familles. Ils sont faibles et dépendent fortement soit des allocations chômage soit des prestations sociales

En effet, la part des ménages imposés pointe des écarts parfois 2 fois moins importants que dans l'ensemble de la ville. C'est le cas dans la Grande Pâture où seulement 24,4% des ménages sont imposés contre 53,5 % pour l'ensemble de Nevers. Les écarts sont également significatifs dans les autres quartiers où 30,4 % des ménages sont imposés aux Bords de Loire et 42,4% au Banlay. De plus, la part des bénéficiaires du RSA dans la demande d'emploi des quartiers est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de la commune (40,8% à la Grande Pâture, 45,1% aux Bords de Loire, 38,8% au Banlay contre 31,8% pour Nevers), ainsi que la part des ménages concernés par une

allocation chômage (24,6% à la Grande pâture, 20,8% aux Bords de Loire et 16,3% au Banlay contre 14% au sein de l'agglomération urbaine).

Il faut également noter un taux d'instabilité et de précarité professionnelle élevé sur l'ensemble des quartiers, entre 32,5% et 36,4%, cela est la conséquence, entre autre, d'une activité partielle importante en particulier chez les femmes.

Le taux de chômage élevé est lié à plusieurs facteurs :

Le faible niveau de formation et de qualification professionnelle de la population. En effet, plus de 45% des demandeurs d'emploi de l'ensemble des quartiers sont enregistrés sur des emplois de manœuvre, OS et employés peu qualifiés. L'écart est de plus de 10 points avec l'ensemble de la communauté d'agglomération. Entre 17,2% et 23,8% des demandeurs ont un niveau VI contre 11,2 pour la communauté d'agglomération. Toutefois, la part des demandeurs d'emploi de plus de 2 ans ne montre pas une situation plus marquée que sur l'ensemble de la commune. Cette tendance s'explique, peut-être, par une forme de découragement et donc de désinscription des demandeurs qui ne trouvent pas solution au bout d'un certain laps de temps du fait de la raréfaction des postes d'ouvriers non qualifiés sur le marché du travail. Pour ces publics, l'accès à la formation qualifiante peut s'avérer compliqué du fait de partir d'un faible niveau. Cela nécessite souvent de passer par une phase de remise à niveau des savoirs de base ce qui allonge le temps de formation.

Les quartiers prioritaires sont caractérisés par une part importante de population étrangère dans la demande d'emploi avec une prégnance plus forte à la Grande Pâtur. Elle représente en effet 34,7% de la demande d'emploi pour 18,5% dans les autres quartiers et 11,4% pour l'ensemble de la commune. Cette tendance se traduit également dans la part des personnes salariées de la zone puisqu'ils représentent 27,9% de l'ensemble. Ce constat peut éventuellement sous-entendre des problèmes en matière de maîtrise de la langue française.

Concernant les jeunes demandeurs d'emploi, la situation semble plutôt plus favorable dans les quartiers que dans l'ensemble de la commune. En effet la part des moins de 25 ans de la Grande Pâtur ne représente que 12,9% (19 personnes) de l'ensemble des demandeurs du quartier, 15,2% (59 personnes) aux Bords de Loire et 17,5% (57 personnes) au Banlay contre 18,5% pour tout Nevers. Il conviendrait de rapprocher ces chiffres de ceux de la Mission Locale pour vérifier cette tendance. Cette situation peut apparaître comme surprenante dans la mesure où la population des 15 à 24 ans compte 375 personnes, les Bords de Loire 437 et le Banlay 599.

De même, la part des jeunes de moins de 26 ans salariés sur le secteur de la Grande Pâtur représente 29,7% de la totalité des salariés de la zone, à comparer aux 22,5% pour la commune.

Cependant le poids des jeunes de 15 à 29 ans « non insérés » est beaucoup plus marqué dans les QPV que dans l'ensemble de l'unité urbaine où ils représentent 24% contre 41% à 45% dans les quartiers prioritaires.

Pour ce qui concerne l'éducation et la formation initiale, les retards en 6^{ème} et en 3^{ème} sont beaucoup plus marqués dans les quartiers que dans l'ensemble de Nevers avec des taux atteignant 38% en 6^{ème} et 61% en 3^{ème}. La durée des études est plus courte. Le pourcentage de jeunes en formation initiale BAC PRO est supérieur à celui de la commune avec 13,7% à la Grande Pâtur, 17,5% aux Bords de Loire et 14,4% au Banlay contre 10,6% pour l'ensemble de la ville, et le pourcentage des demandeurs d'emploi de niveau BAC est plus faible que sur la totalité de Nevers. Il en est de même pour les BAC + 2 et plus.

Concernant les demandeurs d'emploi seniors, leur part est sensiblement égale à celle de la commune au environ de 18%.

Il en est de même pour la part des femmes dans la demande d'emploi, de 50% environ, à l'exception de la Grande Pâtur où sa représentation s'élève seulement à 37,4%. Le quartier de la Grande pâture se caractérise aussi par un faible nombre de femmes salariées 37,3% pour 47,4 % dans l'ensemble de Nevers alors que la population féminine est de 54,2% sur la zone. Les autres quartiers sont assez proches du pourcentage de la commune (45,9% pour les Bords de Loire et 46,4 % pour le Banlay).

Il faut noter que 33.5% de la population de la Grande Pâtur est constituée par les jeunes de 0 à 14 ans ce qui peut expliquer la faible représentation du public féminin dans la demande d'emploi du fait d'une problématique de garde d'enfants.

Concernant les entreprises implantées sur les quartiers, leur poids par secteur d'activité au regard de l'ensemble de la commune est le suivant :

Industries	6,8%
Construction	19,2%
Commerce, transport, hébergement, restauration	8,4%
Services divers	8,7%
Enseignement, santé, action sociale	7,4%
Total	9,0%

C'est le quartier du Banlay qui compte le plus grand nombre d'entreprises (46,3% de l'ensemble des quartiers) devant la Grande Pâtur (37,4%) et les Bords de Loire (16,3%).

Le faible pourcentage d'entreprises sur les quartiers nécessite forcément de la part des populations de sortir de leur environnement pour aller vers l'emploi ; ce qui compte tenu des faibles moyens d'une part importante des habitants peut constituer une réelle difficulté. Par ailleurs, l'éloignement de l'emploi peut engendrer des difficultés d'accès à l'information.

▲ ATOUTS ET FAIBLESSES :

A partir de ces éléments de diagnostic il est possible de dégager un certain nombre de faiblesses des quartiers prioritaires. L'on constate entre autre une forte dépendance vis-à-vis des minimas sociaux et des revenus de remplacement, une part importante de jeunes non insérés et qualification, un niveau de formation et de qualification moindre, à la Grande Pâtur un taux de chômage de 38 % pour les femmes et de 43 % pour les hommes contre 15 % pour les hommes comme pour les femmes au niveau de l'agglomération, un taux d'activité très faible à la Grande Pâtur, des habitants des quartiers davantage concernés par la précarité et le sous-emploi et la présence d'une population d'origine étrangère qui requiert une accompagnement spécifique dans la maîtrise de la langue pour l'accès à l'emploi.

Du point de vue de l'activité économique, les chiffres montrent une moindre présence des entreprises sur les secteurs avec des potentialités limitées du fait de l'absence de surface disponible, des dessertes en transport en commun pas toujours adaptées notamment en cas d'horaires atypiques alors que la faible présence d'entreprises sur les quartiers nécessite des déplacements de la population pour aller vers l'emploi : or une partie de la population ne dispose pas des revenus nécessaires à l'achat et à l'entretien d'un véhicule.

Mais Les QPV comptent aussi des atouts comme la présence d'une population jeune, bien que ce phénomène soit plus ou moins marqué selon les quartiers. Les échanges entre les acteurs au contact des jeunes lors de la préparation du contrat de ville ont mis en évidence que les jeunes peu qualifiés mais très motivés ne rencontrent aucune difficulté particulière d'accès à l'emploi. Le taux d'activité de la population masculine est assez proche de celui de l'agglomération (sauf à la Grande Pâtur). Il existe une présence de structures accompagnatrices dans tous les quartiers (Mission Locale, PLIE, Assistantes sociales, centres sociaux, salles informatique. Un PNRU est programmé sur le quartier du Banlay avec des potentialités de travaux importants. L'accès au centre-ville est facile du fait de distances restreintes et de transport en commun dans la journée.

3.4.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

▲ Les enjeux du contrat de ville :

Au regard du diagnostic il ressort des enjeux majeurs à savoir :

- Accompagner le développement économique et des entreprises.
- Améliorer le repérage et l'accompagnement des publics en difficulté vers l'emploi.
- Garantir à chaque habitant la maîtrise des compétences clés ; élevé les niveaux de formation et de qualification de la population active.
- Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun de la politique publique d'emploi.
- Pilotage et coordination des travaux dans le cadre du PNRU2.
- Lever les obstacles à la mobilité.

▲ Les orientations stratégiques :

Des enjeux, il peut être décliné les orientations stratégiques suivantes :

↘ **Accompagner le développement économique et des entreprises :**

- Rapprocher l'école et les entreprises
- Accompagner le recrutement, profiter des visites d'entreprises pour sensibiliser les employeurs sur l'alternance.
- Favoriser et accompagner la création d'activité dans les quartiers :
- Poursuivre la réflexion sur la création d'un garage solidaire.
- Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics

↘ **Améliorer le repérage et l'accompagnement des publics en difficulté vers l'emploi.**

- Repérage et accompagnement des jeunes et des adultes en recherche d'emploi et n'étant pas en suivi régulier avec les structures existantes ; lutter contre la rupture du lien avec Pôle emploi (prévenir les désinscriptions).
- Dans le cadre des nouvelles relations partenariales entre le Conseil Départemental et Pôle emploi, repérage et accompagnement des publics peu qualifiés et éloignés de l'emploi en lien avec les assistantes sociales (accompagnement global à l'emploi et à l'insertion mis en place dans le cadre du PTI du Conseil Départemental).
- Mobiliser le Service public régional de l'orientation (SPRO) au service des résidents des quartiers.
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers : assurer la présence accrue des acteurs de l'emploi sur les QPV ; renforcer l'accès à l'offre de service de Pôle emploi ; mobiliser la Mission Locale sur l'organisation de « job dating » spécifiques aux publics des quartiers.

↘ **Garantir à chaque habitant la maîtrise des compétences clés ; élevé les niveaux de formation et de qualification de la population active :**

- Renforcer l'intervention des acteurs locaux intervenant dans l'accès aux savoirs et compétences de base (lien avec les SIAE, repérage des publics des quartiers, orientation de

ces publics vers un organisme de formation habilité), en intégrant le repérage spatial, l'utilisation réseau de transport, la lutte contre la fracture numérique.

- Renforcer l'accès des habitants des quartiers aux programmes de formation destinés aux demandeurs d'emploi en lien avec Pôle emploi et la stratégie régionale de cohésion urbaine et sociale du Conseil Régional.
- Mobiliser l'orientation vers l'E2C et l'EPIDE.
- Mobiliser La Mission Locale sur la promotion de la formation en alternance.

↳ **Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun de la politique publique d'emploi :**

- Assurer un suivi et un pilotage étroits des objectifs de nombre de bénéficiaires, désormais fixés pour chaque quartier et chaque type de contrats aidés (CAE, CIE, EAV).
- Mobiliser l'offre de service de Pôle emploi pour l'accompagnement vers l'emploi en entreprise des publics.
- Mobiliser les SIAE : dans le cadre des dialogues de gestion, sur la progression du taux d'entrées des publics résidents dans les quartiers prioritaires ; par la réactivation du Comité Technique d'animation IAE pour permettre de mieux prendre en compte l'entrée des publics des quartiers prioritaires dans les SIAE.
- Renforcer l'accompagnement par le PLIE.
- Mobiliser la Mission Locale, dans le cadre des dialogues de gestion, sur l'amélioration du taux d'entrées des jeunes des quartiers dans le dispositif CIVIS.
- Renforcer l'accès au parrainage pour les jeunes.

↳ **Pilotage et coordination des travaux dans le cadre du PNRU2 :**

En fonction des travaux, organiser un comité de pilotage et un comité plus technique pour la mise en place et le suivi des travaux pour les clauses d'insertion, l'organisation éventuelle de formations spécifiques pour les bénéficiaires des clauses.

↳ **Lever les obstacles à la mobilité :**

- Aide aux permis pour les adultes.
- Accompagnement du public sur l'utilisation du réseau des transports en commun.
- Covoiturage.

3.4.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques, 4 grands objectifs peuvent être retenus à savoir :

Objectif n°1 : Favoriser le développement d'activités économiques dans les quartiers.

Objectif n°2 : Optimiser les dispositifs emploi et formation existants et accroître leur accès.

Objectif n°3 : Renforcer l'intervention des acteurs locaux sur les quartiers afin d'améliorer le repérage et l'accompagnement des publics.

Objectif n°4 : Travailler à une meilleure mobilité des publics

Objectif I : Favoriser le développement d'activités économiques	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
--	--

Données clefs et contexte :

Il est dressé le constat d'une faible présence d'entreprises dans les QPV avec des potentialités de développement d'activités économiques limitées du fait d'une faiblesse en matière de fonciers disponibles.

Buts à atteindre : Améliorer le niveau de revenu des habitants des quartiers prioritaires. Créer de l'activité économique dans les QPV. Répondre aux besoins des habitants

Impacts attendus : Générer de la création de richesses et de revenus ; exploiter les talents et la créativité ; générer de la création d'emploi et de dispositifs d'insertion permettant à des demandeurs d'emploi de construire un parcours professionnel.

Moyens à mettre en œuvre : Réflexion à reprendre sur la création d'un garage solidaire. Renforcement de l'accompagnement des habitants des quartiers à la création d'entreprises (action BGE). Valorisation et médiatisation des réussites. Mettre en place un réseau de parrainage (créateurs sur les quartiers prioritaires parrains de futurs créateurs) en partenariat avec la BGE. Soutenir une ETTI qui s'implante dans un quartier prioritaire. Mobiliser le dispositif NACRE. Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics des bailleurs et des institutions publiques, en particulier dans les services. Promotion du public féminin dans les marchés publics du BTP pour permettre l'embauche de jeunes femmes.

Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : NACRE, CPE,....

Plans et schémas mobilisables :

Critères d'évaluation : Nombre de création d'entreprises ; pérennisation, évolution de la valeur ajoutée créée dans les quartiers, nombre d'actions d'information et de communication dans les quartiers, nombre d'heures « clausées », part des clauses bénéficiant aux résidents des quartiers sur l'ensemble des clauses du département.

Territoires concernés

Quartiers prioritaires : 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers.

Territoires de veille active :

Autres territoires :

Exemples d'actions proposées

Existantes à reconduire :

Existantes à faire évoluer : Mobiliser le dispositif NACRE. Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Nouvelles à initier : Reprendre la réflexion sur la création d'un garage solidaire. Mise en place d'un réseau de parrainage créateurs.

Publics ciblés :

Pilote et partenaires mobilisés : BGE, ADIE, Initiatives Nièvre, CONSULAIRES, MDEF, PLIE, DIRECCTE, Agglomération, agences de développement, jeune chambre économique, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs sociaux.....

Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville.

Liens avec :

Objectif 2 : Optimiser les dispositifs emploi et formation existants et accroître leur accès	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
<p>Données clefs et contexte : il est constaté un niveau de formation et de qualification professionnelle dans les QPV plus faible que dans l'ensemble de l'agglomération. Près de 1/5e des demandeurs d'emploi ont un niveau VI contre 1/10e pour l'ensemble de la communauté urbaine. Le taux d'activité est également plus faible dans les QVP avec une tendance plus marquée concernant les femmes.</p>	
<p>Buts à atteindre : Améliorer le niveau de revenu des habitants des quartiers prioritaires. Créer de l'activité économique dans les QPV. Répondre aux besoins des habitants ; saisir l'opportunité offerte par les programmes de renouvellement urbain</p>	
<p>Impacts attendus : Générer de la création de richesses et de revenus ; exploiter les talents et la créativité ; générer de la création d'emploi et de dispositifs d'insertion permettant à des demandeurs d'emploi de construire un parcours professionnel.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : Réflexion à reprendre sur la création d'un garage solidaire. Renforcement et adaptation de l'accompagnement des habitants des quartiers à la création d'entreprises . Valorisation et médiatisation des réussites. Mettre en place un réseau de parrainage (créateurs sur les quartiers prioritaires parrains de futurs créateurs) en partenariat avec la BGE. Soutenir une ETTI qui s'implante dans un quartier prioritaire. Mobiliser le dispositif NACRE. Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics des bailleurs et des institutions publiques, en particulier dans les services. Promotion du public féminin dans les marchés publics du BTP pour permettre l'embauche de jeunes femmes. Faciliter l'accès aux programmes de formation destinés aux demandeurs d'emploi</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : NACRE, CPE,....</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables :</p>	
<p>Critères d'évaluation : Nombre de création d'entreprises ; pérennisation, évolution de la valeur ajoutée créée dans les quartiers, nombre d'actions d'information et de communication dans les quartiers, nombre d'heures « clausées », part des clauses bénéficiant aux résidents des quartiers sur l'ensemble des clauses du département.</p>	
<p>☐ Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers. Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p>Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Mobiliser le dispositif NACRE. Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics</p> <p>Existantes à faire évoluer : Mettre en place une permanence de proximité des opérateurs pour créer des synergies et accroître le recours aux réseaux d'accompagnement ; engager une Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales basée sur les programmes de rénovation urbaine</p> <p>Nouvelles à initier : Reprendre la réflexion sur la création d'un garage solidaire. Mise en place d'un réseau de parrainage créateurs, ajuster les règlements d'intervention ou envisager un fonds spécifique adapté aux résidents des QPV</p>	
<p>Publics ciblés : Les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : BGE, ADIE, Initiatives Nièvre, CONSULAIRES, MDEF, PLIE, DIRECCTE, Agglomération, agences de développement, jeune chambre économique, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs sociaux..... Pôle emploi en tant que partenaire mobilisé.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : toute la durée du contrat de ville.</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif 3 : Renforcer l'intervention des acteurs locaux de l'accompagnement	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
<p>Données clefs et contexte : Le faible niveau de formation ou de qualification et le positionnement sur des emplois peu porteurs d'une part importante de la population des quartiers prioritaires peuvent entraîner des formes de découragement et éloigner ces publics des dispositifs existants. Il est constaté un manque de communication entre les divers acteurs intervenants dans le champ de l'accompagnement des publics, de la formation et de l'emploi.</p>	
<p>Buts à atteindre : Rapprocher des dispositifs existants les personnes qui en sont éloignées ou qui se sont éloignées. Améliorer la communication et le partage d'informations entre les divers intervenants de l'accompagnement des publics, de la formation et de l'emploi.</p>	
<p>Impacts attendus : Diversifier et améliorer les formes de repérage et d'accompagnement des publics afin de mieux répondre à leurs besoins ; améliorer les services rendus grâce à une meilleure coordination des acteurs et le partage des expertises détenues par les professionnels de l'orientation, de l'accompagnement et de l'emploi.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : Identification de l'offre de services sur les quartiers et les partenaires et repérage des manques. Amélioration de la communication, de la connaissance mutuelle et du partage d'informations entre les acteurs exemple : « barcamps ». Mise en place des actions spécifiques d'accompagnement complémentaires au droit commun. Renforcement de l'accès à l'offre de service des prescripteurs (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi). Renforcement de l'accompagnement des publics QPV par le PLIE. Mobilisation du service public régional de l'orientation piloté par le CRB.</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : PTI, SRE, SRCUS, CPER</p>	
<p>Critères d'évaluation : Nombre d'actions bénéficiant aux résidents ; part des bénéficiaires des quartiers dans l'action (dès lors que l'action n'est pas spécifiquement ciblée sur les habitants des QPV et peut bénéficier à l'ensemble des habitants du département)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Territoires concernés Quartiers prioritaires : Les 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire :</p> <p>Existantes à faire évoluer : Renforcement de l'accès à l'offre de service des prescripteurs, renforcement de l'accompagnement du PLIE. Améliorer la communication entre les acteurs de l'accompagnement de l'emploi et de la formation.</p> <p>Nouvelles à initier : Ingénierie de repérage et d'accompagnement des publics non suivis par les structures existantes.</p>	
<p>Publics ciblés : Les publics non suivis par les structures existantes.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Pôle emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI, MDEF, E2C, EPIDE, SIAE, CONSULAIRE, Conseil régional, Conseil départemental, Agglomération, Direccte, SPED, SPE P</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville.</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif 4 : Travailler à une meilleure mobilité des publics.	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
<p>Données clefs et contexte : La faible présence d'entreprises dans les QPV nécessite des déplacements pour se rendre vers l'emploi, or une partie importante de la population dispose de faibles revenus pouvant générer des difficultés pour acheter et entretenir un véhicule. Par ailleurs, les dessertes en transport en commun ne sont pas toujours adaptées en particulier en cas d'horaires atypiques.</p>	
<p>Buts à atteindre : Développer la mobilité des publics par des moyens diversifiés et adaptés aux contraintes et aux horaires de travail décalés.</p>	
<p>Impacts attendus : réduire la fracture mobilité, favoriser les déplacements (dans et hors quartiers)</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : Mettre à plat l'existant en matière de dispositifs de mobilité et voir les manques. Aider les jeunes à l'obtention du permis de conduire.</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables :</p>	
<p>Critères d'évaluation : Nombre d'actions mises en place dans le domaine de la mobilité bénéficiant aux habitants des QPV</p>	
<p>☐ Territoires concernés</p>	
<p>Quartiers prioritaires : 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers</p>	
<p>Territoires de veille active :</p>	
<p>Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p>	
<p>Existantes à reconduire :</p>	
<p>Existantes à faire évoluer :</p>	
<p>Nouvelles à initier : Ingénierie en matière de mobilité.</p>	
<p>Publics ciblés : Les personnes en grande difficulté, les jeunes</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Missions locales, Pôle emploi, CDER</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville.</p>	
<p>Liens avec :</p>	



**Le pilier cadre de vie et
renouveaulement urbain**

3.5. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le volet « cadre de vie et renouvellement urbain » constitue l'un des trois piliers des contrats de ville mis en avant par le ministère de la ville. Le contrat de ville de Nevers s'inscrit dans cette logique en déterminant au sein de l'axe stratégique V.4 les traductions opérationnelles de ce volet de la nouvelle politique de la ville.

En effet, l'amélioration du cadre de vie fait partie des conditions à réunir pour permettre l'épanouissement des habitants dans des quartiers auxquels ils sont attachés.

3.5.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

Nevers est une ville excentrée à l'ouest du département de la Nièvre. Son bassin de vie et son aire urbaine s'étendent sur deux régions : Bourgogne et Centre.

Durant l'année 2011, la population du département a baissé de 1 555 habitants dont 883 pour la seule ville de Nevers. Depuis le recensement de 1981, l'INSEE constate que la commune est en perte de population à un rythme moyen de -0,7% par an, qui s'est accéléré avec la crise : -1,5% durant l'année 2010 et -2,4% durant l'année 2011.

Sur la période 2003-2013, le nombre de ménages (résidences principales) a baissé de 5,6 % sur Nevers alors qu'il a augmenté respectivement de 6,1% et 7,5% sur la 1ère et la 2ème couronne. La baisse des résidences sur Nevers est portée par le parc collectif (-9%) et plus particulièrement par le parc HLM (-15%).

A Nevers, les ménages sélectionnent préférentiellement les logements individuels, tant sur le parc privé que dans le parc HLM (+5%). La vacance est plus récente dans ce parc, constitué à 93% de logements collectifs (57% pour le parc privé). Les T1 et les T4 et plus y semblent particulièrement délaissés.

Le marché du logement de la Nièvre est un marché détendu où les ménages abandonnent l'habitat collectif, plus récemment dans les zones urbaines et le parc social.

Pour autant, Nevers offre un environnement privilégié avec la présence de la Loire (proximité à la nature) et le patrimoine historique et culturel de la ville. D'une enquête effectuée en 2013 auprès des habitants des anciens quartiers ZUS et du centre-ville, il ressort que l'appréciation portée sur ces quartiers est plutôt positive.

Cependant, le manque de lien social, de qualité des espaces publics, d'espaces de jeux et de loisirs, de commerces et de médecins a été souligné par certains habitants.

Aussi, les orientations stratégiques du contrat de ville pour le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ont pour objectif notamment :

- la résorption de la vacance et le renouvellement du parc d'habitat collectif
- l'organisation d'une offre d'habitat socialement accessible, économiquement finançable et respectueuse de l'environnement
- l'amélioration du cadre de vie.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte plus large du projet porté par la ville et l'agglomération sur la restructuration du cadre urbain de Nevers en mettant en synergie l'opération de rénovation urbaine lourde sur le quartier du Banlay, reconnu quartier d'intérêt régional par l'ANRU, une opération de réhabilitation commerciale et de restructuration du quartier Baratte-Courlis, et une opération programmée de l'habitat-rénovation urbaine (OPAH-RU) du centre-ville et d'un quartier de Fourchambault (en veille active).

Données clefs

Un territoire en perte de population : - 0,6% sur la Nièvre et - 2,5% sur Nevers en 2011

Un taux de vacance des logements important : de 12 à 30%

Une mixité sociale difficile à mettre en œuvre

La présence de nombreux équipements publics : 1^{er} pôle scolaire du département sur le Banlay, services de proximité (mairie annexe, centres sociaux, piscine, stade, centre expo, poste...)

Des quartiers plutôt bien desservis par les transports en commun

Des espaces urbains dont la qualité est à améliorer

▲ ATOUTS ET FAIBLESSES

↳ Les atouts par quartier :

Quartier du Banlay :

Présence d'un pôle scolaire important (le 1^{er} du département), de nombreux équipements publics / services de proximité, de l'église classée Sainte Bernadette

Proximité avec le centre-ville

Projet de pôle d'échanges multimodal (bus, train, car) de l'agglomération

Quartier « Baratte / Courlis » :

Présence de nombreux équipements publics (centre-exposition, stade ...), de services scolaires et médicaux, d'un marché

Proximité de la Loire et du « Poumon Vert »

Quartier « Grande Pâturage / Montôts » :

Présence d'équipements publics (dont centre social « Stéphane Hessel »), d'un marché, de l'église Saint Joseph

Proximité des zones commerciales (Grands Champs), bonne desserte par les transports en commun

Rénovation de la Grande Pâturage dans le cadre de l'ANRU

Quartier des Bords de Loire :

Présence de nombreux équipements (piscine, groupe scolaire, centre commercial ...)

Proximité avec le centre-ville et la Loire

↳ Les faiblesses :

Les quartiers présentent par contre un certain nombre de faiblesses communes :

Paupérisation des habitants

Insécurité / incivilités

Vacance des logements (surtout dans le collectif)

Faible qualité des aménagements urbains

Des faiblesses spécifiques ont été recensées comme l'absence de commerce de proximité au quartier « Baratte / Courlis ».

L'objectif principal du contrat de ville sera donc de corriger les handicaps des quartiers, communs et spécifiques, tout en valorisant ou en conservant les atouts recensés.

3.5.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

↳ **Les enjeux communs aux quartiers et les orientations stratégiques qui en découlent sont les suivants :**

- Lutter contre la paupérisation des habitants

- relancer l'activité économique
- développer la mixité sociale et fonctionnelle
- prévoir une meilleure répartition du logement social à l'échelle de l'agglomération

- Lutter contre l'insécurité et les incivilités

- rétablir la sécurité ou/et réduire le sentiment d'insécurité
- réaliser des aménagements urbains spécifiques pour la sécurité

- Réduire la vacance des logements

- adapter l'offre de logements à la demande
- dédensifier et restructurer le parc de logements

- Améliorer la qualité des espaces urbains

- résidentialiser les pieds d'immeubles
- réaliser des espaces verts et de jeux (utilisation des friches urbaines)
- remettre en état les équipements publics, améliorer ou maintenir la propreté

- Favoriser l'implication des habitants par rapport aux actions sur les quartiers

- élaborer le projet urbain avec les habitants (conseil citoyens)
- les impliquer dans la gestion quotidienne du quartier

↳ **Des enjeux et orientations spécifiques par quartier ont également été répertoriés :**

Quartier du Banlay

- Le lien entre le pôle scolaire et le quartier

- maintenir un bon niveau d'accueil et améliorer l'accès au pôle
- réaliser des aménagements urbains adaptés et aménager le réseau de transport

- L'isolement par rapport aux autres quartiers et au centre-ville

- intégrer la D907 dans le quartier (boulevard urbain, sécurité routière ...)
- accompagner le projet de pôle d'échanges multimodal

Quartier « Baratte / Courlis »

- L'absence de commerce de proximité

- réimplanter des commerces de proximité

- L'isolement par rapport à son environnement (centre-ville, équipements, Loire)

- aménager les cheminements avec la Loire, le poumon vert, les équipements
- renforcer le réseau de transport en commun avec le centre-ville

Quartier « Grande Pâture / Montôts »

- La fracture entre la Grande Pâture et les Montôts

- réaliser des actions de RU sur les Montôts (démolitions, réhabilitations ...)

Quartier des Bords de Loire

- La connexion à la Loire

- aménager les accès à la Loire et les activités possibles

3.5.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Parmi les orientations stratégiques, 5 objectifs opérationnels ont été identifiés. Ils sont mesurables et peuvent être atteints à échéance du contrat.

Objectif n°1 : Améliorer la qualité des espaces urbains et des équipements publics

Objectif n°2 : Lutter contre la vacance des logements

Objectif n°3 : Développer la mixité sociale et fonctionnelle

Objectif n°4 : Lutter contre l'insécurité et les incivilités

Objectif n°5 : Favoriser la mobilité des habitants des quartiers

Objectif I : Améliorer la qualité des espaces urbains et des équipements publics	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Une partie des habitants des quartiers prioritaires déplore l'absence d'espaces verts et récréatifs au sein de leur quartier. Ils estiment que certains aménagements urbains et certains équipements publics peuvent être améliorés. Ils souhaitent en outre être associés en amont de la conception des projets d'aménagement.</p> <p>Buts à atteindre : Amélioration de l'appropriation et de l'usage des espaces urbains et équipements publics comme éléments de la qualité de vie</p> <p>Impacts attendus : Amélioration du bien-être des populations et de l'image des quartiers, appropriation des espaces publics par les habitants du quartier et au-delà</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : aménagements urbains, résidentialisation des pieds d'immeuble, concertation avec les habitants, amélioration du patrimoine municipal</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens, CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)</p> <p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) pour le Banlay, PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Nevers en référence au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Nevers</p> <p>Critères d'évaluation : Réalisation d'aménagements urbains, enquête périodique de satisfaction, évolution de l'attractivité des quartiers (démographie, occupation ...), participation des habitants</p> <p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Banlay, Grande Pâturage-Montôts, Courlis, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires : centre-ville de Nevers, La Fonderie à Fourchambault</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : maintenir la qualité (propreté, accessibilité...) des aménagements attractifs</p> <p>Existantes à faire évoluer : améliorer la signalétique et l'adressage, aménager les espaces verts et récréatifs existants, aménager les jardins potagers existants (un par quartier)</p> <p>Nouvelles à initier : aménager les friches urbaines (Grande Pâturage principalement), remettre en état les équipements publics, éduquer à la gestion des déchets dans le cadre de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité), créer des espaces verts et récréatifs (notamment au Banlay), créer de nouveaux jardins potagers et des vergers et fleurir les pieds d'immeubles, valoriser le patrimoine culturel existant (Églises Sainte Bernadette et Saint Joseph, centre social Stéphane HESSEL...), aménager la Route Départementale (RD) 907 pour une meilleure intégration dans le quartier du Banlay, accompagner le projet de pôle d'échanges multimodal au Banlay, aménager le parc Rosa Bonheur (Courlis/Baratte), aménager la connexion à la Loire et à la plaine du « géant » (Bords de Loire), créer un atelier d'urbanisme à l'échelle de l'agglo.</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers, de la Ville et de l'agglomération</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville + bailleurs sociaux, agglomération, Conseil Régional de Bourgogne (CRB), Conseil Départemental de la Nièvre (CD 58), CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), État, CDC, associations, habitants, conseils citoyens</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p> <p>Liens avec : développement économique, insertion, cohésion sociale</p>	

Objectif 2 : Lutter contre la vacance des logements	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont touchés par une vacance de logements importante qui varie de 12 à 34 % selon les quartiers. Or l'offre disponible de logements ne correspond pas à l'évolution des besoins actuels. Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins dans un contexte de marché du logement détendu et de baisse démographique, un renouvellement par démolition et reconstitution partielle semble incontournable. Un programme de réhabilitation notamment énergétique sera également mis en place.</p> <p>Buts à atteindre : adapter l'offre de logements à la demande et aux besoins (en termes de typologie, nombre, qualité énergétique, accessibilité, fonctionnalité...)</p> <p>Impacts attendus : rendre les quartiers plus attractifs, améliorer l'équilibre économique des bailleurs sociaux, réduire la facture énergétique des habitants, réduire la vacance</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : restructuration du parc de logements, démolitions / reconstructions, réhabilitations, résidentialisations, adaptation et développement de nouveaux produits et services (logements avec service, personnes âgées, jeunes ...), favoriser l'implantation de services et commerces</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens, CDC</p> <p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU (pour le Banlay), PREH (Programme de Rénovation Énergétique) pour les logements privés : ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), PLH (Programme Local de l'Habitat), PDH (Plan Départemental de l'Habitat), PLALHPD (Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)</p> <p>Critères d'évaluation : atteinte d'objectifs chiffrés (exemple : baisse du taux de vacance), enquête périodique de satisfaction</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires :</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : poursuivre la politique territoriale de renouvellement du parc HLM à l'échelle communautaire initiée par Nevers Agglomération</p> <p>Existantes à faire évoluer : mettre en œuvre la programmation locale de réhabilitation thermique du parc HLM, accompagner la sortie de l'opération ANRU de la Grande Pâturage (mise en place d'un PSL (Plan Stratégique Local), traiter les friches urbaines, généraliser les résidentialisations</p> <p>Nouvelles à initier : mettre en place le NPNRU sur le Banlay, restructurer les logements sur les quartiers, adapter les logements à des populations spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants...), expérimenter des nouvelles formes d'habitat (participatif, colocations...), expérimenter l'auto-réhabilitation accompagnée</p> <p>Publics ciblés : la population des quartiers, de la ville et de l'agglomération</p> <p>Pilote et partenaires mobilisés : Bailleurs sociaux + Ville, agglomération de Nevers., CRB, CD 58, CAUE, État, ANAH, CDC</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p> <p>Liens avec :</p>	

Objectif 3 : Développer la mixité sociale et fonctionnelle	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont majoritairement une vocation résidentielle et concentrent les populations les plus modestes. Le taux de chômage y est élevé, les familles monoparentales et les jeunes en difficulté d'insertion y sont sur-représentés. La population d'origine étrangère y est plus importante que sur les autres quartiers de la ville, et l'ensemble des quartiers prioritaires subit un phénomène de paupérisation depuis quelques années.</p> <p>Buts à atteindre : mieux répartir le logement social à l'échelle de l'agglomération, diversifier les produits logement et les fonctions sur les quartiers</p> <p>Impacts attendus : une population plus diversifiée avec l'accueil de nouveaux habitants, plus d'activités économiques et de services dans les quartiers</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : rénovation urbaine, démolitions, reconstructions hors site, OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) pour favoriser le repérage et la mobilisation d'opportunité en centre-ville pour la reconstitution hors site</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens, CDC, aides à la pierre</p> <p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU du Banlay (pour reconstructions hors site liées à des démolitions)</p> <p>Critères d'évaluation : évolution des ratios</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires :</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : intégration de clauses d'insertion dans la commande publique, politique de diversification de l'offre de logements à l'échelle communautaire (production de logement social)</p> <p>Existantes à faire évoluer : redynamiser le centre commercial des Courlis en lien avec l'EPARECA (Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), mettre en place le PSL sur la Grande Pâture</p> <p>Nouvelles à initier : prévoir l'ouverture de locaux commerciaux et l'accueil d'entreprises sur les quartiers, reconstituer une partie du parc démoli sur le NPNRU du Banlay en centre-ville ou sur l'agglomération, implanter un centre local de santé (après réflexion sur la localisation), mettre en place une convention de mixité sociale (article 8 loi Ville), remettre en ordre les loyers (Convention d'Utilité Sociale), créer des conditions favorables à la reconversion des friches, notamment sur la Grande Pâture</p> <p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p> <p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville + agglomération de Nevers., bailleurs sociaux, CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), EPARECA, Nièvre Aménagement, État</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Groupe de travail « formation, insertion professionnelle, emploi et développement économique »</p>	

Données clefs et contexte

Bien que 69 % des habitants se sentent majoritairement en sécurité dans leur quartier, 47 % des personnes interrogées estiment que la police est insuffisamment présente et visible. Le registre des incivilités se situe avant celui de la délinquance en termes de préoccupation des citoyens.

Sont constatés sur les quartiers des squats de logements vacants avec dégradations, des intrusions et des vols dans les logements, des agressions de personnes et menaces.

Buts à atteindre : sécuriser les quartiers (y compris au niveau de la sécurité routière), assurer la tranquillité des espaces publics

Impacts attendus : baisse du « sentiment » d'insécurité, occupation des jeunes

Moyens à mettre en œuvre : résidentialisations, aménagements urbains spécifiques, intégration de la sécurité et des attentes des habitants au moment de la conception des aménagements urbains, GUP, CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens

Plans et schémas mobilisables : NPNRU du Banlay (pour les aménagements urbains et les résidentialisations)

Critères d'évaluation : chiffres sur la délinquance, enquête périodique de satisfaction

Territoires concernés

Quartiers prioritaires : Tous

Territoires de veille active : Tous

Autres territoires :

Exemples d'actions proposées

Existantes à reconduire : éduquer à la sécurité routière, ateliers participatifs pour les jeunes avec encadrement

Existantes à faire évoluer : réaliser des diagnostics en marchant avec une spécificité « sécurité des femmes » et en y associant des jeunes, renforcer la présence des services publics dans les quartiers (Nevers Médiation par exemple), généraliser les résidentialisations des pieds d'immeubles

Nouvelles à initier : réaliser des aménagements urbains spécifiques liées à la sécurité (vidéo-protection, ouvrages destinés à réduire la vitesse...)

Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville

Pilote et partenaires mobilisés : Ville + État (Préfecture, forces de l'ordre, justice, DDT), aggro., bailleurs sociaux, CRB, CD 58

Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020

Liens avec : Groupe de travail « prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté »

Objectif 5: Favoriser la mobilité des habitants des quartiers	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte La mobilité est un critère majeur dans la qualité de vie des habitants. Il existe une grande disparité de desserte en transports en commun entre les quartiers prioritaires de la ville. Certains quartiers souffrent de contraintes fortes de mobilité vers le centre-ville et le reste de l'agglomération : éloignement géographique, fréquence, temps, ... D'une manière générale, les liaisons en transport en commun de quartier à quartier sont insuffisantes. Les modes doux sont peu pris en compte dans les aménagements urbains existants sur l'ensemble du territoire. Ce qui freine leur développement.</p>	
<p>Buts à atteindre : Faciliter les déplacements en mode doux et en transports en commun sur l'ensemble du territoire de la ville et au sein des quartiers, améliorer les liaisons entre quartiers</p> <p>Impacts attendus : Amélioration des fréquences et des temps de trajets, augmentation de la part modale des déplacements doux ou des transports en commun</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : aménagements urbains, amélioration du réseau de transports en commun (fréquence, ...)</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État (appel à projet « mobilité durable »), ANRU, Collectivités territoriales, Fonds Européens, CDC...</p> <p>Plans et schémas mobilisables : schéma de transport en commun, NPNRU du Banlay, schéma directeur cyclable (en cours)</p> <p>Critères d'évaluation : évolution des temps de parcours, fréquentation des transports en commun, réalisation d'aménagements cyclables, ...</p>	
<p>Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires :</p>	
<p>Exemples d'actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire :</p> <p>Existantes à faire évoluer : Nouveau réseau de transports en commun</p> <p>Nouvelles à initier : BHNS, schéma directeur cyclable, NPNRU du Banlay via le traitement des liaisons quartier centre-ville et le Pôle d'Échanges Multimodal, réalisation de stationnements vélos sécurisés, aménagements de la RD 907, études dans le cadre du désenclavement du quartier de la Garenne à Fourchambault, familiariser les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à l'utilisation des transports en commun.</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Nevers Agglomération (Autorité Organisatrice des Transports) + État, Ville, CRB, CD 58, Taneo, ...</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	



**La gouvernance et les conseils
citoyens**

PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE ET LES CONSEILS CITOYENS

4.1. LA GOUVERNANCE

4.1.1. Le comité de pilotage

La mise en place d'une gouvernance est un point majeur pour permettre une efficacité optimale des politiques menées.

En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont pouvoir s'assurer du bon fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville jusqu'en 2020.

Cette gouvernance assure un suivi permanent de la bonne exécution des actions définies dans le contrat de ville.

Il est donc institué un comité de pilotage placé sous la co-animation du Préfet, du Président de l'Agglomération de NEVERS et Maire de NEVERS associant le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil régional.

Le rôle de ce comité de pilotage est d'assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes d'actions prioritaires, de définir les modalités de déploiement, les ajustements et réorientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et de l'Agglomération de Nevers.

Ce comité, composé de l'ensemble des signataires et partenaires, se réunit au moins une fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de l'Agglomération de Nevers.

Il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats du rapport annuel.

Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel, en matière de politique de la ville.

Une représentation du conseil citoyens est mise en place pour participer aux échanges concernant l'avancée du contrat de ville, l'impact des actions menées et l'évolution des quartiers concernés.

4.1.2. Le comité technique de suivi

Afin d'assurer la conduite technique du contrat de Ville, il est institué un comité technique de suivi placé sous la co-animation du Secrétaire Général de préfecture et du Vice-président de l'agglomération en charge de la cohésion sociale et de la santé ou de leurs représentants, et associant un élu de la ville de Nevers, le délégué du préfet, la directrice du pilotage interministériel et des moyens (mission politique de la ville) et un représentant de chaque Conseil Citoyen.

Ce comité a vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés :

- réalisation des actions,
- lancement des appels à projets,
- organisation et suivi de l'évaluation,
- propositions d'orientation pour le pilotage du contrat, suivi financier.

Ce comité coordonne l'action des commissions de suivi correspondant aux axes d'actions prioritaires définis dans le contrat de ville.

Ce comité s'appuiera pour la mise en œuvre de ces objectifs sur le GIP/DSU au rythme de priorités définies dans le contrat de ville. Il s'appuiera pour la mise en œuvre de ces objectifs sur le GIP/DSU au rythme d'au moins 2 réunions.

4.1.3. Les commissions de suivi des axes d'actions prioritaires

Les commissions de suivi correspondent aux axes d'actions prioritaires et sont co-animées par les élus de Nevers Agglomération et les représentants de l'État :

- commission « persévérance scolaire, réussite éducative et sociale »
- commission « promotion de la santé »
- commission « prévention de la délinquance, tranquillité publique et citoyenneté »
- commission « valeurs de la République et citoyenneté »
- commission « développement économique, accès à la formation, insertion professionnelle et emploi »
- commission « cadre de vie et renouvellement urbain »

Chacune de ces commissions aura pour objectif la concrétisation des fiches « objectifs opérationnels » du contrat de ville relevant de son champ de compétences et de s'assurer de :

- l'adéquation entre le contenu de la fiche « objectifs » et sa réalisation
- l'appréciation des acteurs quant aux modalités de mise en œuvre des actions et des résultats obtenus
- l'évolution de la pertinence des objectifs fixés par le contrat
- le suivi et l'analyse des indicateurs des fiches
- les propositions d'évolution en faveur des habitants
- rendre compte au comité technique de suivi de l'état d'avancée du contrat

4.1.4. Le GIP-DSU de Nevers Agglomération

Conformément à ses statuts, le Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain a pour objet d'assurer la mise en œuvre du Contrat de Ville ainsi que du Dispositif de Réussite Éducative et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le périmètre de la Communauté d'agglomération de Nevers.

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du groupement, ses décisions sont prises à l'unanimité des voix. L'assemblée Générale désigne à l'unanimité, parmi ses membres, un Président, et un 2nd Vice-Président, élus parmi les délégués de la Communauté d'agglomération, le 1er Vice-Président est le secrétaire Général de la Préfecture.

Actuellement sont membres de droit du Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain : L'État représenté par le Préfet, délégué départemental de l'ACSE, Le Conseil Départemental, Nevers Agglomération ;

Par ailleurs sont membres associés : Le CRB, La CAF et Les bailleurs que sont (Nièvre Habitat, Logivie, Coopération et Famille et l'ICF Sud-est Méditerranée).

Afin de s'adapter à la nouvelle génération de contrat issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour une politique de la ville renouvelée, les statuts du GIP DSU de Nevers,

opérateur du futur contrat de ville, devront être amendés afin de pouvoir intégrer dans ses membres les nouveaux signataires ainsi que la représentation des conseils citoyens.

4.2. LES CONSEILS CITOYENS

Des représentants des 4 conseils citoyens seront impliqués à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville, à son suivi et à son évaluation à travers, notamment, leur participation au sein des instances de pilotage politique et technique, des commissions de suivi et siègeront à l'assemblée générale du GIP-DSU de Nevers Agglomération.

Leur participation est conçue de manière transversale, elle concernera également tous les dispositifs liés au contrat de ville, à savoir les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé ville, les zones de sécurité prioritaires, etc...



Les engagements des signataires

PARTIE 5 : LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

5.1. LES MOYENS MOBILISABLES ET LES FINANCEMENTS DE DROIT COMMUN POUR LE CONTRAT DE VILLE

La mobilisation des crédits publics de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est donc l'un des principes majeurs de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce principe a vocation à être concrétisé à plusieurs niveaux :

- les Préfets de Région responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) sont invités à cibler une partie des financements de droit commun de l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- la déclinaison locale des conventions interministérielles pour la politique de la Ville doit permettre de consacrer les crédits de droit commun nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans les conventions.
- les contrats de ville doivent inviter leurs différents signataires à indiquer dans quelle mesure leurs compétences légales ou politiques choisies peuvent contribuer au financement des actions utiles à l'atteinte des objectifs du contrat de ville.

Dans le contrat de ville, la mobilisation des moyens de droit commun, de tous les signataires doit avant tout reposer sur une gouvernance affirmée et sur un cadre d'intervention précis (objectifs, périmètres, thématiques).

Les moyens publics doivent être mobilisés de manière à financer des actions qui permettront d'atteindre les objectifs partagés par les signataires du contrat.

Il ne s'agit donc plus de procéder uniquement à un appel à projets permettant de financer des actions portées par des associations œuvrant en faveur et/ou avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais d'élaborer un appel à projets permettant de soutenir les associations, opérateurs publics, acteurs divers, qui proposent d'agir de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs visés.

Les axes stratégiques et objectifs opérationnels du contrat de ville figurant en partie 3, sont déclinés en actions qui serviront précisément de cadre à l'action publique au cours des 6 années de vie du contrat.

Au-delà des moyens publics des signataires, seront recherchés et mobilisables les crédits européens (FEDER/FSE), les moyens des organismes publics concourant à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat de ville.

▲ L'ENGAGEMENT DE L'ETAT

Les crédits du programme 147 « Politique de la Ville » devraient, sous réserve du vote annuel de la loi de finances, être sanctuarisés sur une période de 3 années.

Conformément à la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération et à la circulaire relative à la gestion 2015 des crédits du programme 147, la programmation des crédits « Politique de la Ville » pour l'année 2015 est structurée selon les quatre piliers du contrat de ville.

Pour l'année 2015, l'État s'engage sur une enveloppe **d'un montant de 487 922 €** ainsi répartie à titre prévisionnel :

Programmation par piliers	Pilier cohésion sociale et pilier valeurs de la République et citoyenneté)	Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi	Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	Dispositif de réussite éducative
MONTANT EN €	93 460 €	34 000 €	11 800 €	348 662 €

De plus, suite aux décisions du comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015, l'enveloppe départementale a été abondée de 25 185 € à mobiliser en direction du monde associatif.

L'État mobilisera également de façon prioritaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en direction des quartiers en politique de la ville.

En outre, l'État soutient la vie associative dans les quartiers au travers de 7 postes d'adultes relais avec une augmentation de 5% du financement des conventions au 1^{er} juillet 2015.

La loi de finances pour 2015 a transformé la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV).

La ville de Nevers est éligible à la DPV en 2015. L'enveloppe affectée à cette dotation s'élève à 531 642 € et fera l'objet d'une contractualisation.

Les projets financés à ce titre, devront répondre aux enjeux prioritaires identifiés à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville pour améliorer le service rendu aux habitants des quartiers prioritaires.

Au-delà de ces crédits spécifiques, l'État s'engage à mobiliser prioritairement ses moyens dits de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Il s'agit notamment de mobiliser les BOP suivants :

- pour les piliers cohésion sociale et valeurs de la république et citoyenneté : BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française, BOP 137 : égalité entre les femmes et les hommes, BOP 182 : protection judiciaire de la jeunesse, BOP 224 : transmission des savoirs et démocratisation de la culture, BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, BOP 157 : handicap et dépendance, BOP 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire, BOP 219 : sport, BOP 163 : jeunesse et vie associative, BOP 140 : enseignement du premier degré, BOP 141 : enseignement du second degré, BOP 230 : vie de l'élève....
- pour le pilier développement de l'activité économique et de l'emploi : BOP 102 : accès et retour à l'emploi, BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi, BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi, BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire,...
- pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : BOP 135 : développement et amélioration de l'offre de logement, BOP 203 : infrastructures et services de transports,...

Le nouveau programme national de renouvellement urbain représente aussi un effort financier considérable pour transformer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 a examiné les orientations et propositions du préfet de la région Bourgogne relatives au partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne sur les

projets de renouvellement urbain et à la liste des projets régionaux susceptibles d'être soutenus par l'ANRU.

Une enveloppe régionale de 19 millions d'€ d'équivalents subvention a été réservée. Le quartier du Banlay à Nevers fait partie de la liste des quartiers prioritaires pour en bénéficier.

▲ L'ENGAGEMENT DE NEVERS AGGLOMÉRATION

Pour l'année 2015, Nevers Agglomération s'engage sur une enveloppe **d'un montant de 380 521 €** répartis comme suit :

<i>Crédits 2015 prévisionnels</i>	<i>Contrat de Ville</i>	<i>Dispositif de Réussite Éducative</i>	<i>PLIE</i>	<i>Total général 2015</i>
<i>Ingenierie/fct</i>	87 100 €	75 000 €	25 000 €	
<i>Actions</i>	193 421 €			
<i>Total</i>	280 521 €	75 000 €	25 000 €	380 521 €

Pour la période 2016/2020, l'engagement financier de Nevers Agglomération sera arrêté chaque année lors du vote du budget primitif en fonction de la consommation des crédits de l'année n-1 et de la réorientation éventuelle de la stratégie proposée par le comité de pilotage.

▲ L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION BOURGOGNE

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région sera signataire des contrats de ville. Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

La région a défini sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (SRCAE, Plan Jeunesse) ou correspondant aux compétences fortes de la région (formation, développement économique, SRADDT...).

La région s'engage à soutenir la stratégie cohésion sociale et urbaine du territoire dans les termes suivants :

↳ Orientations de la région Bourgogne

Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics

La région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT. Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

Compte-tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans certains quartiers en Bourgogne, la région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

L'INSEE a mis en avant le faible niveau de formation des habitants des quartiers d'habitat social en Bourgogne notamment chez les jeunes. La région souhaite positionner la jeunesse comme une priorité transversale. De ce fait, seront privilégiés les projets à destination des jeunes bourguignons répondant aux orientations stratégiques de la région.

Les modalités d'intervention de la région et les engagements financiers sont formalisés dans les conventions régionales de cohésion sociale et urbaine.

↳ Mobilisation du droit commun

La région mobilisera ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, transport, habitat...) pour soutenir les actions proposées au regard de ses orientations stratégiques. Elle mobilisera par ailleurs les fonds européens dans le cadre de l'axe urbain du FEDER.

▲ L'ENGAGEMENT DE NIÈVRE HABITAT

Nièvre Habitat est un acteur historique de tout premier ordre dans la gestion des quartiers prioritaires de l'agglomération de Nevers.

L'office public départemental gère 81% du parc de logements sociaux implantés sur ces territoires sachant que le patrimoine en QPV représente 44 % de son parc locatif.

La vacance est le principal indicateur des problématiques évoquées dans le présent contrat de ville, elle indique le rejet de ses formes d'habitat et de ses quartiers et pèse très lourdement sur la gestion de l'organisme en réduisant sa capacité d'investissement et d'innovation. Le devenir de ces quartiers est donc une composante essentielle de l'avenir de cette structure.

La qualité de vie et l'intégration de ces quartiers à la dynamique de la ville sont des objectifs centraux des contrats de ville. Nièvre Habitat est coresponsable aux cotés de la ville et de son agglomération, de l'État et de l'ensemble des acteurs concernés pour intervenir sur ces quartiers.

Les interventions de l'office se déclinent suivant 4 axes :

- La gestion de proximité et la qualité du service rendu aux locataires pour lesquels Nièvre Habitat adapte ses moyens humains, financiers et organisationnels pour répondre au quotidien, à la spécificité et à la diversité des situations. L'objectif est de garantir un service d'une qualité identique aux autres quartiers de la ville. Les engagements de l'organisme dans ce domaine sont précisés dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.
- Le renouvellement de l'offre locative qui se traduit par des opérations de démolitions – constructions (voir acquisitions) afin d'adapter le parc locatif aux attentes des clients mais également de permettre le parcours résidentiel des locataires en place. L'objectif est d'apporter de la mixité d'occupation sociale sur ces quartiers en proposant un produit attractif.
- La modernisation et l'adaptation du parc locatif pour répondre à de nouveaux besoins. La réhabilitation thermique pour lutter contre la précarité énergétique, la restructuration, les

travaux d'accessibilité sont des évolutions indispensables pour répondre aux enjeux actuels et futurs en termes de structure familiale, de vieillissement de la population, d'accès au premier logement autonome pour les jeunes...

- La résidentialisation et la sécurisation pour organiser les usages des espaces et éviter les conflits tout en produisant de la qualité urbaine. L'objectif est d'apporter une réponse aux dysfonctionnements sociaux et de jouer sur l'image de ces quartiers qui est trop souvent véhiculée de façon négative.

Nièvre Habitat est donc porteur d'une double démarche : un engagement fort dans le fonctionnement des différents quartiers de la ville et un engagement massif dans l'investissement sur son patrimoine, dans le cadre de projet de renouvellement urbain devant impliquer très largement les acteurs concernés.

Nièvre Habitat est l'un des donneurs d'ordres le plus important représentant par sa seule participation, jusqu'à 60 % de l'investissement financier nécessaire aux projets de renouvellement urbain.

Son objectif, les difficultés constatées demandant un traitement d'envergure, est de maintenir, au maximum de sa capacité financière, son engagement dans ces opérations.

Ces engagements seront confirmés dans le cadre de sa stratégie patrimoniale, dont l'objectif est d'agir sur les parties les moins qualifiées de son parc, sur la durée du contrat de ville, en fonction des plans d'actions et des maquettes financières retenues.

▲ L'ENGAGEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Nevers agglomération.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant le volet urbain du contrat de ville d'une part, sur les missions d'ingénierie suivantes sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- Et d'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :
- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

La Caisse des dépôts privilégiera aussi le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagements compétents.

5.2. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Les signataires s'engagent à participer activement à sa mise en œuvre dans le cadre de leurs champs de compétence et de leur stratégie d'intervention respective, à coordonner leur action en faveur des habitants et à prendre en compte les 2 principes suivants :

- mobiliser en premier lieu les crédits de droit commun au bénéfice des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville et en second lieu les programmes et les moyens définis dans les documents de planification, notamment le contrat de plan
- créer les conditions d'une concentration des financements publics dans les territoires les plus difficultés dans les 6 années à venir



**Le suivi et l'évaluation du
contrat de ville**

PARTIE 6 : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre.

Ils participent également d'une vision prospective ayant à l'esprit le prochain renouvellement du contrat.

6.1. DEFINITION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

L'évaluation doit être un fil conducteur durant les prochaines années de déploiement du contrat de ville 2015-2020.

La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et a créé un observatoire national de la politique de la ville chargé notamment « d'évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville. »

Au niveau local, l'ensemble des partenaires, dans le cadre de l'élaboration du projet de ce contrat de ville, se sont accordés à faire une place essentielle à l'évaluation et au suivi des actions.

L'évaluation attendue doit porter tout autant sur les aspects financiers de l'action publique que sur la pertinence et l'efficacité des actions conduites au regard de la situation des habitants des quartiers.

Ainsi, la connaissance partagée de la situation des différents quartiers et des problématiques de leurs habitants permettra de mesurer les progrès parcourus ainsi que ceux restant à obtenir.

L'évaluation se fera à différents niveaux :

- **Au niveau du projet** en tant que tel de chacune des structures financées dans le cadre des appels à projets sur la base des critères spécifiques liés à l'action financée
- **Au niveau de l'objectif opérationnel** qui décline chacun des axes stratégiques par l'analyse croisée de l'évaluation de l'ensemble des actions du même objectif opérationnel
- **Au niveau de l'axe stratégique du contrat** compte de l'évaluation faite de l'atteinte des objectifs qu'il comporte.
- **Au niveau global du contrat** : sa gouvernance, sa pertinence, son efficacité

Ce travail devra s'appuyer sur :

- **des indicateurs de contexte** qui apporteront un éclairage au regard des enjeux identifiés au niveau des quartiers prioritaires et de veille active par rapport aux données sociales locales et macro-économiques nationales. Les informations fournies par l'ensemble des partenaires seront utiles à cet effet. (INSEE, CAF, pôle emploi, CGET...).
- **des indicateurs de suivi** apportant un éclairage sur les moyens effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions (indicateurs de ressources). C'est pourquoi, le contrat consignera, dans le cadre de sa mise en œuvre, les intentions de chacun des partenaires sur les moyens mobilisables au titre du droit commun et des ressources spécifiques. Les financements listés par action permettront d'apprécier les effets levier et leur incidence sur l'exécution des activités (indicateurs d'activités).
- **Les indicateurs d'évaluation** seront destinés à apprécier le résultat et l'impact des actions mises en place pour l'atteinte des différents objectifs. Celles-ci seront répertoriées sur chacune des fiches actions et dans les grandes orientations du projet de ce contrat de ville.

Un bilan annuel des actions se fera en plus du suivi et de l'évaluation continue assurée par la tenue régulière de rencontres. Ces bilans permettront notamment d'analyser les impacts de l'ensemble des

activités menées au regard des grands enjeux identifiés, des objectifs stratégiques et opérationnels. Ce bilan annuel fera l'objet d'une concertation auprès des partenaires signataires et sera élaboré avec l'aide de l'État.

Au-delà et à l'instar de toute stratégie d'évaluation, des indicateurs relatifs à l'effectivité, à l'efficacité et à l'impact des actions déployées devront être définis et mis en œuvre avant 2017. Cette évaluation devra être basée sur la méthodologie nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la ville.

L'évaluation à mi-parcours avec l'appui d'un cabinet extérieur réorientera si nécessaire le projet global après trois années de mise en œuvre. L'évaluation finale appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2020.

6.2. LES MODALITES D'ADAPTATION ET D'EVOLUTION DU CONTRAT DE VILLE

Le présent contrat de ville de l'Agglomération de NEVERS porte sur les années 2015-2020. Il pourra être révisé par voie d'avenant afin de pouvoir le cas échéant, procéder à des ajustements.

Le contrat de ville de l'Agglomération de NEVERS doit être un outil de travail vivant et réactif, utile aux professionnels de terrains comme aux décideurs. La partie 3 a ainsi été rédigée afin de proposer des orientations concrètes, mesurables, évaluables et élaborées de la manière concertée pour permettre d'atteindre des objectifs partagés.

Afin que l'action publique portée par le contrat de Ville conserve le maximum de pertinence et d'actualité, il est nécessaire que le contrat puisse être adaptable autant que nécessaire. Pour cela, le comité de pilotage pourra étudier toute proposition d'évolution qui lui sera faite par les différentes instances de travail prévues, aux fins de prendre en compte :

- l'évolution institutionnelle
- l'évolution législative ou réglementaire
- l'évolution du contexte urbain local
- les résultats des évaluations suites aux dispositions du contrat de ville et qui impliqueraient d'ajuster les objectifs fixés, notamment en fonction des différents territoires.

GLOSSAIRE :

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
AIDES : Association de lutte contre le sida
AFED : Association d'aide aux femmes en difficulté
AFPLI : Association familiale de prévention et de lutte contre l'illettrisme
ALD : Affection de longue durée
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANDAVI : Association nivernaise d'aide aux victimes
ANMONM : Association Nationale des Membres de l'Ordre national du Mérite
ANPAA : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS : Agence Régionale de Santé
BGE : Ensemble pour Agir et Entreprendre
BIJ : Bureau d'information jeunesse
BTP : Bâtiment et travaux publics
CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCI : Chambre de commerce et de l'industrie
CD : Conseil départemental
CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit
CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations
CDER : Centre départemental d'éducation routière
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIE : Contrat initiative emploi
CIVIS : Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLAS : comité local d'accompagnement à la scolarité
CLS : Contrat local de Santé
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP : Centre médico-psychologique
CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale
CPER : Contrat de Plan État Région
CRB : Conseil Régional de Bourgogne
CSCB : Centre socioculturel de la Baratte
CSI : Cellule de suivi individualisé
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique
DNB : Diplôme national du brevet
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DRE : Dispositif de réussite éducative
EAV : Emploi d'avenir
E2C : École de la deuxième chance
EPARECA : Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE : Établissement public d'insertion de la défense
ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FSE : foyer socio-éducatif
GPEC : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
GIP / DSU : Groupement d'intérêt public / développement social urbain
GUP : Gestion urbaine de proximité
GTSI : Groupe territorial de suivi individualisé
HLM : Habitation à loyer modéré
IA : Inspection d'Académie
IAE : Insertion par l'Activité Économique
IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
IST : infections sexuellement transmissibles
OMS : Organisation mondiale de la santé
QPV : quartier prioritaire de la ville
MDEF : Maison départementale de l'emploi et de la formation
MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MPAS : maison de la prévention et de l'accès aux soins
NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain
OPAH-RU : Opération programmée de l'habitat-rénovation urbaine
PDALHPD : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDH : Plan départemental de l'habitat
PEDT : Projet éducatif Territorial
PIG : Programme d'intérêt général
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'insertion et l'Emploi

PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRU : Programme national pour la rénovation urbaine
PNSE : Plan national santé environnement
PNSN : Pays Nevers Sud Nivernais
PREH : Programme de rénovation énergétique
PSAD : plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
PSL : Plan stratégique local
PTI : Pacte territorial pour l'insertion
RASED : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés
REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RSA : Revenu de Solidarité Active
RU : Rénovation urbaine
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIAE : Structure d'insertion pour l'activité économique
SLPD : Stratégie locale de prévention de la délinquance
SPE : Services Publics de l'Emploi
SPEP : Section permanente d'évaluation psychologique
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SPRO : Service public régional de l'orientation
SRCUS : Stratégie régionale de cohésion urbaine et socialement
SRE : Stratégie régionale de l'emploi
TIG : travail d'intérêt général
UNSS : Union nationale du sport scolaire de la Nièvre
UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
UT- DIRECCTE : Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
ZUS : Zone urbaine sensible

ANNEXES

Le contrat de ville sera complété au cours de l'année 2015 par les annexes suivantes :

Annexe 1 : Stratégie partagée État / Région Bourgogne en matière de politique de la ville et de politique de cohésion sociale urbaine.

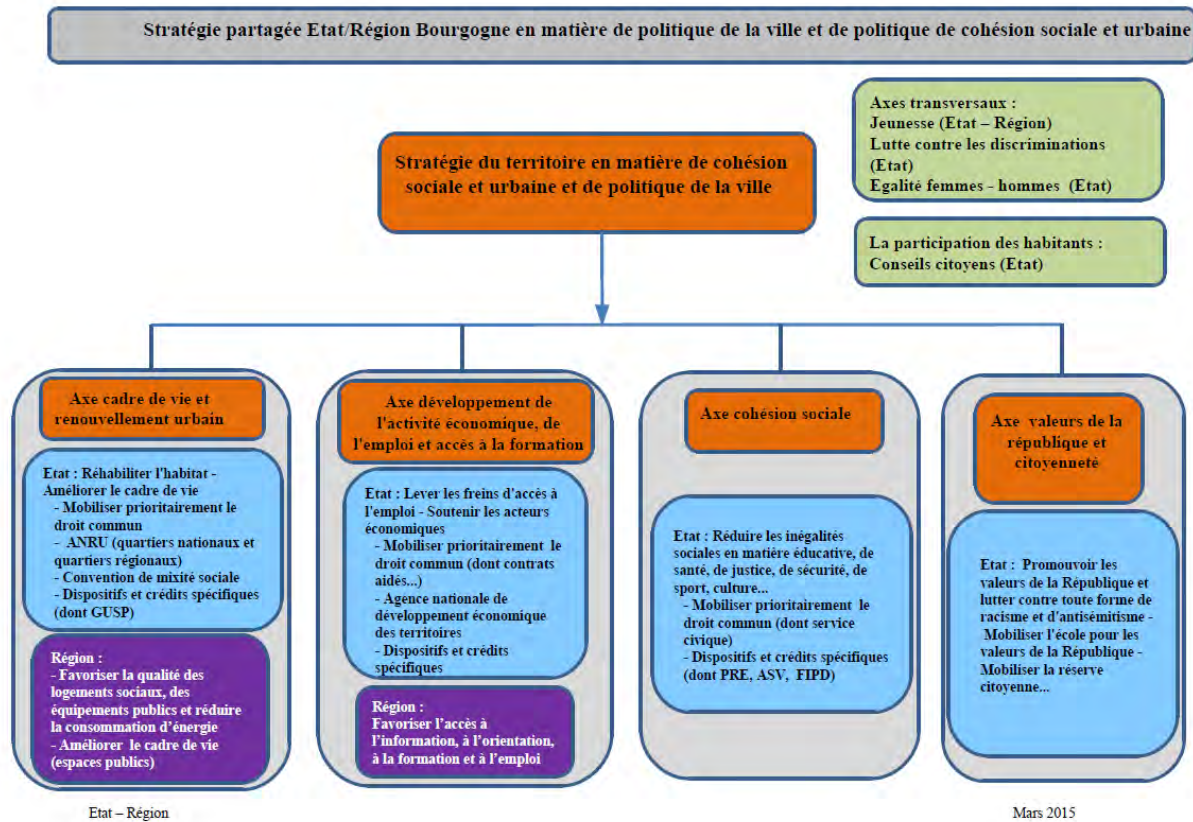
Annexe 2 : Un protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

Annexe 3 : Une convention intercommunale de gestion et d'attribution de logements sociaux visée à l'article 8 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Annexe 4 : Une charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettant d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (GUP...). Elle est liée à l'abattement fiscal de 30% de la TFPB en contrepartie d'engagements sur la qualité de service par les bailleurs sociaux.

Annexe 5 : Un pacte financier et fiscal de solidarité.

Annexe I : Stratégie partagée État / Région Bourgogne en matière de politique de la ville et de politique de cohésion sociale urbaine





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



Bourgogne
Conseil régional

**Stratégie commune Etat-Région
sur la politique de la ville et la politique régionale de cohésion
sociale et urbaine**

► Les territoires concernés

La politique de la ville , politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitats, est mise en œuvre au moyen de contrats de ville. La conclusion des contrats de ville en Bourgogne va concerner 12 EPCI :

- la communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (21),
- la communauté urbaine de Dijon (21),
- la communauté de communes Loire-et-Nohain (58),
- la communauté d'agglomération de Nevers (58),
- la communauté d'agglomération de Chalon – Val de Bourgogne (71),
- la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines (71),
- la communauté d'agglomération du Mâconnais – Val de Saône (71),
- la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (71),
- la communauté de communes du Sénonais (89),
- la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (89),
- la communauté de communes du Jovinien (89), dont un volet de contractualisation « territoire vulnérable »,
- la communauté de communes de l'Agglomération Migennoise (89).

Sont concernées par un contrat de veille, 2 EPCI :

- la communauté de communes de l'Avallonnais, de Morvan-Vauban et du Vézélien (89),
- la communauté de communes du Florentinois (89).

Si le processus contractuel de l'État est ciblé sur la nouvelle géographie prioritaire (les 31 quartiers), le niveau d'intervention de la région est ciblé, quant à lui, plus largement sur le territoire des EPCI.

► Les axes d'intervention de l'Etat et de la Région

État et Région poursuivent des objectifs communs liés aux enjeux d'attractivité, d'accès à l'emploi et d'amélioration du cadre de vie. Les deux institutions interviendront de façon complémentaire à partir d'une stratégie locale de cohésion sociale et urbaine.

● Cohésion sociale

Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories surreprésentées dans la plupart des quartiers en politique de la ville. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

Parmi les priorités de l'Etat, une attention particulière sera portée notamment à :

- la réussite éducative des enfants des quartiers, première condition de l'égalité des chances,
- l'accès aux soins des habitants des quartiers,
- la prévention de la délinquance dans les quartiers,
- la présence judiciaire de proximité.

La Région sera particulièrement attentive à la création, au maintien ou au développement de lien social en lien avec l'aménagement du cadre de vie qui fait partie du deuxième pilier des contrats de ville.

● Cadre de vie et renouvellement urbain

Ce volet pourra prévoir, au niveau de l'Etat, des opérations de réhabilitation de l'habitat, des actions d'amélioration du cadre de vie, en intégrant toutes les questions de la vie quotidienne des habitants (tranquillité publique, accès aux services, transports...)...

La Région entend par ce volet, favoriser :

- la qualité des logements et des équipements publics et réduire la consommation d'énergie qui passent notamment par :
 - un habitat attractif sur les territoires
 - la réhabilitation thermique des logements sociaux en Bourgogne
 - la réhabilitation des équipements publics sur les quartiers
- l'attractivité des quartiers par l'aménagement du cadre de vie notamment par :
 - la contribution à l'introduction, au développement ou au maintien de la nature en ville
 - l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Tous les quartiers de la politique de la ville feront l'objet, dans le cadre du contrat de ville, de réflexions et de la mise en œuvre d'actions relatives au cadre de vie, qu'ils bénéficient ou non d'une intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le Conseil d'administration de l'ANRU a validé le 15 décembre 2014 la liste des 200 quartiers prioritaires qui bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Quatre sont situés en Bourgogne, il s'agit des quartiers dits d'intérêt national :

- pour la Côte-d'Or : Le Mail à Chenôve ;
- pour la Saône-et-Loire : Les Prés-Saint-Jean à Chalon-sur-Saône ;
- pour l'Yonne: Les Brichères - Sainte Geneviève à Auxerre et Les Champs Plaisants – Champs d'Aloup à Sens.

Par ailleurs, une enveloppe de 17 M€ est inscrite pour accompagner les actions dans les quartiers d'intérêt régional, dont quatre ont été signalés par l'ANRU en Bourgogne :

- pour la Côte-d'Or : Fontaine d'Ouche à Dijon
- pour la Nièvre : Le Banlay à Nevers
- pour la Saône-et-Loire : Le Stade / Fontaine au loup (Bernanos / Pagnol / Claudel) à Chalon-sur-Saône et Chanaye-Résidence à Mâcon.

La liste définitive des quartiers régionaux sera finalisée ultérieurement après concertation entre le Conseil régional de Bourgogne et l'Etat et un contact avec l'ANRU. Une attention particulière sera portée à la concentration des actions et financements sur les quartiers retenus pour éviter tout saupoudrage.

En fonction des quartiers retenus dans le cadre du NPNRU (quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional), la Région pourra décider d'intervenir également sur d'autres territoires ayant des projets contribuant à ses grandes orientations.

● Développement de l'activité économique et de l'emploi et accès à la formation

L'objectif de ce pilier des contrats de ville consiste d'une part à promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Les actions doivent ainsi permettre de développer un soutien actif à l'entrepreneuriat.

Il consiste d'autre part à lever les freins d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, par un accès facilité aux dispositifs de la politique de l'emploi, notamment les contrats en alternance, les contrats aidés ou les dispositifs dits de «deuxième chance » et par la prévention de toutes les discriminations. Les actions permettant la mobilité et le développement des modes de gardes, mieux adaptés en particulier aux contraintes des familles monoparentales et aux horaires de travail décalés, celles permettant un accès facilité au logement ou encore l'obtention du permis de conduire pour les jeunes, doivent être encouragées.

Des actions en matière de GPEC territoriale pourront ainsi être menées dans ces territoires de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

La Région, quant à elle, entend plus précisément favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi en :

- levant les freins annexes, à la formation et à l'emploi
- allant à la rencontre des jeunes des quartiers
- facilitant l'accès à l'orientation professionnelle
- facilitant la création d'activités.

● Valeurs de la République et citoyenneté

L'Etat est en première ligne sur ce pilier qui intègre la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre toute forme de racisme et d'antisémitisme. Faire connaître les principes, valeurs, lieux et symboles de la République, les partager, les célébrer sont autant d'actes d'adhésion qu'il faut préparer dès l'école, afin que les futurs citoyens puissent devenir des acteurs engagés le moment venu, à travers le service civique, la réserve citoyenne ou le bénévolat associatif. De plus, le principe de laïcité qui protège de toutes les intolérances doit être raffermi et promu. Pour promouvoir la République, et donc l'égalité et la citoyenneté, l'accent sera mis tout particulièrement sur l'éducation et le logement dans la mesure où ce sont sur ces deux terrains que la notion de mixité sociale, de lutte contre les ségrégations et de politique de peuplement souhaitées par le gouvernement semblent les plus évidentes.

Les quatre piliers décrits ci-dessus devront s'articuler entre eux, le volet urbain trop souvent pensé isolément des autres (par exemple l'articulation des volets urbain et économique nécessite un diagnostic partenarial des besoins locaux en vue du maintien et de la création de commerces de proximité ou d'installation d'entreprises sur le territoire).

● Trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des axes d'intervention:

- l'égalité femmes-hommes,
- la lutte contre les discriminations,
- la jeunesse.

La Région sera d'ailleurs particulièrement attentive aux jeunes Bourguignons qui constituent son public cible prioritaire.

De plus, les nouveaux contrats de ville doivent replacer les habitants des quartiers prioritaires au cœur de la politique de la ville en leur donnant un rôle dans la co-construction de cette politique. Ce principe se concrétise par la mise en place d'outils au service de **la participation des habitants** comme les conseils citoyen.

Au plan national, un accord a convenu de consacrer 10 % des crédits FEDER et FSE au titre de la politique de la ville.

► **La gouvernance**

Le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques menées dans le cadre du partenariat Etat-Région, seront organisés sur la base des instances suivantes :

- un comité annuel d'évaluation du projet de cohésion sociale et urbaine sur chaque territoire concerné,
- un comité régional annuel entre le président de région, le préfet de région et les préfets de département.

Annexe 2 : Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain

Ce document sera annexé au présent contrat de ville au cours de l'année 2015.

Annexe 3 : Convention intercommunale de gestion et d'attribution de logements sociaux

Ce document sera annexé au présent contrat de ville au cours de l'année 2015.

Annexe 4 : Charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement, et les organismes HLM

Ce document sera annexé au présent contrat de ville au cours de l'année 2015.

Annexe 5 : Pacte financier et fiscal de solidarité

Ce document sera annexé au présent contrat de ville au cours de l'année 2015.